

# TIKEHAU CP FEEDER

## RAPPORT ANNUEL

## SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC
2. Rapport de gestion
3. Informations périodiques au titre du Règlement SFDR
4. Certification donnée par les commissaires aux comptes et états financiers de l'exercice
5. Rapport annuel du fonds maitre TIKEHAU EUROPEAN HIGH YIELD (FR0011654938)

## CARACTERISTIQUES DE L'OPC

### PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

Nom	TIKEHAU CP FEEDER
ISIN	FR0011654938
Objectif de gestion	TIKEHAU CP FEEDER est un FCP nourricier de la part S du FCP Tikehau European High Yield (précédemment nommé Tikehau Crédit Plus, le « Fonds maître ») dont l'objectif de gestion est de réaliser une performance nette annualisée supérieure à l'Euribor 3 mois + 240 points de base, avec un horizon d'investissement supérieur à 3 ans. L'objectif de gestion du Produit est identique à celui du FCP maître, avec cependant une performance nette annualisée supérieure à l'Euribor 3 mois + 200 points de base, nette de frais de gestion du Fonds nourricier, sur une durée de placement de 3 ans.
Date de lancement	17/12/2013
Durée de placement recommandée	Supérieure à 3 ans
Forme juridique	OPCVM, sous forme de FCP de droit français
Périodicité de valorisation	Hebdomadaire
Catégorie SFDR	Article 8

### ACTEURS

Société de gestion	PATRIVAL S.A.
Dépositaire	CACEIS Bank
Agent centralisateur	CACEIS Bank

### CHIFFRES CLES AU 31/12/2024

Actif net	38 344 143,64 €
Valeur Liquidative	1 332,96 €
Performance FY 2024	9,37%
Nombre de lignes	1
Profil de risque <sup>1</sup>	3

*Avertissement : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

<sup>1</sup> Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## RAPPORT DE GESTION ANNEE 2024

### COMMENTAIRE DE GESTION

Sur l'ensemble de l'année 2024, TIKEHAU CP FEEDER (ci-après, le « Fonds » ou le « FCP ») affiche une performance de 9,37%. A titre indicatif, sur la même période l'indicateur de référence (ICE BofA Euro High Yield Constrained Index) est en hausse de 8,63%.

L'actif net du Fonds s'élève à 38 344 143,64 euros au 31 décembre 2024. Le nombre de parts en circulation est de 28 766 parts à la clôture de l'exercice.

### **Éléments issus du Rapport annuel du fonds maître - Tikehau European High Yield**

#### **I. Rétrospective 2024**

*Le premier semestre 2024 a été marqué par la résilience économique, les changements de cap monétaires et les troubles politiques.*

*Les marchés mondiaux ont démarré en trombe, portés par l'optimisme entourant un atterrissage en douceur des principales économies, et ce malgré les tensions géopolitiques persistantes à l'image des attaques des rebelles houthis qui ont perturbé les routes maritimes en janvier. Les tendances en matière d'inflation ont varié d'une région à l'autre, la désinflation progressant dans la zone euro tandis que les États-Unis maintenaient une position prudente en matière de réduction des taux. Les marchés boursiers se sont envolés vers de nouveaux sommets en début d'année, soutenus par les bons résultats des entreprises (par exemple, Nvidia) et l'enthousiasme suscité par l'IA. Cette dynamique s'est toutefois essoufflée en avril, l'inflation s'étant stabilisée au-dessus des objectifs, en particulier dans la zone euro, où la BCE a adopté une approche attentiste. Les marchés obligataires ont connu une forte volatilité, reflétant l'évolution des attentes en matière de taux. L'optimisme a fait son retour en mai dans un contexte de baisse de l'inflation aux États-Unis, un enthousiasme qui a cependant été tempéré par le discours offensif des banques centrales. Le risque politique a refait surface en juin avec la dissolution de l'Assemblée nationale en France, les élections au Royaume-Uni où les travaillistes semblaient en bonne position pour l'emporter et l'incertitude concernant les candidats à l'élection présidentielle américaine. La BCE et la Fed ont maintenu des positions prudentes, invoquant la persistance de l'inflation de base, tandis que la croissance mondiale montrait des signes de ralentissement.*

*Malgré l'incertitude politique et les problèmes liés à l'inflation, les marchés ont fait preuve de résilience, soutenus par des données économiques solides, le resserrement du marché du travail et un marché du crédit actif, en particulier dans l'univers du haut rendement européen. Le semestre s'est toutefois achevé sur une volatilité élevée, reflétant l'interaction complexe des forces économiques, monétaires et politiques.*

*Le second semestre 2024 a été le théâtre d'importants rebondissements à travers le monde sur les plans économique, politique et financier. La période a commencé dans un climat caractérisé par les inquiétudes concernant l'inflation, le ralentissement économique et le chômage aux États-Unis, tandis que l'Europe enregistrait une inflation modérée et une croissance atone. Les banques centrales, et notamment la Fed et la BCE, sont passées des hausses aux baisses de taux, jonglant entre pressions inflationnistes et perte de vitesse de l'activité économique. Aux États-Unis, le ralentissement du marché du travail et le repli de l'inflation ont conduit la Fed à réduire ses taux de 50 pb en septembre, suscitant l'optimisme quant à un atterrissage en douceur. Des mouvements similaires ont été observés en Europe, bien que la région soit restée à la traîne en ce qui concerne la reprise économique. Les développements politiques, tels que la situation parlementaire épineuse en France, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient et l'élection présidentielle américaine de novembre, ont eu un impact considérable sur le sentiment du marché. La victoire de Donald Trump et les droits de douane annoncés ont suscité des réactions mitigées, dopant les marchés boursiers américains tout en soulevant des inquiétudes sur les relations commerciales et l'inflation. Les marchés ont enregistré des performances hétérogènes, les actions américaines surpassant leurs homologues européennes en*

novembre, avant que l'Europe ne regagne du terrain en décembre. Les marchés obligataires ont connu une certaine volatilité sur fond d'évolution de la politique monétaire et d'incertitudes budgétaires. Le crédit à haut rendement a surperformé les actifs investment grade grâce à la baisse des taux au début du semestre, mais a été mis à mal lorsque les taux ont rebondi vers la fin de l'année. Dans l'ensemble, le second semestre 2024 a été marqué par des divergences économiques entre les États-Unis et l'Europe, un recalibrage des politiques monétaires et une incertitude politique accrue, autant de facteurs qui ont fait fluctuer les marchés et incité les investisseurs à la prudence.

#### Tableau Performance des principaux marchés – Récapitulatif 2024<sup>2</sup>

Indice	Perf. 2024
Euro IG (ER00)	4,67 %
Euro HY (HEC0)	8,63 %
Fin Senior (EB00)	5,28 %
Indice CoCo (couvert en EUR)	11,02 %
Indice Tier 2	6,81 %
S&P 500	24,77 %
S&P 500 Financials	30,22 %
Stoxx 600	9,54 %
Stoxx 600 Banks	35,03 %

#### Tikehau European High Yield

##### Bilan 2024 et perspectives 2025<sup>3</sup>

La catégorie I-ACC-EUR a terminé l'année sur une performance de 9,89 % et la catégorie R-ACC-EUR a progressé de 9,23 %, tandis que l'indice EUR High Yield HEC0 s'est adjugé +8,63 % en 2024.

De manière générale, les actifs risqués ont connu une tendance haussière en 2024, malgré un bref accès de volatilité au cours de l'été, alimentée par (i) la tendance désinflationniste des deux côtés de l'Atlantique, qui alimente l'optimisme du marché à l'égard d'un pivot potentiel des politiques monétaires donnant lieu à des baisses de taux (ii) un soutien technique en faveur du marché européen du haut rendement (flux entrants alors qu'il est en déclin, marché primaire axé sur les émissions de refinancement, multiplication des refinancements grâce aux prêts syndiqués et davantage d'étoiles montantes que d'anges déchus), (iii) des fondamentaux qui sont restés globalement positifs, bien qu'en voie de normalisation, (iv) un environnement macroéconomique résilient, en particulier aux États-Unis, et (v) des mesures de relance monétaire et budgétaire à l'échelle mondiale.

La tendance générale de 2024 s'est poursuivie au dernier trimestre, au cours duquel les actifs risqués ont à nouveau signé une belle performance, soutenue par la contraction des spreads de crédit (-84 pb au total en 2024, dont -31 pb au quatrième trimestre), tandis que les taux sont restés stables entre la fin du troisième trimestre et la fin du trimestre suivant malgré une certaine volatilité. Ce beau parcours s'explique par (i) la poursuite de la désinflation de part et d'autre de l'Atlantique, qui a alimenté le cycle de baisses des taux d'intérêt, (ii) un environnement macroéconomique résilient, en particulier aux États-Unis, (iii) des fondamentaux solides, et (iv) les mesures de relance monétaire et budgétaire mises en œuvre à l'échelle mondiale. Par conséquent, les marchés anticipaient un scénario « Boucle d'or », laissant peu de marge d'erreur.

À l'horizon 2025, ce scénario pourrait être menacé par des défis liés à de multiples facteurs, notamment (i) la normalisation progressive de la croissance économique, (ii) les répercussions des changements du régime de taux d'intérêt (iii) les conséquences des mesures budgétaires de l'administration Trump, et (iv) un rebond de l'inflation de part et d'autre de l'Atlantique en raison des droits de douane ou de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Cette dynamique est susceptible d'avoir un impact sur les attentes des banques centrales concernant de nouvelles baisses de taux.

L'on peut par conséquent se demander si le crédit reste intéressant dans l'environnement actuel. Bien que les primes de risque de crédit se soient resserrées des deux côtés de l'Atlantique, les obligations ont cimenté leur rôle en tant que pierre angulaire de toute allocation. Pour la première fois depuis plus de dix ans (hors période COVID), les investisseurs peuvent dégager des rendements jugés attrayants à partir tant des crédits investment grade que des titres à haut rendement. Ainsi, le crédit, autrefois « produit de spread », est devenu « produit de rendement ».

Dans le segment du haut rendement, les fondamentaux des émetteurs restent robustes : les taux de défaut sont contenus et les marges nettes en Europe sont toujours confortables. Les facteurs techniques ont également contribué à la baisse des primes de risque du haut rendement européen. En effet, les entrées de capitaux importantes et régulières dans la classe d'actifs au cours des deux dernières années ont coïncidé avec une contraction du marché européen du haut rendement, qui est passé d'environ 500 milliards d'euros en 2021 à 375 milliards d'euros aujourd'hui.

---

<sup>2</sup> Bloomberg, ICE – 31/12/2024

<sup>3</sup> Tikehau Capital, Bloomberg, ICE – 31/12/2024

Dans ce contexte, nous pensons que la constitution d'un portefeuille axé sur des émetteurs de qualité avec un effet de levier raisonnable et des rendements de l'ordre de 4 % à 6 % constitue désormais une stratégie de base. Il n'est pas nécessaire de s'exposer à des émetteurs trop complexes, confrontés par exemple à des difficultés de refinancement, pour parvenir à la rentabilité, car même les émetteurs de qualité peuvent désormais offrir des rendements intéressants. Cette exposition de base peut être complétée par des stratégies satellites, visant à optimiser davantage les rendements du portefeuille tout en tirant parti de dislocations importantes du marché. Elles portent notamment sur les actifs suivants :

- Obligations à notation plus faible : la récente surperformance du segment BB a atténué son attrait, ses ratios de prime de risque s'approchant de leurs plus bas historiques par rapport au haut rendement. Par conséquent, la diversification hors de l'univers BB pour inclure des émetteurs de qualité mais moins bien notés — B, voire CCC dans certains cas — peut accroître le rendement du portefeuille.
- Obligations financières subordonnées : les résultats publiés récemment ont une fois de plus démontré la solidité des fondamentaux du secteur bancaire européen. Parmi les obligations financières, nous privilégions les titres subordonnés Additional Tier 1 (AT1), qui offrent des rendements considérés comme attrayants à la fois en termes absolus et par rapport aux obligations d'entreprises de notation similaire. Les obligations AT1 présentent en moyenne un différentiel de spread d'environ 150 pb par rapport aux obligations d'entreprises de même notation.

Dans le secteur bancaire, nous nous concentrons sur les banques européennes de premier ordre, dotées d'une solide capitalisation et de niveaux de solvabilité sains. Nous maintenons également une exposition sélective aux banques périphériques, comme celles de l'Espagne et du Portugal, qui ont réalisé des progrès significatifs dans l'assainissement de leurs bilans au cours des dernières années.

Pour l'instant, nous restons peu sensibles aux taux d'intérêt. La courbe du crédit relativement plate réduit l'attrait des échéances plus longues et la volatilité des taux pourrait devenir l'un des principaux vecteurs de transmission des tensions en 2025, notamment en raison des déficits budgétaires élevés et des politiques budgétaires ambitieuses de l'administration Trump.

Libellé Part	Code Isin	Données Fonds	Données Bench	Libellé Bench
E-Acc-EUR	FR0010471144	10,38%	8,63%	ICE BoFA Euro HY Constrained Index
F-Acc-EUR	FR0013292331	9,59%	8,63%	ICE BoFA Euro HY Constrained Index
I-Acc-EUR	FR0011408426	9,89%	8,63%	ICE BoFA Euro HY Constrained Index
I-Acc-USD-H	FR0013066412	8,60%	7,88%	ICE BoFA Euro HY Constrained Index Hedged USD
R-Acc-CHF-H	FR0012646123	6,38%	5,84%	ICE BoFA Euro HY Constrained Index Hedged CHF
R-Acc-EUR	FR0010460493	9,23%	8,63%	ICE BoFA Euro HY Constrained Index
R-Acc-USD-H	FR0012646115	10,83%	10,35%	ICE BoFA Euro HY Constrained Index Hedged USD
R-Dis-EUR	FR0014005A88	9,22%	8,63%	ICE BoFA Euro HY Constrained Index
S-Acc-EUR	FR0011408442	9,88%	8,63%	ICE BoFA Euro HY Constrained Index

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

**Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice**

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
UNICREDIT 6.5% PERP EMTN	5 600 000,00	2 600 000,00
TEAMSYSTEM E3R+3.5% 31-07-31	5 007 049,00	3 019 252,44
CASTELLO BC BID E3R+4.5% 14-11-31	5 700 000,00	2 200 582,50
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 7.5% PERP	4 857 186,86	1 303 799,27
ALMAVIVA THE ITALIAN INNOVATION 5.0% 30-10-30	4 500 000,00	1 500 250,00
ACCORINVEST GROUP 6.375% 15-10-29	2 400 000,00	2 511 325,00
ATHORA NETHERLANDS NV 6.75% PERP	4 420 000,00	422 940,00
NEINOR HOMES 5.875% 15-02-30	4 000 000,00	501 875,00
WPAP TELECOM HOLDINGS III BV 5.5% 15-01-30	3 877 548,74	
BIOCON BIOLOGICS GLOBAL 6.67% 09-10-29	2 324 686,28	1 416 814,04

**Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille**

OPC	Mouvements (en €)	
	Acquisitions	Cessions
Tikehau European High Yield	340 910	370 612

**Information sur les OPCVM détenus en portefeuille gérés par la société de gestion**

En application de l'article 321-131 du Règlement Général de l'AMF, les porteurs de parts sont informés que le portefeuille ne détient pas d'OPC gérés ou d'instruments financiers émis par la société de gestion.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

**Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir**

Néant

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité**

Néant

**Politique de sélection des intermédiaires (« best selection, best execution »)**

PATRIVAL S.A. a mis en place une Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution (« best selection, best execution ») des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Ce document est disponible sur le site internet de la société de gestion, dans la rubrique Informations réglementaires : [www.patrival.fr/informations-reglementaires](http://www.patrival.fr/informations-reglementaires)

Néanmoins, dans le cas du Fonds, cette procédure ne s'applique pas étant donné l'unicité de l'investissement dans le fonds maître.

### ***Politique d'engagement actionnarial***

Conformément à notre Code de déontologie et aux dispositions prévues aux articles L. 533-22 et R. 533-16 et suivants du Code Monétaire et Financier, PATRIVAL a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement. A ce titre, PATRIVAL émet un vote défavorable à chaque résolution contraire aux principes de gouvernement d'entreprise prévus dans sa politique.

La politique d'engagement actionnarial de PATRIVAL est accessible sur son site internet, dans la rubrique Informations réglementaires : [www.patrical.fr/informations-reglementaires](http://www.patrical.fr/informations-reglementaires)

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Néanmoins, compte tenu du fait que le FCP est un fonds nourricier, PATRIVAL n'a pas exercé ses droits de vote durant l'année.

### ***Informations relatives aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) et catégorie SFDR***

La gestion du fonds maître TIKEHAU EUROPEAN HIGH YIELD intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088. Par transparence, le fonds nourricier TIKEHAU CP FEEDER relève également de l'article 8 du même Règlement. Davantage d'informations relatives à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de la gouvernance sont disponibles dans la section relative aux informations périodiques au titre du règlement SFDR.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### ***Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés en euro***

- i. Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés
  - o Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant
  - o Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : Néant
- ii. Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés  
Néant
- iii. Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie  
Néant
- iv. Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace  
Néant

### **Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) - « SFTR »**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumises au Règlement (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (dit « Règlement SFTR »).

### **Politique de rémunération**

PATRIVAL dispose d'une politique de rémunération conforme aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE (« Directive OPCVM ») et de l'article 321-125 du Règlement Général de l'AMF qui s'appliquent aux OPCVM. Elle s'applique à l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion.

La politique de rémunération de PATRIVAL est adoptée par le Conseil d'administration de la société de gestion, son instance de surveillance, qui a également la charge de sa supervision et de sa correcte mise en œuvre. Annuellement, le Conseil d'administration réexamine les principes généraux de ladite politique. Toute modification importante de la politique fait l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration.

La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM gérés. La société de gestion a par ailleurs mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir les conflits d'intérêts.

L'objectif de la politique de rémunération est de disposer d'un cadre de rémunération raisonnable et approprié comprenant un salaire de base fixe, et une partie variable, déterminée par des critères quantitatifs et qualitatifs en conformité avec la réglementation en vigueur. Cette partie variable est le résultat d'un processus prenant en compte les résultats économiques de l'entité, la création de valeur dans le temps pour les clients de la société de gestion et les performances individuelles des collaborateurs, en ce compris le respect de la réglementation en matière de gestion des risques et de conformité.

### **DETAIL DE LA REMUNERATION VERSEE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024**

<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs au 31/12/2024</b>	<b>Rémunérations fixes</b>	<b>Rémunérations variables</b>
<b>Preneurs de risque<sup>2</sup></b>			
Gérants, membres du Conseil d'administration et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	8	802 188 €	102 421 €
Personnes exerçant une fonction de contrôle et autres preneurs de risques <sup>3</sup>	2	140 168 €	3 000 €
<b>Non preneurs de risque</b>			
Autres collaborateurs non preneurs de risques	8	351 446 €	31 361 €
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>1 293 801 €</b>	<b>136 782 €</b>

<sup>2</sup> Personnel dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur les profils de risques de la société de gestion ou des OPCVM ou des FIA gérés.

<sup>3</sup> Dont les personnes impliquées dans la relation commerciale et qui pourraient de part une situation de conflit d'intérêts être amenées à agir d'une manière contraire à l'intérêt du client.

Les rémunérations de la société de gestion pour la gestion du FCP comportent des frais de gestion fixes (0,40% TTC par an de l'actif net). Au titre de l'exercice clos au 31/12/2024, aucune commission de surperformance n'a été prélevée.

Les modalités de calcul de ces frais sont présentées dans le Prospectus.

Au cours du dernier exercice, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par PATRIVAL à l'ensemble de son personnel (18 personnes) s'est élevé à 1 430 584 euros bruts.

Le montant total des rémunérations brutes versées en 2024 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

- o Preneurs de risque : 1 047 777 euros
- o Non-preneurs de risque : 382 807 euros

Il est à souligner que les rémunérations des gérants de PATRIVAL ne sont pas basées sur les performances des fonds ; leur système de rémunération est fixe, aucun bonus, ni octroi de part de fonds relatif aux performances. Les éventuelles primes discrétionnaires versées à l'équipe de gestion ne prennent ainsi pas en compte la performance financière mais la fidélisation de la clientèle sur la durée et la progression globale des encours sous gestion.

### **Méthode de calcul du risque global**

Le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

### **Rappel des principaux risques**

Le FCP n'offre pas de garantie ou de protection. Le profil de risque est identique à celui du fonds maitre, TIKEHAU EUROPEAN HIGH YIELD.

- **Risque de perte en capital :**

*Le capital n'est pas garanti. Les investisseurs peuvent ne pas retrouver la valeur de leur investissement initial.*

- **Risque lié à l'investissement dans les titres spéculatifs à haut rendement :**

*Ce Fonds doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et entraîner une baisse de la valeur liquidative.*

- **Risque de crédit :**

*Le Fonds peut être totalement exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés.*

*En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.*

- **Risque de taux :**

*Le Fonds peut, à tout moment, être totalement exposé au risque de taux, la sensibilité aux taux d'intérêt pouvant varier en fonction des titres à taux fixe détenus et entraîner une baisse de sa valeur liquidative.*

- **Risque discrétionnaire :**

*Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.*

- **Risque lié à l'engagement des instruments financiers à terme :**

*Le Fonds pouvant investir sur des instruments financiers à terme avec une exposition maximale de*

200% de l'actif net, la valeur liquidative du Fonds peut donc baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.

- **Risque de contrepartie :**

Le Fonds peut être amené à effectuer des opérations avec des contreparties qui détiennent pendant une certaine période des espèces ou des actifs. Le risque de contrepartie peut être généré par l'utilisation de dérivés ou de prêts-emprunts de titres. Le Fonds supporte donc le risque que la contrepartie ne réalise pas les transactions instruites pas la société de gestion du fait de l'insolvabilité, la faillite entre autre de la contrepartie, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. La gestion de ce risque passe par le processus de choix des contreparties tant des opérations d'intermédiation que des opérations de gré à gré.

- **Risque de liquidité :**

La liquidité, notamment sur des marchés de gré à gré, est parfois réduite. En particulier, dans des conditions de marché agitées, les prix des titres en portefeuille peuvent connaître des fluctuations importantes. Il peut être parfois difficile de dénouer dans de bonnes conditions certaines positions pendant plusieurs jours consécutifs.

Il ne peut être garanti que la liquidité des instruments financiers et des actifs soit toujours suffisante.

En effet les actifs du fonds peuvent souffrir d'une évolution défavorable sur les marchés qui pourra rendre plus difficile la possibilité d'ajuster les positions dans de bonnes conditions.

- **Risque lié à un changement de régime fiscal :**

Tout changement dans la législation fiscale du pays où le Fonds est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, la société de gestion du Fonds n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en relation avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- **Risque action :**

Le Fonds peut être exposé au risque action de manière accessoire, la valeur liquidative du Fonds diminuera en cas de baisse de ce marché. En cas d'exposition short au marché action, la valeur liquidative du Fonds augmentera en cas de baisse de ce marché.

- **Risque de change :**

Le Fonds peut être exposé au risque de change proportionnellement à la partie de l'actif net investie hors de la zone euro non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

Par ailleurs, les catégories de parts libellées en devises différentes de la devise de référence du portefeuille du FCP feront l'objet d'une couverture, qui tendra à être totale et systématique, du risque de change lié à cette caractéristique. Cette couverture peut générer un écart de performance entre les parts en devises différentes.

- **Risque de conflit d'intérêt :**

Le Fonds peut être investi dans des OPC gérés par Tikehau IM ou une société qui lui est liée ou des titres émis par ces OPC. Cette situation peut être source de conflits d'intérêt.

- **Risque de durabilité :**

Le « risque en matière de durabilité » : désigne le risque de survenance d'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur des investissements réalisés par le FCP.

Le FCP prend en compte les risques et facteurs de durabilité au moyen des mesures d'exclusion sectorielles et de la notation du profil non financier mise en oeuvre par le FCP

telles que décrites au sein de la section "Stratégie d'investissement – Approche extra-financière".

Le risque en matière de durabilité est lié à la prise en compte d'une variété de risques dont la réalisation pourrait entraîner des pertes non anticipées susceptibles d'affecter la performance des investissements du FCP et sa situation financière. Trois facteurs risques semblent dominer en termes de probabilité et de matérialité s'ils se réalisent :

(i) Risques environnementaux, qui comprennent la réalisation d'effets néfastes sur les organismes vivants et l'environnement par les effluents, les émissions, les déchets, l'épuisement des ressources, etc. résultant des activités d'une organisation. Les risques climatiques comprennent à la fois l'effet des activités d'une organisation sur le changement climatique et l'effet du changement climatique sur l'organisation elle-même

La Société de Gestion prend spécifiquement en compte le risque de survenance d'événements climatiques et la perte de biodiversité résultant du changement climatique (tels que les risques physiques tels que l'augmentation durable des températures, l'élévation du niveau de la mer, les inondations, les incendies, les sécheresses et autres catastrophes météorologiques) ou de la réaction de la société au changement climatique (tels que les risques de transition liés aux risques réglementaires, technologiques, de marché, etc). En raison de de l'accélération de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, l'exposition des actifs du FCP à ces événements augmente également.

(ii) Risques sociaux, qui comprennent les risques liés à la santé et à la sécurité, les risques sociaux dans la chaîne d'approvisionnement, la gestion du climat social et le développement du capital humain, la gestion de la qualité et des risques liés à la sécurité des consommateurs, la gestion et la matérialité des controverses sociales/sociétales, la gestion des capacités d'innovation et du capital immatériel.

La Société de Gestion prend spécifiquement en compte le risque de survenance de pandémies. En moyenne, une nouvelle maladie infectieuse apparaît chez l'homme tous les quatre mois. Dans un monde connecté, une épidémie, où qu'elle se produise, peut devenir un risque mondial et paralyser l'économie. Une pandémie est définie comme une épidémie se produisant dans le monde entier, ou sur une zone très étendue, traversant les frontières internationales et touchant généralement un grand nombre de personnes. Malgré les progrès médicaux importants réalisés au cours des siècles passés, les maladies infectieuses représentent une menace considérable pour la société et pour un large éventail de secteurs économiques, en ce inclus les investissements du FCP.

(iii) Risques de gouvernance, qui désignent les risques liés à la gestion fonctionnelle d'une organisation, les risques réglementaires, la gestion et l'intégration de la durabilité dans la qualité de la stratégie de l'entreprise. Les lacunes en matière de gouvernance, par exemple la violation significative des accords internationaux, le non-respect des droits de l'homme, les problèmes de corruption, etc. se traduisent par des risques matériels de durabilité.

La Société de Gestion prend spécifiquement en compte le risque de survenance d'atteintes à la cybersécurité, qui résultent de l'utilisation croissante des technologies numériques dans tous les secteurs. À mesure que les cyber-attaques deviennent plus sophistiquées, l'exposition des actifs du FCP à la fraude, au vol et aux cyber-attaques de données augmente.

Les événements sociaux (par exemple, l'inégalité, l'inclusion, les relations de travail, la prévention des accidents, l'investissement dans le capital humain, le changement de comportement des clients, la qualité et la sécurité des produits, les pratiques de vente, etc.) ou les lacunes en matière de gouvernance (par exemple, les violations importantes et récurrentes des accords internationaux, les problèmes de corruption, etc) comportent également des risques en matière de durabilité.

La Société de Gestion intègre ces risques en matière de durabilité dans son processus de due-diligences préalable à chaque investissement, en particulier leur risque de réalisation. Lors de l'évaluation desdits risques de durabilité associés aux investissements sous-

*jacents, la Société de Gestion évaluera le risque que la valeur de cet investissement soit affectée de manière négative par un événement ou une situation ESG. Ces risques seront identifiés, surveillés et encadrés par la Société de Gestion en utilisant un processus qualitatif (c'est-à-dire une politique d'exclusion, des filtrages négatifs et positifs, revue des controverses...) et dans le meilleur intérêt des investisseurs. Les impacts consécutifs à l'apparition d'un risque de durabilité peuvent être nombreux et varier en fonction du risque dont la réalisation est survenue mais également de la région et de la classe d'actifs impactés. L'évaluation des impacts probables des risques de durabilité sur les rendements du FCP est donc effectuée en fonction de la composition du portefeuille. Des informations supplémentaires sur les risques auxquels est exposé le FCP sont mises à disposition au sein des rapports périodiques.*

- **Risques liés à l'investissement dans des obligations convertibles contingentes (CoCos) :**

*Risque lié au seuil de déclenchement : ces titres comportent des caractéristiques qui leur sont propres. La survenance de l'évènement contingent peut amener une conversion en actions ou encore un effacement temporaire ou définitif de la totalité ou d'une partie de la créance.*

*Le niveau de risque de conversion peut varier par exemple selon la distance d'un ratio de capital de l'émetteur à un seuil défini dans le prospectus de l'émission.*

*Risque de perte de coupon : sur certains types de CoCos, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé par l'émetteur.*

*Risque lié à la complexité de l'instrument : ces titres sont récents, leur comportement en période de stress n'a pas été totalement éprouvé.*

*Risque lié au report de remboursement ou/ et non remboursement : les obligations contingentes convertibles sont des instruments perpétuels, remboursables aux niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.*

*Risque de structure de capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital, alors que les détenteurs d'actions du même émetteur ne la subissent pas.*

*Risque de liquidité : comme pour le marché des obligations à haut rendement, la liquidité des obligations contingentes convertibles pourra se trouver significativement affectée en cas de période de trouble sur les marchés.*

*Risque lié aux contrat d'échange de rendement global (CFD/TRS) et à la gestion des garanties financières : Les contrats d'échange de rendement global (TRS) et les contracts for difference (CFD) sont susceptibles de créer des risques pour le FCP tels que le risque de contrepartie défini ci-dessus. La gestion des garanties est susceptible de créer des risques pour le FCP tels le risque de liquidité (c'est-à-dire le risque qu'un titre reçu en garantie ne soit pas suffisamment liquide et ne puisse pas être vendu rapidement en cas de défaut de la contrepartie), et, le cas échéant, les risques liés à la réutilisation des garanties en espèces (c'est-à-dire principalement le risque que le FCP ne puissent pas rembourser la contrepartie).*

### **Gestion des risques liés aux activités**

Conformément aux dispositions de l'Article 9 de la directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (dite « directive AIFM ») et aux articles 12 à 15 du Règlement délégué (UE) n°231/2013 du 19 décembre 2012 (dit « règlement délégué AIFM »), pour couvrir ces risques éventuels en matière de responsabilité professionnelle auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités, PATRIVAL dispose de fonds propres ad hoc pour couvrir les risques éventuels en matière de responsabilité civile.

## INFORMATIONS RELATIVES AUX FRAIS (SCHEMA MAITRE-NOURRICIER)

### Dernière information disponible relative aux frais directs et indirects du fonds nourricier

- o Frais directs du FCP (au 31/12/2024, base actif net) : 0,40%\*
- o Frais indirects du FCP (au 31/12/2024) : 0,70%\*\*

\* Ces frais correspondent aux frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation du FCP ainsi qu'à la commission de surperformance éventuellement perçue.

\*\* Ces frais correspondent aux frais supportés par le FCP en investissant dans le fonds maître, (« TIKEHAU EUROPEAN HIGH YIELD »).

### Rappel des frais totaux du fonds nourricier et du fonds maître

Libellé	Taux 31/12/2024
<b>Fonds nourricier : TIKEHAU CP FEEDER - FR0011654938</b>	
Commission de souscription (taux maximum)	0,50%
Commission de rachat (taux maximum)	0,50%
Frais de gestion financière	0,40%
Frais indirects	0,70%
Commission de mouvement	Néant
Commission de surperformance	0%
<b>Fonds maître : TIKEHAU EUROPEAN HIGH YIELD - FR0011408442</b>	
Commission de souscription (taux maximum)	Néant
Commission de rachat (taux maximum)	Néant
Frais de gestion financière	0,60%
Frais de fonctionnement et autres services	0,10%
Frais indirects	Néant
Commission de mouvement	70€ TTC maximum sur chaque transaction
Commission de surperformance	Néant

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les derniers documents réglementaires, en ce compris le Prospectus, le Document d'Informations Clés, le Règlement, le dernier Rapport Annuel, le dernier Rapport périodique ainsi que la dernière Valeur Liquidative et les données relatives aux performances passées depuis la création du fonds, sont disponibles en langue française et gratuitement auprès de la Société de Gestion, à l'adresse suivante : PATRIVAL S.A., Parc des Trois Chênes, 29 bis Avenue de la Marne, 59290 Wasquehal, par mail à l'adresse suivante : [serviceclients@patrival.fr](mailto:serviceclients@patrival.fr) ou sur le site internet de la société de gestion : [www.patrival.fr](http://www.patrival.fr)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

**Information pour les « US Persons » :** Ce fonds n'a pas été enregistré en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, il ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. Person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, ce fonds ne peut non plus être offert ou vendu, directement ou indirectement, aux « U.S. Persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « U.S. Persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

**INFORMATIONS PERIODIQUES AU TITRE DU REGLEMENT SFDR**

## ANNEXE 1

Informations périodiques requises pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis, du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : TIKEHAU CP FEEDER  
Identifiant d'entité juridique : 969500GYBXO9IQVFJH20

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de \_\_ d'investissements durables

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : \_\_%

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

*Veillez consulter les calculs pour les publications SFDR périodiques de Tikehau pour de plus amples informations sur les sources de données, les méthodologies et les limites.*



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

*Il est rappelé que TIKEHAU CP FEEDER est un FCP nourricier investi en permanence au minimum à 85% et au maximum 100% de part S du fonds maître TIKEHAU EUROPEAN HIGH YIELD (FR0011408442, 9695001U46CK4HVX1Z10 – ci-après, le « Fonds Maitre »). La stratégie extra-financière de TIKEHAU CP FEEDER réplique en ce sens celle du Fonds Maitre. Les données et % indiquées dans la présente annexe partent du postulat que le FCP nourricier était investi à 100% dans le Fonds Maitre au cours de la période.*

Le Fonds promeut les caractéristiques environnementales/sociales suivantes :

1. Le Fonds promeut les entreprises faisant des efforts d'efficacité carbone en cherchant à surperformer l'intensité carbone moyenne pondérée de l'Indice.
2. Le Fonds promeut des garanties environnementales et sociales minimales en appliquant des critères d'exclusion relatifs aux produits et pratiques commerciales ayant démontré un impact négatif sur l'environnement ou la société.
3. Le Fonds promeut les pratiques commerciales qui respectent le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE, en écartant les entreprises qui violent ces principes.
4. Le Fonds s'abstient d'investir dans les sociétés présentant un risque ESG important et limite ses investissements dans les sociétés présentant un risque ESG moyen. Les investissements dans des sociétés classées comme présentant un risque ESG moyen font l'objet d'un examen par le groupe de travail Conformité-Risques-ESG, lequel s'appuie sur les domaines d'expertise respectifs. Ce groupe de travail émet un avis favorable ou défavorable, qui sera pris en compte dans la décision d'investissement.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du SFDR, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable et ne s'engage actuellement pas à réaliser des investissements durables au sens du SFDR ou du règlement taxinomie.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Pendant la période de référence (2024), nous avons collecté les informations suivantes sur les indicateurs de durabilité du Fonds :

Les indicateurs de durabilité servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2024 (moyenne annuelle)	Commentaire
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son Indice de référence <sup>1</sup>	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Fonds : 57 - Indice de référence : 159 - Résultat : 64 % de moins pour le Fonds par rapport à son Indice de référence	Le Fonds a atteint l'objectif principal de l'approche extra-financière, qui est de s'assurer que la WACI du Fonds est inférieure d'au moins 20 % à celle de son Indice de référence.
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	Le Fonds n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas la Politique d'exclusion.
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0	Le Fonds n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE.
Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne <sup>2</sup>	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	- Risque ESG acceptable : 85,97 % - Risque ESG moyen : 4,15 % - Risque ESG élevé : 0,44 % - Non évalués : 9,44 %	Au moins 90 % des entreprises étaient notées. Une entreprise est classée dans la catégorie de risque ESG élevé en raison de la modification de notre méthode d'évaluation ESG. Cette entreprise faisait déjà partie du portefeuille avant la transition et les positions n'ont pas été renforcées par la suite.

<sup>1</sup> La WACI du Fonds et de l'indice de référence est désormais calculée sur la base des émissions de scopes 1 et 2, alors qu'elle l'était sur la base des émissions de scopes 1, 2 et 3 lors des périodes précédentes.

<sup>2</sup> La méthodologie de notation ESG a changé en 2024 et les entreprises sont désormais réparties dans des catégories différentes par rapport aux périodes précédentes.

				Le Fonds n'a pas investi dans des entreprises présentant un risque ESG important.
--	--	--	--	---

Les objectifs extra-financiers du Fonds ont été largement atteints en 2024. La WACI du Fonds est restée largement inférieure à l'objectif de 20 % par rapport à l'Indice de référence.

Aucune entreprise n'a enfreint la Politique d'exclusion ni le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE en 2024.

Depuis janvier 2024, les scores ESG se fondent sur la méthodologie d'un tiers, qui prévoit des catégories de notation différentes par rapport aux périodes de reporting précédentes. Au cours de la période sous revue, le Fonds était principalement investi dans des entreprises présentant un « Risque ESG acceptable », et plus de 90 % des entreprises étaient notées.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2022	Valeur en 2023
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son univers d'investissement	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Fonds : 584 - Univers d'investissement : 1.095 - Résultat : 47 % de moins pour le Fonds par rapport à son univers d'investissement	- Fonds : 454 - Univers d'investissement : 1.109 - Résultat : 59 % de moins pour le Fonds par rapport à son univers d'investissement
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	0
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0	0
Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	- Opportunité ESG : 11 % - Risque ESG modéré : 75 % - Risque ESG moyen : 8 % - Risque ESG matériel : 0 % - Risque ESG important : 0 % - Non évalués : 5%	- Opportunité ESG : 8 % - Risque ESG modéré : 75 % - Risque ESG moyen : 9 % - Risque ESG matériel : 0 % - Risque ESG important : 0 % - Non évalués : 9 %

Les objectifs extra-financiers du Fonds ont été atteints en 2022 et 2023. Aucune comparaison en termes de WACI ne peut être établie entre les périodes précédentes et 2024. En effet, depuis mai 2024, la WACI du Fonds est calculée sur la base des émissions de scopes 1 et 2 en raison des défis pratiques liés au reporting, à l'estimation et au calcul des émissions de scope 3. Les comparaisons portant sur cet indicateur reprendront à partir de la prochaine période.

Aucune entreprise n'a enfreint la Politique d'exclusion, le Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE en 2022, 2023 et 2024.

La répartition par score ESG est restée stable entre 2022 et 2023. En raison du changement de méthodologie de notation du profil ESG entre les périodes précédentes et 2024, aucune comparaison directe ne peut être établie. Cela dit, en 2024, la majorité des entreprises en portefeuille présentaient un « Risque ESG acceptable », ce qui correspond à la catégorie de risque la plus faible.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

*Sans objet car le Fonds Maître promeut des caractéristiques environnementales mais n'effectue pas d'investissements durables.*

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

*Sans objet car le Fonds Maître promeut des caractéristiques environnementales mais n'effectue pas d'investissements durables.*

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux et sociaux.



## Ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2024	Couverture en 2024	Valeur en 2023	Couverture en 2023	Valeur en 2022	Couverture en 2022
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	1.372	45,44 %	3 210	47,16 %	4 764	47,10 %
	Émissions de GES de niveau 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	707	45,44 %	688	47,16 %	1 475	47,10 %
	Émissions de GES de niveau 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	82.524	45,44 %	29 093	47,16 %	31.279	47,10 %
	Émissions totales de GES, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	2.080	45,44 %	3 898	47,16 %	6 239	47,10 %
	Émissions totales de GES, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	84.524	45,44 %	32 991	47,16 %	37 518	47,10 %
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	7	45,44 %	16	47,16 %	21	47,10 %
	Empreinte carbone, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	262	45,44 %	131	47,16 %	124	47,10 %
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	57	98,28 %	58	91,51 %	90	87,02 %
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	1.164	98,28 %	649	91,51 %	483	88,28 %
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Pourcentage	0,96 %	67,22 %	2,10 %	68,38 %	1,01 %	68,02 %
Facultatif 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Pourcentage	39,01 %	53,72 %	37,24 %	55,97 %	33,47 %	38,56 %

7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Pourcentage	0,00 %	68,16 %	0,00 %	68,93 %	0,00 %	68,82 %
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Pourcentage	0,00 %	68,16 %	0,00 %	68,93 %	0,00 %	68,82 %
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Pourcentage	0,00 %	68,75 %	0,00 %	69,65 %	0,00 %	68,82 %

En ce qui concerne les thèmes environnementaux, une détérioration a été constatée au niveau des PIN entre les périodes précédentes et 2024 :

- Globalement, les PIN liées aux émissions de GES, à l'empreinte carbone et à l'intensité des GES ont augmenté entre 2023 et 2024, sous l'effet de la forte hausse des émissions de scope 3 imputable à la surpondération des banques au sein du Fonds, celles-ci faisant état d'émissions de scope 3 exceptionnellement élevées dans le cadre du reporting de leurs émissions financées de catégorie 15. La part des entreprises qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone est en légère hausse.
- La PIN liée à l'implication dans les combustibles fossiles a très légèrement augmenté en 2024. Le Fonds est exposé aux sociétés des secteurs du raffinage et du marketing, des produits chimiques et de la production d'électricité. Ces expositions sont conformes à la Politique d'exclusion de Tikehau, qui s'appuie sur la Liste d'exclusion mondiale du charbon et la Liste d'exclusion du pétrole et du gaz d'Urgewald. La définition des PIN appliquée par notre prestataire externe est plus large que celle de notre politique d'exclusion<sup>3</sup>. Par conséquent, l'exposition déclarée à l'implication dans les combustibles fossiles persiste en 2024, malgré l'absence de toute violation de notre politique d'exclusion.

En ce qui concerne les thèmes sociaux, les PIN sont stables et nous ne sommes pas exposés à des entreprises qui enfreignent le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ni à des armes controversées.

Dans l'ensemble, les niveaux de couverture des PIN ont augmenté pour tous les indicateurs sociaux.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence au 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
THYSSEN ELEVATOR 6.625 07/28	Équipements électriques	1,28 %	Allemagne
MOTOR FUEL GROUP 8.625 04/29	Raffinage et marketing	1,22 %	Royaume-Uni
UNITED GROUP 10 02/29	Câble et satellite	1,21 %	Slovénie
ENGINEERING 11.125 05/28	Logiciels et services tech.	1,19 %	Italie
ION 7.875 05/29	Logiciels et services	1,19 %	États-Unis
VIRGIN MEDIA 5.625 04/32	Services de télécommunications sans fil	1,14 %	Royaume-Uni
LA DORIA FRN E+450 11/29	Alimentation et boissons	1,14 %	Italie
ATHORA 6.75 C05/31 Perp	Assurance-vie	1,13 %	Pays-Bas
VERISURE 5.25 02/29	Services aux consommateurs	1,13 %	Suède
T-MOBILE 5.5 01/30	Services de télécommunications sans fil	1,13 %	Pays-Bas
AMS-OSRAM 10.5 03/29	Semiconducteurs	1,12 %	Autriche
KILOUTOU FRN E+350 07/30	Industrie (autre)	1,11 %	France

- i. <sup>3</sup> « Entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'exploitation, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite ;
- ii. entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'extraction, de la distribution (y compris le transport, le stockage et le négoce) ou du raffinage de combustibles fossiles liquides ; et
- iii. entreprises qui tirent des revenus de l'exploration et de l'extraction de combustibles fossiles gazeux ou de leur distribution (y compris le transport, le stockage et le négoce) »

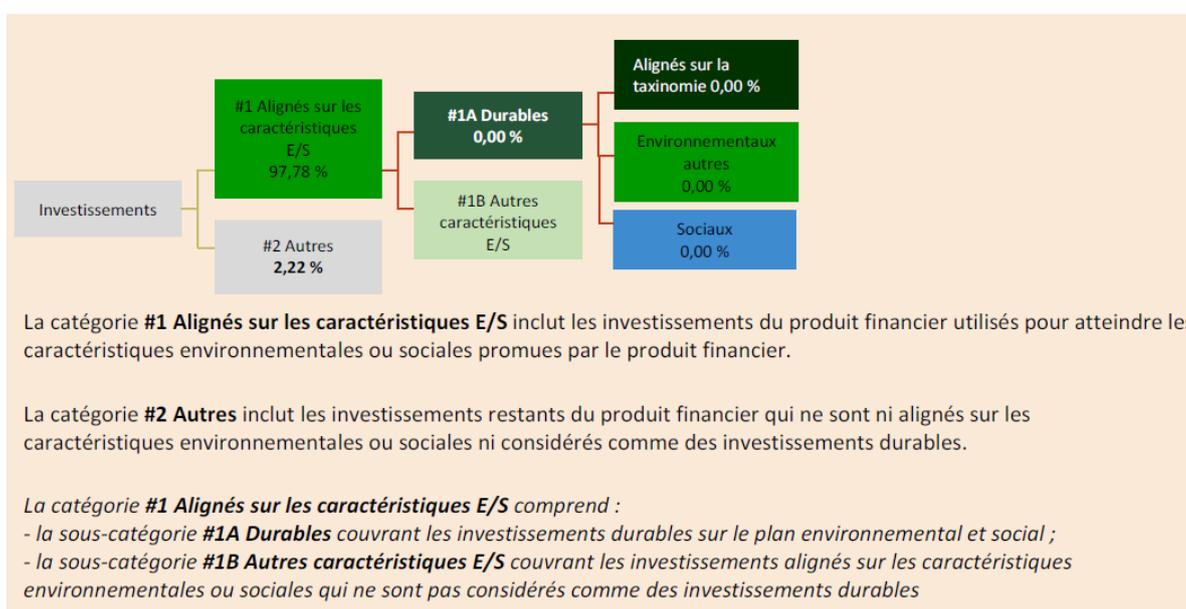
INFOPRO FRN E+337.5 06/31	Logiciels et services	1,11 %	France
KIER 9 02/29	Industrie (autre)	1,09 %	Royaume-Uni
STADA 7 02/30	Produits pharmaceutiques	1,05 %	Allemagne



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ? Sans objet

### ● Quelle était l'allocation d'actifs ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



L'alignement sur la taxinomie est pris en compte en tant que critère pour déterminer notre contribution à l'investissement durable. Toutefois, étant donné que la méthodologie de calcul des investissements durables (test réussite/échec) est différente de celle prescrite pour le calcul de l'alignement sur la taxinomie, et afin d'éviter un double comptage, cette contribution n'est pas prise en compte dans la catégorie des investissements alignés sur la taxinomie dans le graphique ci-dessus. Veuillez consulter les questions dédiées pour de plus amples informations concernant l'alignement sur la taxinomie.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Industrie BICS	Secteur BICS	% d'actifs
Services financiers	Banques	27,81 %
Technologie	Logiciels et services	4,94 %
Industrie	Industrie (autre)	4,55 %
Biens de consommation discrétionnaire	Casinos et jeux	4,04 %
Services financiers	Services financiers	3,73 %
Services financiers	Services bancaires diversifiés	3,23 %
Santé	Produits pharmaceutiques	3,14 %
Télécommunications	Câble et satellite	2,83 %
Biens de consommation discrétionnaire	Vente de détail - consommation discrétionnaire	2,74 %
Industrie	Fabrication de machines	2,69 %
Matériaux	Produits chimiques	2,57 %
Télécommunications	Services de télécommunications sans fil	2,26 %
Industrie	Équipements électriques	2,10 %
Technologie	Logiciels et services tech.	2,04 %
Biens de consommation de base	Alimentation et boissons	2,03 %
Biens de consommation discrétionnaire	Voyages et hébergement	1,87 %
Biens de consommation discrétionnaire	Services d'enseignement	1,76 %
Biens de consommation discrétionnaire	Services aux consommateurs	1,76 %
Services financiers	Assurance-vie	1,58 %
Services aux collectivités (Utilities)	Services aux collectivités	1,48 %
Télécommunications	Services de télécommunications filaires	1,26 %
Énergie	Raffinage et marketing	1,22 %
Biens de consommation discrétionnaire	Restaurants	1,22 %
Services financiers	Assurance IARD	1,21 %
Services financiers	Crédit à la consommation	1,21 %
Biens de consommation de base	Supermarchés et pharmacies	1,13 %
Technologie	Semiconducteurs	1,12 %
Immobilier	Immobilier	1,02 %
Biens de consommation de base	Biens de consommation	1,00 %
Télécommunications	Ressources de divertissement	0,99 %
Technologie	Matériel informatique	0,98 %
Biens de consommation discrétionnaire	Mobilier d'intérieur et de bureau	0,97 %
Biens de consommation de base	Grande distribution	0,87 %
Énergie	Services et équipements pétrole et gaz	0,76 %
Télécommunications	Contenus de divertissement	0,68 %
Santé	Établissements et services de soins	0,60 %
Biens de consommation discrétionnaire	Vêtements et produits textiles	0,57 %
Biens de consommation discrétionnaire	Construction automobile	0,45 %
Santé	Biotechnologies	0,26 %
Services aux collectivités (Utilities)	Production d'électricité	0,25 %

La ventilation a été effectuée selon la classification BICS de niveau 2, car il s'agit des données les plus granulaires disponibles pour tous les investissements.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

*Le Fonds Maitre ne s'engage pas actuellement à réaliser des investissements durables au sens de la taxinomie de l'UE.*

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

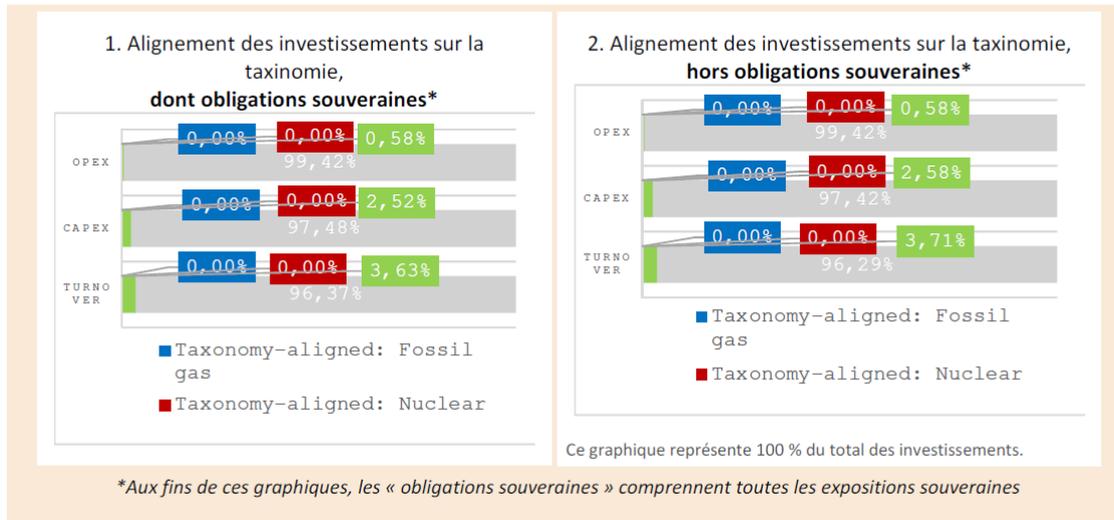
- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements pour une transition vers une économie verte par exemple.
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

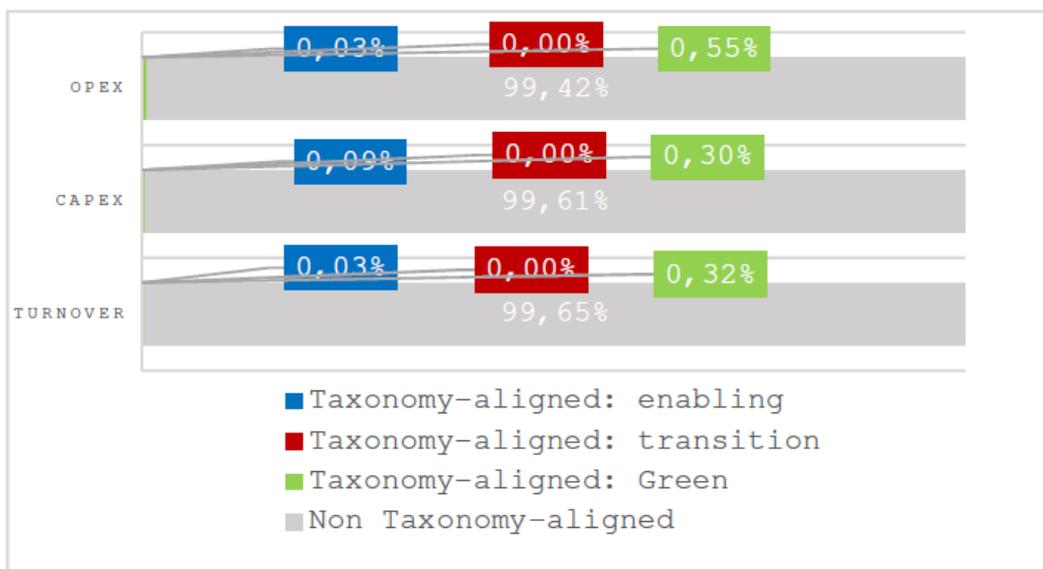
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit



<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**



● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

*Dans l'ensemble, la proportion d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est restée relativement faible. Il ne serait dès lors guère pertinent de s'étendre sur les progrès réalisés dans ce domaine.*



Proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitantes, transitoires et vertes en 2023



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

*Sans objet car le Fonds Maître promeut des caractéristiques environnementales mais n'effectue pas d'investissements durables.*

représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



**Quelle était la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?**

*Sans objet, car ce Fonds Maître promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables sur le plan social.*



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

*Les autres investissements comprennent des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des dépôts détenus à titre accessoire, des instruments dérivés détenus à des fins de couverture et des titres dont les performances sont échangées via des TRS sur une période supérieure à un mois. À ce titre, ils ne sont soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.*



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions suivantes ont été menées par Tikehau Capital en 2024 afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales au cours des phases de pré-investissement et d'investissement pendant la période sous revue :

### 1. Neutralité carbone

- Dans le cadre de l'engagement de Tikehau en faveur de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM), des objectifs intermédiaires ont été déterminés pour chaque ligne de métier à l'aide de méthodologies dérivées du cadre Net Zero Investment (NZIF). S'agissant de la ligne Stratégies sur les marchés de capitaux, l'approche de couverture du portefeuille du NZIF a été utilisée pour fixer des objectifs en vertu desquels 50 % des actifs sous gestion concernés devront avoir atteint la neutralité carbone ou être alignés sur cette trajectoire d'ici 2030. Les actifs sous gestion concernés englobent tous les fonds relevant des articles 8 et 9 SFDR entrant dans le champ d'application de l'objectif.
- L'approche du NZIF définit cinq catégories, représentant les différentes étapes de l'alignement sur la trajectoire vers la neutralité carbone : « Non aligné », « Engagement en faveur de l'alignement », « En cours d'alignement », « Aligné » et « Neutralité carbone ». L'objectif de couverture du portefeuille consiste à faire évoluer les portefeuilles vers des émetteurs ayant atteint la neutralité carbone ou alignés sur cette trajectoire, sur la base d'une série d'indicateurs rétrospectifs et prospectifs. Les émetteurs en cours d'alignement ou qui s'engagent à s'aligner sur la trajectoire vers la neutralité carbone sont des émetteurs qui en sont aux premières étapes de leur parcours vers la neutralité carbone.

### 2. Intégration ESG

- Suite à la décision de Tikehau Capital de renforcer son outil de notation ESG, les scores ESG se fondent sur les méthodologies de S&P Global depuis janvier 2024 :
  - i. L'évaluation CSA (Corporate Sustainability Assessment) de S&P Global mesure la performance d'une entreprise en matière de risques, opportunités et impacts ESG importants, ainsi que sa gestion de tels risques, sur la base d'une combinaison d'informations communiquées par l'entreprise, d'analyses émanant des médias et de parties prenantes, d'approches de modélisation et de données récoltées dans le cadre d'une démarche d'engagement approfondie auprès de l'entreprise.
  - ii. Le score provisoire « Provisional CSA Fundamental Score » est adapté aux entreprises non couvertes par S&P et mesure la performance d'une entreprise et sa gestion des risques, opportunités et impacts ESG importants, sur la base d'une combinaison d'informations communiquées par l'entreprise et, le cas échéant, recueillies au terme d'un travail de due diligence effectué par les équipes de recherche et/ou d'investissement de Tikehau Capital ou par des consultants externes.
- Ces scores ESG quantitatifs sont ensuite classés en 3 catégories :
  - Risque ESG acceptable,
  - Risque ESG moyen, et
  - Risque ESG élevé.
- Seuls les investissements dans des émetteurs qui présentent un risque ESG acceptable sont autorisés sans approbation préalable en interne. Les émetteurs présentant un risque ESG moyen font l'objet d'un examen par le groupe de travail Conformité-Risques-ESG, qui formule des recommandations sur l'investissement en fonction du domaine d'expertise concerné. Les investissements présentant un risque ESG élevé sont exclus. Cette approche est conforme au processus qui était d'application avant janvier 2024.

### 3. Suivi des contraintes ESG

- Depuis le mois de mai 2024, le calcul de l'intensité carbone moyenne pondérée du Fonds tient compte des scopes 1 et 2 uniquement. Le calcul, l'estimation et la publication des données de scope 3 posent en effet des problèmes pratiques, avec une cartographie des données fragmentée dont la couverture et la qualité sont insuffisantes à travers l'ensemble de l'univers d'investissement. Bien que les données s'améliorent, notamment grâce aux efforts remarquables de certains acteurs du secteur, nous avons constaté qu'elles étaient souvent incohérentes et très volatiles d'une année à l'autre. Les émissions de scope 3 des banques sont par exemple extrêmement volatiles, ce qui peut fausser les résultats de manière disproportionnée au sein d'un portefeuille. Aussi avons-nous décidé de ne travailler qu'avec des données agrégées de scope 1 et 2.
- Deux outils de suivi interne ont été développés et déployés pour automatiser le suivi des principales caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds, y compris les indicateurs de carbone.

#### 4. Exclusions

- La politique d'exclusion du Groupe a été mise à jour pour inclure la chaîne de valeur de l'huile de palme (upstream et midstream).
- En outre, une liste de secteurs sensibles a été ajoutée dans le cadre du suivi des investissements et une liste de suivi de la durabilité a été créée aux fins d'un filtrage automatisé fondé sur la Politique de surveillance des risques de durabilité.
- De nouveaux fournisseurs de données tiers ont été ajoutés afin de surveiller nos exclusions et des contrôles supplémentaires visant à identifier les entreprises susceptibles de faire l'objet d'exclusions sectorielles ou liées à des controverses ont été mis en œuvre.

#### 5. Controverses

- Tikehau Capital s'attache particulièrement à surveiller et à anticiper les controverses. En avril 2024, Tikehau Investment Management a mis sur pied un Comité de gestion des controverses en vue de renforcer le processus existant. Ce comité supervise le contrôle et l'analyse des controverses liées aux investissements existants et formule des recommandations à l'attention de l'équipe d'investissement. Il est composé de membres des équipes chargées de la conformité, des risques, de l'ESG, de la recherche et des investissements.

#### 6. Vote et engagement

- Le processus de vote et d'engagement a été revu et renforcé :
  - I. La Politique de vote et d'engagement a été révisée et inclut de nouvelles lignes directrices concernant nos instructions de vote sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.
  - II. Le processus interne CMS d'évaluation et de validation des votes qui ne sont pas exprimés conformément aux recommandations de vote par procuration a été renforcé au cours de la période.

Au niveau du Fonds, les actions suivantes ont été menées afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales : Dans le cadre du processus de pré-investissement, la sélection des émetteurs a joué un rôle essentiel pour garantir le respect des indicateurs de durabilité définis par le Fonds. Tous les émetteurs potentiels ont été soumis au même processus d'analyse afin de vérifier qu'ils respectent les critères d'exclusion sectoriels et fondés sur des normes, qu'ils présentent le niveau de risque ESG approprié et que l'intensité de leurs émissions est conforme à la WACI de l'univers d'investissement.

Durant la période sous revue, le Fonds a détenu une entreprise à laquelle notre fournisseur de données tiers a attribué un score de controverse élevé. Le cas a été examiné par le Comité de gestion des controverses. Il a été décidé de maintenir les investissements dans l'entreprise concernée, mais celle-ci reste sous surveillance renforcée.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**  
*Sans objet*
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**  
*Sans objet*
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
*Sans objet*
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
*Sans objet*









**CERTIFICATION DONNEE PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET  
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**



**TIKEHAU CP FEEDER**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2024**

**TIKEHAU CP FEEDER**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
NOURRICIER  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
PATRIVAL SA  
Parc des Trois Chênes  
29 bis, avenue de la Marne  
59290 WASQUEHAL

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier TIKEHAU CP FEEDER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



**TIKEHAU CP FEEDER**

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



**TIKEHAU CP FEEDER**

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>38 375 587,27</b>
OPCVM	38 375 587,27
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
<b>Prêts (I) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>38 375 587,27</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>0,00</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>7 670,93</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>7 670,93</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>38 383 258,20</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	35 060 231,57
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	3 283 912,07
<b>Capitaux propres I</b>	<b>38 344 143,64</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>38 344 143,64</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	39 114,56
Concours bancaires	0,00
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>39 114,56</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>38 383 258,20</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	697,90
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>697,90</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-986,44
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-986,44</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>-288,54</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-121 548,22
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-121 548,22</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>-121 836,76</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-26 048,77</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>-147 885,53</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	52 166,37
Frais de transactions externes et frais de cession	0,00
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>52 166,37</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>11 209,08</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>63 375,45</b>

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	2 797 268,85
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>2 797 268,85</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>571 153,30</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>3 368 422,15</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	<b>0,00</b>
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>3 283 912,07</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# Annexe des comptes annuels

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a.Stratégie et profil de gestion

TIKEHAU CP FEEDER un fonds nourricier du FCP de droit français TIKEHAU EUROPEAN HIGH YIELD (le « Fonds Maître » ou « FCP Maître »).

L'objectif de gestion est identique à celui de son Fonds Maître, à savoir réaliser une performance annualisée supérieure à l'indice ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (HECO), nette de frais de gestion du fonds nourricier, avec un horizon d'investissement de 3 ans. La performance du Fonds nourricier pourra être différente de celle de son maître en raison notamment de ses propres frais de gestion du nourricier.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

**A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices**

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>30/12/2022</b>	<b>29/12/2023</b>	<b>31/12/2024</b>
Actif net en EUR	31 357 054,76	24 609 141,00	16 100 725,74	24 093 419,35	38 344 143,64
Nombre de titres	26 609	20 277	14 830	19 768	28 766
Valeur liquidative unitaire	1 178,43	1 213,64	1 085,68	1 218,80	1 332,96
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	12,89	51,58	58,91	2,18	2,20
Capitalisation unitaire sur revenu	-4,53	-7,03	-4,47	-4,54	-5,14

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

### 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds : FR0011654938 - Part TIKEHAU CP FEEDER : Taux de frais maximum de 0.40% TTC

### Modalité de calcul de la commission de surperformance :

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

- 15 % TTC de la surperformance du FCP au-delà de l'indice ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (HEC0).
- Cette commission est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celui d'un fonds fictif de référence réalisant la performance de son objectif de gestion (15%) et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le fonds réel (« Indice de Référence »).
- La provision de frais de gestion variables correspond à 15% de la différence positive entre l'actif du fonds réel net de frais de gestion et celui de l'Indice de Référence, appréciée sur la durée de l'exercice comptable. Cette différence fait l'objet d'une provision, ajustée à chaque établissement de la VL. Cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.
- La date de cristallisation est établie au 31 décembre de chaque année, ce qui correspond à la clôture de l'exercice du fonds.
- Les commissions de performance éventuelles ne seront définitivement perçues qu'à la date de cristallisation, uniquement si durant l'exercice comptable, la performance du fonds concerné est strictement supérieure à l'Indice de Référence, et ce, même en cas de performance négative durant la période de cristallisation.
- La date de cristallisation peut être modifiée en cas de fusion ou de liquidation du fonds.
- Si, sur l'exercice, cette performance est inférieure à l'évolution de l'indice de référence applicable, la commission de performance sera nulle.
- Le prélèvement des frais de gestion par la société de gestion est effectué annuellement, le dernier jour de bourse ouvré du mois de décembre de chaque année.

La commission de surperformance se calcule comme suit :

- Dans les points suivants, l'écart de performance s'entend comme étant la différence entre la performance réalisée par le fonds et la performance réalisée par l'Indice de Référence.
- En cas d'écart de performance positif durant l'exercice comptable, alors l'écart de performance constaté donne lieu à commission de surperformance de 15% y compris si la performance du fonds est négative durant l'exercice comptable.
- Si l'écart de performance durant l'exercice comptable est nul, alors aucune commission de performance ne sera due.
- En cas d'écart de performance négatif durant l'exercice, l'intégralité de l'écart de performance est reportée et impacte l'écart de performance de l'exercice comptable suivant comme un « report ».
- À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2024, toute sous-performance du fonds par rapport à l'Indice de Référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance est fixée à 5 ans.
- Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. Les sous-performances non-compensées antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation des revenus nets</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part TIKEHAU CP FEEDER	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>24 093 419,35</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	13 606 380,47
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 083 254,64
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-121 836,76
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	52 166,37
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	2 797 268,85
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>38 344 143,64</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	10 633	13 606 380,47
Parts rachetées durant l'exercice	-1 635	-2 083 254,64
Solde net des souscriptions/rachats	8 998	11 523 125,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	28 766	

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
TIKEHAU CP FEEDER FR0011654938	Capitalisation	Capitalisation	EUR	38 344 143,64	28 766	1 332,96

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>0,00</b>					

#### C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	7,67	0,00	0,00	0,00	7,67
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7,67</b>

**C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
	<b>Actif</b>						
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	7,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>7,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b> Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé <b>Opérations figurant au passif du bilan</b> Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0011408442	Tikehau European High Yield S-Acc-EUR	TIKEHAU IM	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	38 375 587,27
<b>Total</b>						<b>38 375 587,27</b>

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
<b>Créances</b>		
<b>Total des créances</b>		<b>0,00</b>
<b>Dettes</b>		
	Frais de gestion fixe	39 114,56
<b>Total des dettes</b>		<b>39 114,56</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>-39 114,56</b>

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	121 548,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

#### D4. Autres informations

##### D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

##### D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>-147 885,53</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>-147 885,53</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-147 885,53</b>

### Part TIKEHAU CP FEEDER

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>-147 885,53</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-147 885,53</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-147 885,53</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-147 885,53
<b>Total</b>	<b>-147 885,53</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

**D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>63 375,45</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>63 375,45</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>63 375,45</b>

**Part TIKEHAU CP FEEDER**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>63 375,45</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>63 375,45</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>63 375,45</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	63 375,45
<b>Total</b>	<b>63 375,45</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>38 375 587,27</b>	<b>100,08</b>
<b>OPCVM</b>			<b>38 375 587,27</b>	<b>100,08</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>38 375 587,27</b>	<b>100,08</b>
Tikehau European High Yield S-Acc-EUR	EUR	269 472,56	38 375 587,27	100,08
<b>Total</b>			<b>38 375 587,27</b>	<b>100,08</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

### E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts**

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change**

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit**

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	38 375 587,27
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	7 670,93
Autres passifs (-)	-39 114,56
Passifs de financement (-)	0,00
<b>Total = actif net</b>	<b>38 344 143,64</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part TIKEHAU CP FEEDER	EUR	28 766	1 332,96

# TIKEHAU CP FEEDER

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

**BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR**

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>23 964 913,24</b>	<b>16 092 691,79</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>23 964 913,24</b>	<b>16 092 691,79</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>CRÉANCES</b>	<b>88 865,82</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	88 865,82	0,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>61 870,12</b>	<b>23 777,63</b>
Liquidités	61 870,12	23 777,63
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>24 115 649,18</b>	<b>16 116 469,42</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	24 140 118,23	15 293 441,77
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	43 127,12	873 687,40
Résultat de l'exercice (a,b)	-89 826,00	-66 403,43
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>24 093 419,35</b>	<b>16 100 725,74</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>22 229,83</b>	<b>15 743,68</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	22 229,83	15 743,68
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>24 115 649,18</b>	<b>16 116 469,42</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	949,73	52,64
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>949,73</b>	<b>52,64</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	976,69	614,67
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>976,69</b>	<b>614,67</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-26,96</b>	<b>-562,03</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	80 054,28	66 730,50
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-80 081,24</b>	<b>-67 292,53</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-9 744,76	889,10
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-89 826,00</b>	<b>-66 403,43</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011654938 - Part TIKEHAU CP FEEDER : Taux de frais maximum de 0.40% TTC

#### **Modalité de calcul de la commission de sur-performance :**

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

-15 % TTC de la surperformance du FCP au-delà l'Euribor 3M + 200 points de base.

- Cette commission est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celui d'un fonds fictif de référence réalisant la performance de son objectif de gestion (15%) et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le fonds réel (« Indice de Référence »).
- La provision de frais de gestion variables correspond à 15% de la différence positive entre l'actif du fonds réel net de frais de gestion et celui de l'Indice de Référence, appréciée sur la durée de l'exercice comptable. Cette différence fait l'objet d'une provision, ajustée à chaque établissement de la VL. Cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.
- La date de cristallisation est établie au 31 décembre de chaque année, ce qui correspond à la clôture de l'exercice du fonds. Compte tenu de la date d'entrée en application des orientations ESMA34-39-992 relatives aux commissions de surperformance, la première date de cristallisation potentielle est fixée au 31 décembre 2022.
- Les commissions de performance éventuelles ne seront définitivement perçues qu'à la date de cristallisation, uniquement si durant l'exercice comptable, la performance du fonds concerné est strictement supérieure à l'Indice de Référence, et ce, même en cas de performance négative durant la période de cristallisation.
- La date de cristallisation peut être modifiée en cas de fusion ou de liquidation du fonds.
- Si, sur l'exercice, cette performance est inférieure à l'évolution de l'indice de référence applicable, la commission de performance sera nulle.
- Le prélèvement des frais de gestion par la société de gestion est effectué annuellement, le dernier jour de bourse ouvré du mois de décembre de chaque année.

La commission de surperformance se calcule comme suit :

- Dans les points suivants, l'écart de performance s'entend comme étant la différence entre la performance réalisée par le fonds et la performance réalisée par l'Indice de Référence.
- En cas d'écart de performance positif durant l'exercice comptable, alors l'écart de performance constaté donne lieu à commission de surperformance de 15% y compris si la performance du fonds est négative durant l'exercice comptable.
- Si l'écart de performance durant l'exercice comptable est nul, alors aucune commission de performance ne sera due.
- En cas d'écart de performance négatif durant l'exercice, l'intégralité de l'écart de performance est reportée et impacte l'écart de performance de l'exercice comptable suivant comme un « report ».
- À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'Indice de Référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance est fixée à 5 ans.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. Les sous-performances non-compensées antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts TIKEHAU CP FEEDER	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>16 100 725,74</b>	<b>24 609 141,00</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	7 486 760,42	2 407 249,14
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 786 031,85	-8 940 383,64
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	35 073,53	956 005,19
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 336 972,75	-2 863 993,42
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 043 788,54	706 815,79
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-706 815,79	-3 570 809,21
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-80 081,24	-67 292,53
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>24 093 419,35</b>	<b>16 100 725,74</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	88 865,82
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>88 865,82</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	22 229,83
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>22 229,83</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>66 635,99</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	6 530	7 486 760,42
Parts rachetées durant l'exercice	-1 592	-1 786 031,85
Solde net des souscriptions/rachats	4 938	5 700 728,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 768	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	80 054,28
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-89 826,00	-66 403,43
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-89 826,00</b>	<b>-66 403,43</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-89 826,00	-66 403,43
<b>Total</b>	<b>-89 826,00</b>	<b>-66 403,43</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	43 127,12	873 687,40
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>43 127,12</b>	<b>873 687,40</b>

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	43 127,12	873 687,40
<b>Total</b>	<b>43 127,12</b>	<b>873 687,40</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	34 750 773,35	31 357 054,76	24 609 141,00	16 100 725,74	24 093 419,35
Nombre de titres	29 947	26 609	20 277	14 830	19 768
Valeur liquidative unitaire	1 160,40	1 178,43	1 213,64	1 085,68	1 218,80
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	25,10	12,89	51,58	58,91	2,18
Capitalisation unitaire sur résultat	-10,34	-4,53	-7,03	-4,47	-4,54

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
Tikehau European High Yield S-Acc-EUR	EUR	184 914,454	23 964 913,24	99,47
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>23 964 913,24</b>	<b>99,47</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>23 964 913,24</b>	<b>99,47</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>23 964 913,24</b>	<b>99,47</b>
<b>Créances</b>			<b>88 865,82</b>	<b>0,37</b>
<b>Dettes</b>			<b>-22 229,83</b>	<b>-0,10</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>61 870,12</b>	<b>0,26</b>
<b>Actif net</b>			<b>24 093 419,35</b>	<b>100,00</b>

<b>Parts TIKEHAU CP FEEDER</b>	<b>EUR</b>	<b>19 768</b>	<b>1 218,80</b>	
--------------------------------	------------	---------------	-----------------	--

**RAPPORT ANNUEL DU FONDS MAITRE  
TIKEHAU EUROPEAN HIGH YIELD (FR0011654938)**

**FCP de droit français**

**TIKEHAU EUROPEAN HIGH  
YIELD**

**RAPPORT ANNUEL**

au 31 décembre 2024

**Société de Gestion : TIKEHAU Investment Management**

**Dépositaire : Caceis Bank**

**Commissaire aux Comptes : Ernst & Young et Autres**

TIKEHAU Investment Management - 32 rue de Monceau - 75008 - Paris

## SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	12
3. Rapport de gestion	13
4. Informations réglementaires	17
5. Certification du Commissaire aux Comptes	27
6. Comptes de l'exercice	32
7. Annexe(s)	112
Information SFDR	113

## 1. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

### FORME JURIDIQUE

Fonds Commun de Placement de droit français.

### CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créance internationaux.

### MODALITE DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES REVENUS

Parts R-Acc-EUR E-Acc-EUR, K-Acc-EUR, I-Acc-EUR, S-Acc-EUR, F-Acc-EUR, R-Acc-USD-H, I-Acc-USD-H et R-Acc-CHF-H : Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Parts R-Dis-EUR : les sommes distribuables sont intégralement distribuées, aux arrondis près.

Il est possible de distribuer des acomptes.

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### OBJECTIF DE GESTION

Le FCP cherche à réaliser une performance annualisée supérieure à l'indice ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (HECO), après déduction des frais de gestion propres à chacune des parts, avec un horizon d'investissement de 3 ans.

S'agissant des parts dont la devise de référence ne correspond pas à celle du Fonds (euro) (R-Acc-CHF-H, R-Acc-USD-H et I-Acc-USD-H), la performance de l'indice prise en compte correspondra à une performance de cet indice couverte dans la devise de la part concernée.

Le FCP intègre une approche extra-financière, promouvant des caractéristiques environnementales et sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR. Les informations relatives aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP sont disponibles en Annexe.

### INDICATEUR DE REFERENCE

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion du portefeuille ne consistera jamais à reproduire la composition d'un indicateur de référence. Cependant, l'indice ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (HECO) pourra être retenu à titre d'indicateur de performance à posteriori.

L'indice ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (HECO) est représentatif de la performance des obligations à haut rendement (« High Yield ») en euro dans son ensemble. L'indice est composé de toutes les obligations libellées en euro émises par des émetteurs privés et notées « High Yield », sur la base de la moyenne des notations attribuées par les agences de notation Moody's, S&P et Fitch. L'indice est contraint, c'est-à-dire que le poids de chaque émetteur est limité à 3% de sa valeur de marché.

Aux fins du calcul des commissions de surperformance, les Fonds utilisent des indices de référence au sens du règlement (UE) 2016/1011 relatif aux indices utilisés comme indices de référence d'instruments financiers et les contrats financiers ou utilisés pour mesurer la performance des OPC.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011, la Société de Gestion dispose d'un plan de suivi des indices de référence qu'elle utilise au sens dudit règlement.

ICE est administrateur de l'indice ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (HEC0). Cet administrateur apparaît sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA (European Securities and Markets Authority) disponible à l'adresse suivante : <https://registers.esma.europa.eu/publication/>. Le niveau dudit indice peut être consulté sur Internet, par exemple sur le site <https://fred.stlouisfed.org/series/BAMLHE00EHYIEY>.

Cet indicateur de référence est un indice de référence du marché monétaire qui ne tient pas compte, dans sa composition ou sa méthode de calcul, des caractéristiques non financières promues par le Fonds.

Pour les parts USD et CHF, l'indice EURO High Yield est utilisé en raison de la majorité des titres libellés en euros dans le portefeuille mais couvert dans la devise de la part correspondante.

## **STRATEGIE D'INVESTISSEMENT**

### **a) Stratégie utilisée**

Afin de réaliser son objectif de gestion, investira au moins 70% de son actif net dans des titres de dettes à haut rendement, de catégorie « high yield » (titres notés de BB+ à CCC- chez Standard & Poor's et Fitch ou de Ba1 à Caa3 chez Moody's), émis par des entreprises des secteurs privés ou publics, pouvant présenter des caractéristiques spéculatives. L'équipe de gestion sélectionne des titres en fonction de ses convictions crédit, en menant sa propre analyse sur les entreprises, indépendante de la notation issue des agences de notation. La gestion du Fonds est totalement discrétionnaire. La notation retenue par la Société de Gestion sera la meilleure des notations obtenues auprès des agences Standard and Poor's, Fitch et Moody's.

La Société de Gestion disposant d'une expertise sur les entités financières, avec une équipe dédiée à l'analyse de ces émetteurs, le Fonds pourra investir sur des titres de dettes émis par des entités financières, à la fois sur des obligations seniors et subordonnées.

Le Fonds investira 50% minimum de son actif net dans des titres émis par des entités situées sur le continent européen, y compris la Suisse et le Royaume-Unis, mais pourra tout de même investir sur des émetteurs issus d'autres zones géographiques (Etats-Unis, Canada et Asie) où la Société de Gestion dispose d'équipes d'analystes.

Le Fonds pourra également investir dans des titres émis en devises « fortes » (devises qui font office de réserve de valeur sur un marché de change, par exemple : le dollar américain, l'euro, le franc suisse, la livre sterling, le yen) dans la limite de 25% de son actif net, la devise du Fonds étant l'euro. L'exposition au risque de change sera systématiquement couverte à au moins 95%.

Pour chaque investissement, les équipes de recherche et de gestion réalisent une due diligence poussée et axée sur un aller-retour permanent entre leur vision top-down (analyse directionnelle du marché) et leur vision bottom-up (analyse fondamentale de chaque émetteur conduisant à une sélection des titres à placer en portefeuille). La sélection des sociétés émettrices sera fonction d'un nombre important de critères, tels que notamment :

- La taille de l'émission ;
- Les marges d'exploitation ;
- Le secteur et le positionnement de l'entreprise ;
- La stabilité du cash-flow ;
- Le niveau d'endettement ;
- La compétence du management ;
- Les perspectives de la société et l'évolution de ses marchés ;
- La politique ESG mise en œuvre par les émetteurs, notamment leur gestion des risques et opportunités extra financiers et de leurs impacts sur la société et l'environnement (à travers leurs produits & services, leurs opérations, et leur chaîne d'approvisionnement).

Les sociétés, de toute taille de capitalisation, appartiendront à tous les secteurs de l'économie (sauf ceux proscrits par la politique ESG de la Société de Gestion).

Aussi, le Fonds ne s'interdira pas de regarder de manière opportuniste des sociétés de taille moyenne ou petite, l'objectif étant de maximiser le couple risque / rendement tout en conservant une liquidité raisonnable

Chaque prise de position sur un émetteur donné fera de surcroît l'objet d'une analyse financière détaillée permettant d'évaluer la probabilité de survenance du défaut. Il s'agit ainsi :

- De mener une étude comparative de l'émetteur et de sa structure du bilan par rapport à ses principaux concurrents du secteur ;
- De déduire un spread de crédit de l'analyse de ratios financiers, en recourant à des modèles de type structurel. Il conviendra de comparer le spread obtenu au spread de crédit traité dans le marché (observable à partir des cotations sur des produits dérivés de crédit de type CDS).

Dans le cas d'émetteur non noté, le niveau du spread de crédit et le degré de subordination serviront de critères à la détermination des limites de risque par émetteur.

La société de gestion intégrera des critères extra-financiers tout au long de son processus d'investissement dans les conditions précisées au sein de la description de l'approche extra-financière décrite en Annexe I. Cette prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissements n'est pas prépondérante. Les décisions d'investissement prises pourraient donc ne pas être conformes aux critères ESG.

Fourchette de sensibilité au taux d'intérêts	Emetteurs des titres	Zone géographique des émetteurs de titres
Entre 0 et 8	Sociétés des secteurs du privé et du public	Majoritairement sur le continent européen

La Société de gestion mène sa propre analyse sur les titres de créance qui est indépendante de la notation issue des agences de notation.

Jusqu'à 10% de son actif net, le Fonds est exposé aux actions, de manière indirecte lorsque les titres de créances détenus par le Fonds seront convertis ou remboursés en capital, ou par le biais de la détention d'OPC.

#### **b) Instruments Financiers concernés**

Les instruments financiers susceptibles d'être utilisés dans la mise en œuvre de la stratégie d'investissement sont les suivants :

##### **Actifs utilisés hors dérivés**

- Titres de créances et instruments du marché monétaire :
  - Le Fonds investira principalement dans des titres de dette d'entités privées (obligation ou obligation convertible en action),
  - Les titres de créances composant le portefeuille du Fonds seront choisis parmi toutes les catégories de notation (y compris dans des obligations non notées), étant précisé qu'au moins 70% du portefeuille sera investi dans des titres à haut rendement,
  - Le Fonds pourra également investir dans des titres appartenant à la catégorie « investment grade » (titres notés au moins BBB- chez Standard & Poor's et Fitch ou Baa3 chez Moody's) ou dans des titres non notés dont la solvabilité est, de l'avis de la Société de gestion, de qualité comparable aux titres notés.
  - Le Fonds investira jusqu'à 20% de l'actif net dans des titres « high yield » dont la notation est inférieure à CCC+ à leur date d'acquisition, étant précisé que la part de ces titres pourra représenter jusqu'à 25% de l'actif net en cas de dégradation de notations de certains titres déjà en portefeuille.
- Exposition au marché actions : exposition indirecte jusqu'à 10% de l'actif net. Le Fonds pourra détenir des actions, notamment lorsque les titres de créances détenus par le Fonds seront convertis ou remboursés en capital.
- Parts ou actions d'OPCVM et fonds d'investissement (FIA), français ou européens : jusqu'à 10% de l'actif net, en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la directive 2009/65/CE, et en parts et actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA gérés par la Société de Gestion ou une société qui lui est liée.

## **Les titres intégrant des dérivés**

Pour réaliser son objectif de gestion, le Fonds peut également avoir recours à des titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le Fond pourra notamment utiliser dans la limite de 100% de son actif net des obligations convertibles, Credit Linked Notes (CLN), EMTN et obligations callable /puttable ainsi que des obligations subordonnées financières incluant des obligations convertibles contingentes.

### **Obligations Continentes Convertibles (« CoCos ») :**

Le FCP peut investir dans ce type d'instrument à hauteur de 25% maximum de son actif net et subir les risques spécifiques liés aux CoCos décrit à la section 6 du présent prospectus.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Nature de marchés d'intervention :**

Dans un but de couverture de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, le Fonds pourra avoir recours aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés (futures) ou de gré à gré (options, swaps.). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition ou une couverture synthétique sur des indices CDS, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le FCP pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (taux, crédit, change, actions) ou de s'exposer (long ou short) à ces risques.

### **Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :**

- Risque de taux
- Risque de change
- Risque de crédit

### **Nature des interventions :**

- Couverture
- Exposition

### **Nature des instruments utilisés :**

- Options de taux
- Contrats à terme (futures) sur taux d'intérêt
- Options sur futures de taux
- Instruments de couverture de taux (Swap, Swaption)
- Opérations sur événement de crédit : Credit Default Swap (CDS) ou via des indices ITRAXX

- CFD (Contracts for difference) /TRS (Total return swaps) : les CFO/TRS sont des instruments financiers à terme conclus entre un investisseur et une contrepartie en vertu desquels les deux parties s'engagent à échanger à une date future donnée la différence en numéraire entre le cours d'ouverture et le cours de fermeture de l'instrument financier constituant le sous-jacent (action, obligation...). multipliée par le nombre d'instruments financiers objet du contrat. Le dénouement d'un CFD/TRS s'effectue exclusivement en numéraire, sans possibilité de remise de l'instrument financier sous-jacent.

- Opérations d'échange de devises : Une partie du passif du Fonds pourra être libellé en devise autre que sa devise de référence afin de bénéficier d'un coût de portage moindre ou d'une dévaluation de cette devise (exemple : une obligation libellée en € pourra être financée en Francs Suisse). De la même façon, & l'actif pourra figurer partiellement une exposition devise à des fins de revalorisation ou de rémunération plus élevée (exemple: une partie de l'actif pourra être investi en £ sans couvrir la devise).

Le Fonds privilégiera un recours à des instruments cotés, mais il pourra néanmoins avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré. Le Fonds pourra avoir recours à des options OTC (sur indices ou actions) sur des sous-jacents liquides ne posant pas de problèmes de valorisation (options vanilles), Les gérants n'envisagent pas de recourir à des instruments financiers négociés de gré à gré réellement très complexes dont la valorisation peut être incertaine ou partielle.

### **Stratégie d'utilisation des dérivés :**

Les dérivés de crédit seront utilisés dans le cadre de la gestion du Fonds, des lors que celui -ci requiert une politique active de gestion du risque de crédit.

Leur marché d'intervention pourra être règlementé, organisé ou de gré à gré.

L'utilisation des dérivés de crédit répondra à deux nécessités fondamentales :

- La mise en place de stratégies directionnels longues ou short.

Parallèlement à la prise de position sur des sous-jacents cash, l'utilisation des dérivés de crédit prévaudra dans les cas suivants :

- o Les sous-jacents cash n'existent pas sur un émetteur donné
  - o Les sous-jacents cash n'existent pas sur la durée de l'exposition souhaitée sur un émetteur donné
  - o La valeur relative entre les sous-jacents cash et dérivés le justifie ;
- La mise en place de couvertures du portefeuille notamment via les swaps indice ITRAXX.

Le fonds pourra avoir recours à des Contracts for Difference (CFD) et Total Return Swaps (TRS) dans la limite de 10% maximum de l'actif net pour prendre une exposition ou une surexposition synthétique à certains segments du marché obligataire. Le Fond utilisera également des TRS portant sur des indices obligataires.

### **Contreparties autorisées**

Dans le cadre des opérations de gré à gré, les contreparties seront des institutions financières spécialisées dans ce type de transactions. Des informations supplémentaires sur les contreparties aux transactions figureront dans le rapport annuel du Fonds. Ces contreparties n'auront aucun pouvoir discrétionnaire sur la composition ou de la gestion du portefeuille du Fonds.

### **Gestion des garanties financières**

Dans le cadre de la conclusion de contrats financiers, l'OPC pourra recevoir /verser des garanties financières sous la forme de transfert en pleine propriété de titres et/ou d'espèces.

Les titres reçus en garantie doivent respecter les critères fixés par la réglementation et doivent être octroyés par des établissements de crédit ou autres entités respectant les critères de forme juridique, pays et autres critères financiers énoncés dans le Code monétaire et financier.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci. Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont fixés par les procédures internes de la Société de Gestion conformément à la réglementation en vigueur et englobe les catégories ci-dessous :

- Garanties financières en espèces ;
- Garanties financières en titres de dettes ou en titres de capital selon une nomenclature précise.

La politique d'éligibilité des garanties financières définit explicitement le niveau requis de garantie et les décotes appliqués pour chacune de garanties financières en fonction de règles qui dépendent de leurs caractéristiques propres. Elle précise également, conformément à la réglementation en vigueur, des règles de diversification des risques, de corrélation, d'évaluation, de qualité de crédit et de stress tests réguliers sur la liquidité des garanties.

En cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par réglementation, uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Les garanties financières autres qu'en espèces reçues ne pourront pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

La société de gestion procèdera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market). Les appels de marge seront réalisés sur une base quotidienne.

Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire du FCP ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n' a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

Les risques associés aux opérations de financement sur titre, aux contras financiers et à la gestion des garanties inhérentes sont décrits dans la section profil de risque.

#### Dépôts

Le FCP peut placer ses liquidités excédentaires sur des comptes de dépôt à terme. Ces dépôts peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif du FCP.

#### Emprunt d'espèces

Le FCP pourra avoir temporairement recours à des emprunts d'espèces, notamment, en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du FCP. Ce type d'opérations sera néanmoins utilisé de manière accessoire.

#### Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres

Néant.

#### **Contreparties autorisées**

La sélection des contreparties pour les opérations de gré à gré sur les dérivés répond à une procédure dite de « best sélection ».

La ou les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition sur la gestion du portefeuille d'investissement de 'OPCVM ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérive.

#### **c) Niveau d'utilisation maximum des différents instruments**

<b>Instruments</b>	<b>% Limite de l'actif net</b>
Actions	10%
Titres de créances et instruments de marchés monétaires	
Parts de fonds/d'OPC/d'ETF	10%
Opérations d'échange (swap) de taux	100%
Opérations d'échange (swap) de devises	100%
Contrats pour différences ou CFD ( <i>contract for difference</i> )/TRS ( <i>total return</i> )	10%
Dérivés de crédit	100%
Obligations Contingentes Convertibles (« CoCos »)	25%

#### Contrat constituant des garanties financières :

En garantie de la ligne de découvert accordée par la Banque ou l'Etablissement dépositaire, le Fonds lui octroie une garantie financière sous la forme simplifiée prévue par les dispositions des articles L. 211-38 et suivants du Code monétaire et financier.

#### **6- Profil de risque :**

**Avertissement :** *Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.*

**Risque de perte en capital :** Le capital n'est pas garanti. Les investisseurs peuvent ne pas retrouver la valeur de leur investissement initial.

#### **Risque lié à l'investissement dans les titres spéculatifs à haut rendement :**

Ce Fonds doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### **Risque de crédit :**

le Fonds peut être totalement exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés et publics. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque de taux :**

Le Fonds peut, à tout moment, être totalement exposé au risque de taux, la sensibilité aux taux d'intérêt pouvant varier en fonction des titres à taux fixe détenus et entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

**Risque discrétionnaire :** le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'investisseur ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

**Risque lié à l'engagement des instruments financiers à terme :**

Le Fonds pouvant investir sur des instruments financiers à terme avec une exposition maximale de 200% de l'actif net, la valeur liquidative du Fonds peut donc baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.

**Risque lié de contrepartie :**

Le Fonds peut être amené à effectuer des opérations avec des contreparties qui détiennent pendant une certaine période des espèces ou des actifs. Le risque de contrepartie peut être généré par l'utilisation de dérivés. Le Fonds supporte donc le risque que la contrepartie ne réalise pas les transactions instruites par la Société de Gestion du fait de l'insolvabilité, la faillite entre autre de la contrepartie, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. La gestion de ce risque passe par le processus de choix des contreparties tant des opérations d'intermédiation que des opérations de gré à gré.

**Risque de liquidité :**

La liquidité, notamment sur des marchés de gré à gré, est parfois réduite. En particulier, dans des conditions de marché agitées, les prix des titres en portefeuille peuvent connaître des fluctuations importantes. Il peut être parfois difficile de dénouer dans de bonnes conditions certaines positions pendant plusieurs jours consécutifs.

Il ne peut être garanti que la liquidité des instruments financiers et des actifs soit toujours suffisante. En effet les actifs du fonds peuvent souffrir d'une évolution défavorable sur les marchés qui pourra rendre plus difficile la possibilité d'ajuster les positions dans de bonnes conditions.

**Risque lié à un changement de régime fiscal :**

Tout changement dans la législation fiscale du pays où le Fonds est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, la société de gestion du Fonds n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en relation avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

**Risque Action :**

Le Fonds peut être exposé au risque action de manière accessoire, la valeur liquidative du Fonds diminuera en cas de baisse de ce marché. En cas d'exposition short au marché action, la valeur liquidative du Fonds augmentera en cas de baisse de ce marché.

**Risque de change :**

Le Fonds peut être exposé au risque de change proportionnellement à la partie de l'actif net investie hors de la zone euro non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

Par ailleurs, les catégories de parts libellées en devises différentes de la devise de référence du portefeuille du FCP feront l'objet d'une couverture, qui tendra à être totale et systématique, du risque de change lié à cette caractéristique. Cette couverture peut générer un écart de performance entre les parts en devises différentes. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie. Votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur synthétique de risque. L'objectif de gestion ne tient pas compte des coûts de couvertures des parts libellées en devises différentes de la devise de référence du portefeuille du Fonds (euros).

**Risque de conflit d'intérêt :**

Le Fonds peut être investi dans des OPC gérés par Tikehau IM ou une société qui lui est liée ou des titres émis par ces OPC. Cette situation peut être source de conflits d'intérêt.

**Risques en matière de durabilité :**

Le « risque en matière de durabilité » : désigne le risque de survenance d'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur des investissements réalisés par le FCP.

Le risque en matière de durabilité est lié à la prise en compte d'une variété de risques dont la réalisation pourrait entraîner des pertes non anticipées susceptibles d'affecter la performance des investissements du FCP et sa situation financière.

- (i) Risques environnementaux, qui comprennent la réalisation d'effets néfastes sur les organismes vivants et l'environnement par les effluents, les émissions, les déchets, l'épuisement des ressources, etc. résultant des activités d'une organisation. Les risques climatiques comprennent à la fois l'effet des activités d'une organisation sur le changement climatique et l'effet du changement climatique sur l'organisation elle-même
- (ii) Risques sociaux, qui comprennent les risques liés à la santé et à la sécurité, les risques sociaux dans la chaîne d'approvisionnement, la gestion du climat social et le développement du capital humain, la gestion de la qualité et des risques liés à la sécurité des consommateurs, la gestion et la matérialité des controverses sociales/sociétales, la gestion des capacités d'innovation et du capital immatériel.
- (iii) Risques de gouvernance, qui désignent les risques liés à la gestion fonctionnelle d'une organisation, les risques réglementaires, la gestion et l'intégration de la durabilité dans la qualité de la stratégie de l'entreprise. Les lacunes en matière de gouvernance, par exemple la violation significative des accords internationaux, le non-respect des droits de l'homme, les problèmes de corruption, etc. se traduisent par des risques matériels de durabilité.

**Risques liés à l'investissement dans des obligations convertibles contingentes (CoCos) :**

Risque lié au seuil de déclenchement : ces titres comportent des caractéristiques qui leur sont propres. La survenance de l'évènement contingent peut amener une conversion en actions ou encore un effacement temporaire ou définitif de la totalité ou d'une partie de la créance.

Le niveau de risque de conversion peut varier par exemple selon la distance d'un ratio de capital de l'émetteur à un seuil défini dans le prospectus de l'émission.

Risque de perte de coupon :

sur certains types de CoCos, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé par l'émetteur.

Risque lié à la complexité de l'instrument :

Ces titres sont récents, leur comportement en période de stress n'a pas été totalement éprouvé.

Risque lié au report de remboursement ou/ et non remboursement :

les obligations contingentes convertibles sont des instruments perpétuels, remboursables aux niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.

Risque de structure de capital :

contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital, alors que les détenteurs d'actions du même émetteur ne la subissent pas.

Risque de liquidité :

Comme pour le marché des obligations à haut rendement, la liquidité des obligations contingentes convertibles pourra se trouver significativement affectée en cas de période de trouble sur les marchés.

Risque lié aux contrats d'échange de rendement global (CFD/TRS) et à la gestion des garanties financières :

Les contrats d'échange de rendement global (TRS) et les *contracts for difference* (CFD) sont susceptibles de créer des risques pour le FCP tels que le risque de contrepartie défini ci-dessus. La gestion des garanties est susceptible de créer des risques pour le FCP tels le risque de liquidité (c'est-à-dire le risque qu'un titre reçu en garantie ne soit pas suffisamment liquide et ne puisse pas être vendu rapidement en cas de défaut de la contrepartie), et, le cas échéant, les risques liés à la réutilisation des garanties en espèces (c'est-à-dire principalement le risque que le FCP ne puissent pas rembourser la contrepartie).

**Garantie ou protection :**

Le FCP n'offre pas de garantie ou de protection.

## **SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE :**

Les parts du Fonds ne sont pas ouvertes aux investisseurs ayant la qualité de "US Person", telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230.903).

Le Fonds n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une "U.S Person" peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la Société de Gestion du Fonds. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S.Persons".

La Société de Gestion du Fonds a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de parts par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des parts détenues, ou (ii) au transfert de parts à une « U.S. Person ». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la Société de Gestion du Fonds, faire subir un dommage au Fonds qu'il n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout porteur de parts doit informer immédiatement la Société de Gestion du Fonds dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La Société de Gestion du Fonds se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute part détenue directement ou indirectement, par une « U.S. Person », ou si la détention des parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du Fonds.

La définition des « U.S. Person(s)» telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230.903) est disponible à l'adresse suivante :<http://www.sec.gov/laws/secrulesregs.htm>

### Profil du souscripteur type

La durée d'investissement recommandée est de 3 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Fonds dépend de la situation personnelle de chaque porteur. Pour le déterminer, chaque porteur devra tenir compte de son patrimoine personnel, de sa réglementation, de ses besoins actuels sur un horizon de placement d'au moins 3 ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Fonds.

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

FONDS	Objet de la modification (FR)	Date d'effet
Tikehau European High Yield	<ul style="list-style-type: none"><li>En date du 30 avril 2024, la société de gestion a modifié l'annexe SFDR afin de supprimer la prise en compte des émissions de gaz à effet de serre de Scope 3, qui correspondent aux émissions résultant d'activités provenant d'actifs non détenus ou contrôlés par l'organisation déclarante, mais qui sont indirectement impactées par cette dernière dans sa chaîne de valeur.</li></ul>	30.04.24

#### Rétrospective 2024<sup>1</sup>

Le premier semestre 2024 a été marqué par la résilience économique, les changements de cap monétaires et les troubles politiques.

Les marchés mondiaux ont démarré en trombe, portés par l'optimisme entourant un atterrissage en douceur des principales économies, et ce malgré les tensions géopolitiques persistantes à l'image des attaques des rebelles houthis qui ont perturbé les routes maritimes en janvier. Les tendances en matière d'inflation ont varié d'une région à l'autre, la désinflation progressant dans la zone euro tandis que les États-Unis maintenaient une position prudente en matière de réduction des taux. Les marchés boursiers se sont envolés vers de nouveaux sommets en début d'année, soutenus par les bons résultats des entreprises (par exemple, Nvidia) et l'enthousiasme suscité par l'IA. Cette dynamique s'est toutefois essouffée en avril, l'inflation s'étant stabilisée au-dessus des objectifs, en particulier dans la zone euro, où la BCE a adopté une approche attentiste. Les marchés obligataires ont connu une forte volatilité, reflétant l'évolution des attentes en matière de taux. L'optimisme a fait son retour en mai dans un contexte de baisse de l'inflation aux États-Unis, un enthousiasme qui a cependant été tempéré par le discours offensif des banques centrales. Le risque politique a refait surface en juin avec la dissolution de l'Assemblée nationale en France, les élections au Royaume-Uni où les travaillistes semblaient en bonne position pour l'emporter et l'incertitude concernant les candidats à l'élection présidentielle américaine. La BCE et la Fed ont maintenu des positions prudentes, invoquant la persistance de l'inflation de base, tandis que la croissance mondiale montrait des signes de ralentissement. Malgré l'incertitude politique et les problèmes liés à l'inflation, les marchés ont fait preuve de résilience, soutenus par des données économiques solides, le resserrement du marché du travail et un marché du crédit actif, en particulier dans l'univers du haut rendement européen. Le semestre s'est toutefois achevé sur une volatilité élevée, reflétant l'interaction complexe des forces économiques, monétaires et politiques.

Le second semestre 2024 a été le théâtre d'importants rebondissements à travers le monde sur les plans économique, politique et financier. La période a commencé dans un climat caractérisé par les inquiétudes concernant l'inflation, le ralentissement économique et le chômage aux États-Unis, tandis que l'Europe enregistrait une inflation modérée et une croissance atone. Les banques centrales, et notamment la Fed et la BCE, sont passées des hausses aux baisses de taux, jonglant entre pressions inflationnistes et perte de vitesse de l'activité économique. Aux États-Unis, le ralentissement du marché du travail et le repli de l'inflation ont conduit la Fed à réduire ses taux de 50 pb en septembre, suscitant l'optimisme quant à un atterrissage en douceur. Des mouvements similaires ont été observés en Europe, bien que la région soit restée à la traîne en ce qui concerne la reprise économique. Les développements politiques, tels que la situation parlementaire épineuse en France, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient et l'élection présidentielle américaine de novembre, ont eu un impact considérable sur le sentiment du marché. La victoire de Donald Trump et les droits de douane annoncés ont suscité des réactions mitigées, dopant les marchés boursiers américains tout en soulevant des inquiétudes sur les relations commerciales et l'inflation. Les marchés ont enregistré des performances hétérogènes, les actions américaines surpassant leurs homologues européennes en novembre, avant que l'Europe ne regagne du terrain en décembre. Les marchés obligataires ont connu une certaine volatilité sur fond d'évolution de la politique monétaire et d'incertitudes budgétaires. Le crédit à haut rendement a surperformé les actifs investment grade grâce à la baisse des taux au début du semestre, mais a été mis à mal lorsque les taux ont rebondi vers la fin de l'année. Dans l'ensemble, le second semestre 2024 a été marqué par des divergences économiques entre les États-Unis et l'Europe, un recalibrage des politiques monétaires et une incertitude politique accrue, autant de facteurs qui ont fait fluctuer les marchés et incité les investisseurs à la prudence.

---

<sup>1</sup> Tikehau Capital – 31/12/2024

## Tableau Performance des principaux marchés – Récapitulatif 2024<sup>2</sup>

Indice	Perf. 2024
Euro IG (ER00)	4,67 %
Euro HY (HEC0)	8,63 %
Fin Senior (EB00)	5,28 %
Indice CoCo (couvert en EUR)	11,02 %
Indice Tier 2	6,81 %
S&P 500	24,77 %
S&P 500 Financials	30,22 %
Stoxx 600	9,54 %
Stoxx 600 Banks	35,03 %

### Tikehau European High Yield

#### Bilan 2024 et perspectives 2025<sup>3</sup>

La catégorie I-ACC-EUR a terminé l'année sur une performance de 9,89 % et la catégorie R-ACC-EUR a progressé de 9,23 %, tandis que l'indice EUR High Yield HEC0 s'est adjugé +8,63 % en 2024.

De manière générale, les actifs risqués ont connu une tendance haussière en 2024, malgré un bref accès de volatilité au cours de l'été, alimentée par (i) la tendance désinflationniste des deux côtés de l'Atlantique, qui alimente l'optimisme du marché à l'égard d'un pivot potentiel des politiques monétaires donnant lieu à des baisses de taux (ii) un soutien technique en faveur du marché européen du haut rendement (flux entrants alors qu'il est en déclin, marché primaire axé sur les émissions de refinancement, multiplication des refinancements grâce aux prêts syndiqués et davantage d'étoiles montantes que d'anges déchus), (iii) des fondamentaux qui sont restés globalement positifs, bien qu'en voie de normalisation, (iv) un environnement macroéconomique résilient, en particulier aux États-Unis, et (v) des mesures de relance monétaire et budgétaire à l'échelle mondiale.

La tendance générale de 2024 s'est poursuivie au dernier trimestre, au cours duquel les actifs risqués ont à nouveau signé une belle performance, soutenue par la contraction des spreads de crédit (-84 pb au total en 2024, dont -31 pb au quatrième trimestre), tandis que les taux sont restés stables entre la fin du troisième trimestre et la fin du trimestre suivant malgré une certaine volatilité. Ce beau parcours s'explique par (i) la poursuite de la désinflation de part et d'autre de l'Atlantique, qui a alimenté le cycle de baisses des taux d'intérêt, (ii) un environnement macroéconomique résilient, en particulier aux États-Unis, (iii) des fondamentaux solides, et (iv) les mesures de relance monétaire et budgétaire mises en œuvre à l'échelle mondiale. Par conséquent, les marchés anticipaient un scénario « Boucle d'or », laissant peu de marge d'erreur.

À l'horizon 2025, ce scénario pourrait être menacé par des défis liés à de multiples facteurs, notamment (i) la normalisation progressive de la croissance économique, (ii) les répercussions des changements du régime de taux d'intérêt (iii) les conséquences des mesures budgétaires de l'administration Trump, et (iv) un rebond de l'inflation de part et d'autre de l'Atlantique en raison des droits de douane ou de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Cette dynamique est susceptible d'avoir un impact sur les attentes des banques centrales concernant de nouvelles baisses de taux.

L'on peut par conséquent se demander si le crédit reste intéressant dans l'environnement actuel. Bien que les primes de risque de crédit se soient resserrées des deux côtés de l'Atlantique, les obligations ont cimenté leur rôle en tant que pierre angulaire de toute allocation. Pour la première fois depuis plus de dix ans (hors période COVID), les investisseurs peuvent dégager des rendements jugés attrayants à partir tant des crédits investment grade que des titres à haut rendement. Ainsi, le crédit, autrefois « produit de spread », est devenu « produit de rendement ».

Dans le segment du haut rendement, les fondamentaux des émetteurs restent robustes : les taux de défaut sont contenus et les marges nettes en Europe sont toujours confortables. Les facteurs techniques ont également contribué à la baisse des primes de risque du haut rendement européen. En effet, les entrées de capitaux importantes et régulières dans la classe d'actifs au cours des deux dernières années ont coïncidé avec une contraction du marché européen du haut rendement, qui est passé d'environ 500 milliards d'euros en 2021 à 375 milliards d'euros aujourd'hui.

<sup>2</sup> Bloomberg, ICE – 31/12/2024

<sup>3</sup> Tikehau Capital, Bloomberg, ICE – 31/12/2024

Dans ce contexte, nous pensons que la constitution d'un portefeuille axé sur des émetteurs de qualité avec un effet de levier raisonnable et des rendements de l'ordre de 4 % à 6 % constitue désormais une stratégie de base. Il n'est pas nécessaire de s'exposer à des émetteurs trop complexes, confrontés par exemple à des difficultés de refinancement, pour parvenir à la rentabilité, car même les émetteurs de qualité peuvent désormais offrir des rendements intéressants. Cette exposition de base peut être complétée par des stratégies satellites, visant à optimiser davantage les rendements du portefeuille tout en tirant parti de dislocations importantes du marché. Elles portent notamment sur les actifs suivants :

- Obligations à notation plus faible : la récente surperformance du segment BB a atténué son attrait, ses ratios de prime de risque s'approchant de leurs plus bas historiques par rapport au haut rendement. Par conséquent, la diversification hors de l'univers BB pour inclure des émetteurs de qualité mais moins bien notés — B, voire CCC dans certains cas — peut accroître le rendement du portefeuille.
- Obligations financières subordonnées : les résultats publiés récemment ont une fois de plus démontré la solidité des fondamentaux du secteur bancaire européen. Parmi les obligations financières, nous privilégions les titres subordonnés Additional Tier 1 (AT1), qui offrent des rendements considérés comme attrayants à la fois en termes absolus et par rapport aux obligations d'entreprises de notation similaire. Les obligations AT1 présentent en moyenne un différentiel de spread d'environ 150 pb par rapport aux obligations d'entreprises de même notation.

Dans le secteur bancaire, nous nous concentrons sur les banques européennes de premier ordre, dotées d'une solide capitalisation et de niveaux de solvabilité sains. Nous maintenons également une exposition sélective aux banques périphériques, comme celles de l'Espagne et du Portugal, qui ont réalisé des progrès significatifs dans l'assainissement de leurs bilans au cours des dernières années.

Pour l'instant, nous restons peu sensibles aux taux d'intérêt. La courbe du crédit relativement plate réduit l'attrait des échéances plus longues et la volatilité des taux pourrait devenir l'un des principaux vecteurs de transmission des tensions en 2025, notamment en raison des déficits budgétaires élevés et des politiques budgétaires ambitieuses de l'administration Trump.

Libellé Part	Code Isin	Données Fonds	Données Bench	Libellé Bench
E-Acc-EUR	FR0010471144	10,38%	8,63%	ICE BoFA Euro HY Constrained Index
F-Acc-EUR	FR0013292331	9,59%	8,63%	ICE BoFA Euro HY Constrained Index
I-Acc-EUR	FR0011408426	9,89%	8,63%	ICE BoFA Euro HY Constrained Index
I-Acc-USD-H	FR0013066412	8,60%	7,88%	ICE BoFA Euro HY Constrained Index Hedged USD
R-Acc-CHF-H	FR0012646123	6,38%	5,84%	ICE BoFA Euro HY Constrained Index Hedged CHF
R-Acc-EUR	FR0010460493	9,23%	8,63%	ICE BoFA Euro HY Constrained Index
R-Acc-USD-H	FR0012646115	10,83%	10,35%	ICE BoFA Euro HY Constrained Index Hedged USD
R-Dis-EUR	FR0014005A88	9,22%	8,63%	ICE BoFA Euro HY Constrained Index
S-Acc-EUR	FR0011408442	9,88%	8,63%	ICE BoFA Euro HY Constrained Index

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
UNICREDIT 6.5% PERP EMTN	5 600 000,00	2 600 000,00
TEAMSYSTEM E3R+3.5% 31-07-31	5 007 049,00	3 019 252,44
CASTELLO BC BID E3R+4.5% 14-11-31	5 700 000,00	2 200 582,50
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 7.5% PERP	4 857 186,86	1 303 799,27
ALMAVIVA THE ITALIAN INNOVATION 5.0% 30-10-30	4 500 000,00	1 500 250,00
ACCORINVEST GROUP 6.375% 15-10-29	2 400 000,00	2 511 325,00
ATHORA NETHERLANDS NV 6.75% PERP	4 420 000,00	422 940,00
NEINOR HOMES 5.875% 15-02-30	4 000 000,00	501 875,00
WPAP TELECOM HOLDINGS III BV 5.5% 15-01-30	3 877 548,74	
BIOCON BIOLOGICS GLOBAL 6.67% 09-10-29	2 324 686,28	1 416 814,04

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 39 104 003,52

- o Change à terme : 39 104 003,52
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés

(\*) Sauf les dérivés listés.

**c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
<b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
<b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
<b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE MACROECONOMIQUE

L'environnement économique et géopolitique demeurent incertains et les entreprises ou actifs dans lesquels les fonds gérés par la société de gestion ont investi pourraient voir, selon le cas, leur valorisation, leur situation de trésorerie, leurs perspectives et leur capacité à distribuer des dividendes, à payer des intérêts ou, plus généralement, à faire face à leurs engagements négativement affectés.

La société de gestion reste extrêmement prudente quant aux opportunités qui se présentent et l'environnement macroéconomique actuel l'incite à continuer à rester prudente et rigoureuse dans ses choix d'investissement.

### DÉONTOLOGIE

*Information relative aux opérations effectuées durant l'exercice et portant sur les titres pour lesquels le gestionnaire est informé que son groupe a un intérêt particulier.*

	Valeur boursière des titres en portefeuille en K€
Titres émis par le groupe promoteur	Néant
Créances émises par le groupe promoteur	Néant
OPC et fonds d'investissement de pays tiers du groupe promoteur	3 080 444,66 €

### DELEGATION DE LA GESTION FINANCIERE

1. Tikehau Investment Management Asia PTE LTD (« TIM ASIA ») - société de gestion de portefeuille agréée par le MAS - Monetary Authority of Singapore sous le numéro CMS100458-1. 12 Marina View, #23-06 Asia Square Tower 2, Singapour 018961. TIM ASIA est une filiale à 100% de Tikehau Investment Management. Dans le cadre de cette délégation, la stratégie déléguée ne couvre pas l'ensemble du portefeuille, elle correspond à la poche « Asie ». La répartition de la gestion est organisée comme suit : Tikehau Investment Management définit les expositions du FCP aux différents types de risques et zones géographiques. TIM ASIA sélectionne les instruments sous-jacents sur la poche « Asie ».
2. Tikehau Capital North America LLC - société de conseil en investissement enregistrée auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission (SEC). Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Newcastle County, Delaware 19801, United States of America. La Société de Gestion pourra déléguer à Tikehau Capital North America LLC la gestion financière des investissements réalisés aux Etats-Unis et au Canada et/ ou dans des obligations libellées en dollars canadiens et étasuniens.

Les détails et conditions de cette délégation sont définis contractuellement.

### PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

#### Politique de sélection des intermédiaires de marché et de meilleure exécution

L'article 24 (1) de la directive 2014/65/UE sur les Marchés d'Instruments Financiers (« MIF 2 ») et l'article 26 du règlement (UE) n°600/2014 (« MIFIR ») du Parlement Européen et du Conseil en date du 15 mai 2014 étendent et renforcent les exigences de « meilleure exécution » des ordres déjà mises en place sous l'empire de la directive 2004/39/CE sur les Marchés d'Instruments Financiers « MIF 1 ».

L'obligation de « meilleure exécution » se matérialise par la mise en œuvre de toutes les mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat d'exécution possible compte tenu notamment des facteurs suivants : prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et de règlement, taille et nature de l'ordre. Ces facteurs d'exécution doivent être pondérés en fonction des caractéristiques de l'ordre, des instruments financiers visés, des lieux d'exécution et des caractéristiques du client.

L'obligation de « meilleure exécution » prend la forme de « meilleure sélection » dès lors que le prestataire de services d'investissement n'exécute pas lui-même ses ordres mais les transmet à un membre de marché. Elle consiste alors en l'obligation de sélectionner l'intermédiaire de marché le plus à même de livrer la meilleure exécution possible.

#### Politique de sélection des intermédiaires de marché

##### **Champs d'application**

La politique de sélection des intermédiaires de marché s'applique à tous les instruments financiers et contrats financiers échangés sur les marchés réglementés ou sur les systèmes multilatéraux de négociation.

Les instruments et contrats financiers concernés sont les suivants :

- Actions et instruments assimilés,
- Futures et instruments assimilés,
- Options standardisées et instruments assimilés.

##### **Principes**

Tikehau Investment Management n'est pas membre de marché, et ce faisant, n'exécute pas elle-même les ordres passés pour le compte des fonds sous gestion et portant sur des produits financiers échangés sur les marchés financiers.

Les gérants des fonds de Tikehau Investment Management transmettent leurs ordres aux négociateurs de la table d'intermédiation internalisée, lesquels les transmettent par la suite à des courtiers en charge de leur exécution.

Tikehau Investment Management veille à toujours se faire catégoriser en tant que « client professionnel » au sens de la directive MIF 2 par ses intermédiaires de marché, dans le but de bénéficier d'un niveau de protection et d'assurance suffisants quant à la meilleure exécution des ordres qu'elle leur transmet.

##### **Sélection et référencement des intermédiaires de marché**

Tikehau Investment Management choisit précautionneusement les intermédiaires de marché auxquels elle accorde sa confiance pour exécuter au mieux les ordres confiés. La sélection des intermédiaires de marché repose notamment sur leur capacité à satisfaire les critères suivants :

- Réputation et reconnaissance de place,
- Politique de meilleure exécution adoptée,
- Niveau des prix proposés par rapport à la liquidité disponible,
- Qualité des services d'exécution des ordres,
- Qualité des services d'aide à la décision d'investissement,
- Qualité du traitement administratif (back-office et middle-office),
- Étendue des services offerts,
- Niveau de transparence proposé,
- Coûts et frais.

Le référencement d'un intermédiaire de marché ne se fait qu'à l'issue de la réalisation de diligences d'usage visant à s'assurer de l'honorabilité de la contrepartie et à constituer un dossier. Les entrées en relation commerciale avec de nouveaux brokers sont soumises à l'approbation du RCCI de Tikehau Investment Management.

##### **Choix des intermédiaires de marché**

Tikehau Investment Management ne transmet ses ordres qu'à des intermédiaires référencés afin de garantir la meilleure exécution possible. Pour déterminer quel est le courtier le plus à même de délivrer la meilleure exécution, les équipes de négociation tiennent compte des facteurs suivants :

- caractéristiques et contraintes du portefeuille,
- caractéristiques et spécificités du courtier,
- prix proposés,
- coûts associés,
- rapidité d'exécution,
- probabilité d'exécution et dénouement,
- taille et la nature de l'ordre,
- toute autre considération liée à l'exécution de l'ordre.

## **Évaluation périodique**

L'évaluation des intermédiaires de marché est formalisée annuellement par le « Comité broker », composé de représentants des équipes de Gestion, Trading, Middle Office et Compliance. Les courtiers s'étant vus confiés des ordres sur l'exercice sont évalués au regard des critères suivants :

- niveau des prix par rapport à la liquidité proposée,
- qualité de l'exécution des ordres,
- qualité des services d'aide à la décision d'investissement,
- étendue des services proposés,
- qualité du traitement administratif,
- niveau de transparence proposé,
- disponibilité et réactivité,
- coûts et frais.

Tikehau Investment Management prend en compte le résultat des évaluations dans la répartition des volumes de courtage et la poursuite de ses relations commerciales avec les courtiers référencés.

## Politique de meilleure exécution

### **Champs d'application**

Tikehau Investment Management n'étant pas membre de marché, la politique de meilleure exécution ne s'applique qu'aux titres financiers négociés en gré-à-gré ou échangés via des systèmes multilatéraux de négociation ainsi qu'aux contrats financiers négociés en gré-à-gré.

Les instruments financiers concernés sont les suivants :

- obligations et assimilés (obligations souveraines, obligations corporate, obligations convertibles)
- titres de créances négociables
- produits dérivés de taux, change ou crédit (total return swaps, FX forwards, credit default swaps)

### **Principes**

#### *Transactions sur des instruments financiers en gré à gré*

Tikehau Investment Management prend toutes les mesures nécessaires à garantir la meilleure exécution des ordres négociés en gré à gré. Pour ce faire, la Société tient notamment compte des critères suivants :

- Caractéristiques et contraintes du portefeuille,
- Caractéristiques et spécificités de la contrepartie,
- Prix proposés,
- Coûts associés,
- Rapidité d'exécution,
- Probabilité d'exécution et dénouement,
- Taille et la nature de l'ordre,
- Toute autre considération liée l'exécution de l'ordre.

Afin de s'assurer d'avoir des conditions d'exécution satisfaisantes, les négociateurs mettent en concurrence plusieurs contreparties en demandant des *request for quotes* et choisissent l'offre susceptible de répondre au mieux aux critères susmentionnés.

#### *Transactions sur des contrats financiers en gré-à-gré*

Tikehau Investment Management ne conclue de contrats financiers en gré-à-gré qu'avec des contreparties autorisées, c'est-à-dire avec lesquelles ont été conclus des ISDA/CSA.

#### *Transactions sur des instruments financiers via des systèmes multilatéraux de négociation*

Tikehau Investment Management peut avoir recours à des systèmes multilatéraux de négociation dans le cadre de l'exécution des ordres passés pour le compte des fonds sous gestion. La sélection des plateformes utilisée se fait notamment sur la base des critères suivants : réputation et reconnaissance de place, régulation de la plateforme par une autorité de régulation des marchés financiers établie dans un pays de l'Union Européenne ou dans un pays tiers équivalent, existence et robustesse du dispositif d'admission des participants, périmètre des instruments couverts, qualité de l'outil proposé, qualité des services rendus, rémunération demandée, et, liquidité offerte par la plateforme.

La plupart des systèmes de négociation multilatéraux de négociation n'offrant pas de garantie de meilleure exécution, Tikehau Investment Management prend toutes les mesures nécessaires pour garantir la meilleure exécution des ordres négociés par ce biais.

Pour ce faire, la Société tient notamment compte des critères suivants :

- caractéristiques et contraintes du portefeuille,
- caractéristiques et spécificités de la contrepartie,
- prix proposés,
- coûts associés,
- rapidité d'exécution,
- probabilité d'exécution et dénouement,
- taille et la nature de l'ordre,
- toute autre considération liée l'exécution de l'ordre.

La structuration de certaines opérations de financement peut amener à la perception par la société de gestion de commissions d'arrangement.

La commission d'arrangement est payée par l'émetteur à l'arrangeur de l'opération, et est calculée au prorata des engagements.

Une partie de ces commissions est par la suite rétrocédée au FCP à part égale avec la commission restant perçue par la société de gestion au titre de sa prestation d'arrangeur, soit 50%.

#### **FRAIS D'INTERMÉDIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, les sociétés de gestion d'OPCVM sont tenues de rendre compte des frais d'intermédiation versés annuellement dès lors que ceux-ci représentent un montant supérieur à 500 000 EUR.

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Tikehau Investment Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet de Tikehau Investment Management : <https://www.tikehaucapital.com/fr>

#### **POLITIQUE DE VOTE**

La politique de vote et d'engagement actionnarial de la société de gestion peut être consultée sur le site de la société de gestion de portefeuille à l'adresse suivante : <https://www.tikehaucapital.com/fr> ou au siège social de la société de gestion, conformément aux articles L. 533-22 et R 533-16 du Code Monétaire et Financier.

#### **CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE**

En application des dispositions de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, l'information relative aux modalités de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance figure sur le site de Tikehau Investment Management : <https://www.tikehaucapital.com/fr/sustainability-impact/esg-publication>.

#### **REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE**

##### Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

#### **EVENEMENTS POST CLOTURE A FIN DECEMBRE 2024 OU DANS LE FUTUR (ET SUSCEPTIBLE D'EVOLUTION)**

Non applicable à ce jour. Le cas échéant, la société de gestion informera les investisseurs conformément aux demandes de la réglementation.

## **SWING PRICING**

Oui. Veuillez-vous référer à la section dédiée dans le prospectus du fonds pour plus de détails.

## **MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

## **REMUNERATIONS FIXES ET VARIABLES DE TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT**

*Ce document présente les modalités d'application de la politique de rémunération mise en place au sein de la société Tikehau Investment Management (ci-après « Tikehau IM »).*

*Cette politique respecte les dispositions relatives à la rémunération figurant dans la réglementation issue des directives 2001/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (ci-après la « Directive AIFM ») et 2014/91/UE du parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (ci-après la « Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.*

### **1. CHAMP D'APPLICATION**

#### **1.1. Personnel identifié**

*Le processus d'identification de la population régulée est mené conjointement par la direction des Ressources humaines, la direction de la Conformité et est soumis au « Comité des nominations et rémunérations » de Tikehau Capital, la société mère de Tikehau IM.*

*Compte tenu de l'organisation interne de Tikehau IM, le personnel identifié (ci-après le « Personnel Identifié ») au sens de la Directive AIFM et de la Directive UCITS V est composé des catégories de personnel suivantes :*

- *Les dirigeants de Tikehau IM,*
- *Les gérants de portefeuille,*
- *Les responsables des fonctions de contrôle, à savoir le responsable des risques, le responsable de l'audit interne et le RCCI de Tikehau IM,*
- *Les responsables des fonctions supports (Responsables Marketing, RH, administratifs, etc.) de Tikehau IM,*
- *Tous les collaborateurs ayant une rémunération globale se situant dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques de Tikehau IM, et ayant une incidence significative sur le profil de risque de Tikehau IM ou des OPCVM et des FIA gérés par Tikehau IM.*

#### **1.2. Principes de rémunération en vigueur au sein de la société Tikehau IM**

*La rémunération globale des collaborateurs de la société Tikehau IM est composée des éléments suivants :*

- *une rémunération fixe,*
- *une rémunération variable annuelle,*
- *le cas échéant, une rémunération variable pluriannuelle.*

*Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie de ces différentes composantes, en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.*

*La rémunération variable est déterminée sur la base de la performance financière et extra-financière de Tikehau IM et de la performance individuelle du collaborateur évaluée en fonction de la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs et de son niveau d'engagement. L'évaluation de la performance individuelle prend en compte la participation du collaborateur à la politique de Tikehau IM en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ci-après « ESG ») qui intègre les problématiques de durabilité ainsi que le respect des procédures applicables en la matière. Elle prend également en compte le respect de la réglementation en vigueur ainsi que des politiques et procédures internes applicables en matière de conformité et de gestion des risques.*

*Il est précisé que les éventuelles rémunérations variables ne constituent pas un droit acquis, y compris la part reportée qui n'est payée ou acquise que si (i) elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle et de la personne concernée et (ii) son montant est compatible avec la situation financière de Tikehau IM.*

Ainsi, le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres ou négatives.

Les modalités de rémunération sont établies en conformité avec les dispositions de la réglementation applicable.

Il est enfin précisé que :

- Les rémunérations variables garanties sont interdites, sauf en cas d'embauche à l'extérieur des sociétés du groupe Tikehau Capital. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à la première année.
- Le recours à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance en matière de rémunération ou de responsabilités qui limiteraient la portée des risques contenus dans les dispositifs de rémunération du Personnel Identifié est strictement interdit.

### **1.3. Dispositif applicable à la part variable de rémunération des Collaborateurs Concernés**

La société Tikehau IM a mis en place un système de rémunération variable reportée applicable aux membres du Personnel Identifié qui ne sont pas exclus en application du principe de proportionnalité conformément à la Section 1.4 ci-après (les « Collaborateurs Concernés ») en conformité avec la réglementation en vigueur.

Pour les Collaborateurs Concernés, le dispositif applicable à leur part variable de rémunération est le suivant :

- le versement d'au moins 50% de la part variable de rémunération est reporté ;
- le report du versement de la part variable de rémunération est au minimum de trois ans ;
- la partie reportée de la part variable de rémunération n'est définitivement acquise au collaborateur qu'à la date de son versement effectif et ne peut être perçue par le collaborateur avant ledit versement (cf. Section 1.5 ci-après) ; et
- la partie restante de la part variable de rémunération prend la forme (i) d'un versement en numéraire et/ou (ii) d'une attribution de stock-options, d'actions gratuites et/ou d'actions de performance ne constituant pas des Instruments Financiers Eligibles (tels que définis à la Section 2).

### **1.4. Structure de la rémunération variable des Collaborateurs Concernés**

En application du principe de proportionnalité, Tikehau IM exclut des exigences relatives à la rémunération des Collaborateurs Concernés, tout collaborateur faisant partie du Personnel Identifié :

- dont le montant de la rémunération variable est inférieur à l'un des deux seuils suivants :
  - le pourcentage de la rémunération variable est inférieur à 30% de la rémunération fixe ; ou
  - le montant de la rémunération variable est inférieur à 200 k€ brut ou son équivalent en devises.

ou

- qui n'a pas d'influence significative sur le profil de risque de Tikehau IM ou des OPCVM et des FIA gérés par Tikehau IM.

Tout Collaborateur Concerné verra sa rémunération variable structurée comme suit :

- 50% au moins de la rémunération variable prendra la forme d'Instruments Financiers Eligibles, pouvant revêtir la forme de Cash Units (cf Section 2.2) et/ou d'actions cotées de Tikehau Capital, société mère de Tikehau IM (cf Section 2.3) et son versement sera reporté sur au minimum 3 ans,
- le paiement reporté en Instruments Financiers Eligibles sera indexé sur la performance d'un indice composé d'OPCVM et de FIA gérés par Tikehau IM (ci-après « Indice de Référence », cf Section 2.1),
- le paiement reporté s'effectuera par tranches égales, et
- la partie restante de la rémunération variable prendra la forme (i) d'un versement en numéraire, versé en année N (date d'attribution de la rémunération variable au titre de l'année précédente) et/ou (ii) d'une attribution, réalisée en année N (date d'attribution de la rémunération variable au titre de l'année précédente), de stock-options, d'actions gratuites et/ou d'actions de performance ne constituant pas des Instruments Financiers Eligibles.

### **1.5. Les modalités d'acquisition et de versement de la rémunération variable des Collaborateurs Concernés**

L'acquisition et le versement des éléments de rémunération variable reportée sont subordonnés (i) à l'atteinte de conditions de performance liées aux résultats de l'entreprise et à des critères individuels (dont notamment une gestion appropriée des risques), (ii) à l'absence de comportement frauduleux ou d'erreur grave en relation avec la réglementation en vigueur ainsi que les politiques et procédures internes applicables en matière de conformité, de gestion des risques et d'ESG et (iii) à une condition de présence.

Ces conditions sont définies de manière précise et explicite lors de l'attribution de cette rémunération.

Lorsque l'une des conditions d'acquisition ci-dessus n'est pas respectée, la part non-acquise de la rémunération variable reportée peut être ainsi réduite, ou ne pas être versée.

Sans préjudice des principes généraux du droit du travail national, dans le cas où la performance de l'activité de Tikehau IM impliquerait la génération d'un résultat net négatif, celle-ci pourra récupérer tout ou partie de la rémunération variable reportée antérieurement, annoncée mais non encore acquise.

## **2. INSTRUMENTS FINANCIERS ELIGIBLES**

### **2.1. Définition de l'Indice de Référence**

Le paiement reporté en Instruments Financiers Eligibles est indexé sur la performance de l'Indice de Référence.

L'Indice de Référence est composé des OPCVM et des FIA gérés par Tikehau IM, représentant les 4 grandes stratégies de gestion de Tikehau IM :

- Les Capital Markets Strategies (anciennement dénommées Stratégies Liquides),
- La Dette Privée,
- Les Actifs réels (anciennement dénommés Immobilier),
- Le Private Equity.

Tikehau IM sélectionnera, au moment de l'attribution de la rémunération variable, le ou les fonds représentatifs de chacune des quatre stratégies en tenant compte de l'avis du responsable des risques et du RCCI et déterminera la pondération de chacune des quatre stratégies sur la base de la ventilation des encours à la clôture de l'exercice auquel se rattache la rémunération variable considérée. Les fonds et leur pondération resteront identiques pendant les années de report pour la rémunération variable se rattachant à un exercice donné.

La performance de l'Indice de Référence sera calculée en mesurant l'évolution de la valeur liquidative par part ou action des fonds concernés entre le 31 décembre de l'exercice précédant la date d'attribution initiale des Instruments Financiers Eligibles et le 31 décembre de l'exercice précédant la date d'acquisition effective des Instruments Financiers Eligibles.

Si un des fonds dont la performance est prise en compte pour le calcul de l'Indice de Référence venait à être liquidé avant la date d'acquisition d'une ou plusieurs tranches de rémunération reportée, il lui serait substitué pour les besoins du calcul de l'Indice de Référence postérieurement à cette liquidation un fonds considéré comme représentatif de la performance de la ligne de métier de Tikehau IM considérée.

### **2.2. Mise en place de Cash Units comme support d'alignement des intérêts**

Tikehau IM peut mettre en place un schéma de Cash Units consistant en une rémunération variable en numéraire, bloquée et reportée sur au minimum trois ans par tranche égale, dont la valorisation est assise sur la performance de l'Indice de Référence sur la période considérée.

### **2.3. Actions Tikehau Capital**

Tikehau IM peut recourir à des actions Tikehau Capital en guise d'Instruments Financiers Eligibles.

Ces attributions d'actions gratuites se feraient dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

L'attribution serait structurée en un minimum de trois tranches égales. Le nombre d'actions de chacune des tranches définitivement acquises serait fonction de la performance de l'Indice de Référence.

En cas de performance négative de l'Indice de Référence sur une période considérée, le nombre définitif d'actions attribuées pourra être réduit proportionnellement, et arrondi à l'entier inférieur.

L'attribution d'actions gratuites ne permettant pas l'augmentation du nombre d'actions attribuées, un mécanisme compensatoire sous forme d'Instruments Financiers Eligibles pourrait être mis en place pour compenser le manque à gagner des attributaires.

### Ventilation des rémunérations fixes et variables au 31/12/2024

2024	Nombres de personnes	rémunération fixe (€)	Rémunération variable (€)	Carried Interest et commissions de performance (€)	Total (€)
<b>Personnel de Tikehau IM</b>	310	35,244,127	11,013,964	0	310
<b>Personnel Identifié</b>	74	14,839,747	5,805,4687	0	74
<b>Personnel Concerné</b>	49	10,603,405	4,913,901	0	49

Source : Tikehau IM – Ressources humaines

### COMMISSIONS D'ARRANGEMENT

La structuration de certaines opérations de financement peut amener à la perception par la société de gestion de commissions d'arrangement.

La commission d'arrangement est payée par l'émetteur à l'arrangeur de l'opération, et est calculée au prorata des engagements.

Une partie de ces commissions est par la suite rétrocédée à l'OPC, à part égale avec la commission restant perçue par la société de gestion au titre de sa prestation d'arrangeur, soit 50%.

Tikehau European High Yield – Synthèse des commissions d'arrangement perçues sur les trois derniers exercices (en €) : Néant.

### AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

#### **Tikehau Investment Management**

32 rue de Monceau – CS 40121 – 75008 PARIS,  
FRANCE

E-mail : [contact@tikehaucapital.com](mailto:contact@tikehaucapital.com)

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



## Tikehau European High Yield

Exercice clos le 31 décembre 2024

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Tikehau European High Yield,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Tikehau European High Yield constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthodes comptables exposées dans l'annexe des comptes annuels.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les titres financiers, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que notre rapport sur les comptes annuels n'a pas pu être mis à votre disposition dans le délai prescrit par l'article 411-37 du Règlement général de l'AMF, les informations et les éléments nécessaires à son établissement ne nous ayant pas été communiqués dans le délai prévu par ce même article.

## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 23 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Roty'.

Vincent Roty

## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>2 312 341,99</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	2 312 341,99
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>349 675 205,78</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	349 675 205,78
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Titres de créances (D)</b>	
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>3 080 444,66</b>
OPCVM	3 080 444,66
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
<b>Dépôts (F)</b>	
<b>Instrument financiers à terme (G)</b>	<b>12 679,68</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
<b>Prêts (I) (*)</b>	
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>355 080 672,11</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>1 839 454,08</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>6 970 540,94</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>8 809 995,02</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>363 890 667,13</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	331 336 206,55
Report à nouveau sur revenu net	47,28
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	31 606 538,03
<b>Capitaux propres I</b>	<b>362 942 791,86</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>362 942 791,86</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>214 034,38</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>214 034,38</b>
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	733 840,89
Concours bancaires	
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>733 840,89</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>363 890 667,13</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	296 310,52
Produits sur obligations	18 088 962,96
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	365 390,27
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>18 750 663,75</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-311,90
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-311,90</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>18 750 351,85</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	7 875,12
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-3 133 176,77
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-3 125 301,65</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>15 625 050,20</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>1 568 247,67</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>17 193 297,87</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	680 901,23
Frais de transactions externes et frais de cession	-6 624,00
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>674 277,23</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>50 489,53</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>724 766,76</b>

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	12 438 847,21
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	5 997,08
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>12 444 844,29</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>1 243 629,11</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>13 688 473,40</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>31 606 538,03</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## **ANNEXES COMPTABLES**

### **A. Informations générales**

#### **A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable**

##### **A1a. Stratégie et profil de gestion**

Le FCP cherche à réaliser une performance annualisée supérieure à l'indice ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (HECO), après déduction des frais de gestion propres à chacune des parts, avec un horizon d'investissement de 3 ans.

S'agissant des parts dont la devise de référence ne correspond pas à celle du Fonds (euro) (R-Acc-CHF-H, R-Acc-USD-H et I-Acc-USD-H), la performance de l'indice prise en compte correspondra à une performance de cet indice couverte dans la devise de la part concernée.

Le FCP intègre une approche extra-financière, promouvant des caractéristiques environnementales et sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR. Les informations relatives aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP sont disponibles en Annexe.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

## A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>407 521 474,89</b>	<b>427 568 425,69</b>	<b>260 992 793,94</b>	<b>272 896 368,56</b>	<b>362 942 791,86</b>
<b>Part Tikehau Credit Plus I Acc USD H en USD</b>					
Actif net en USD	37 619,18				479 816,26
Nombre de titres	300,000				3 429,000
Valeur liquidative unitaire en USD	125,39				139,92
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	-11,69				8,55
Capitalisation unitaire sur revenu en EUR	3,78				5,27
<b>Part Tikehau European High Yield E Acc EUR en EUR</b>					
Actif net	9 637 449,66	6 162 835,88	2 971 670,22	1 720 722,43	3 815 167,60
Nombre de titres	53 261,766	32 733,852	17 480,397	8 925,590	17 928,313
Valeur liquidative unitaire	180,94	188,27	170,00	192,78	212,80
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-7,86	0,43	-10,29	-8,53	0,41
Capitalisation unitaire sur revenu	7,43	7,61	7,67	10,13	11,55
<b>Part Tikehau European High Yield F Acc EUR en EUR</b>					
Actif net	27 279 603,67	24 263 539,58	20 916 053,43	34 647 363,55	38 642 008,65
Nombre de titres	258 220,445	222 504,881	213 554,028	313 902,078	319 443,533
Valeur liquidative unitaire	105,64	109,04	97,94	110,37	120,96
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-4,61	0,25	-5,94	-4,91	0,23
Capitalisation unitaire sur revenu	3,64	3,56	3,90	5,16	5,76
<b>Part Tikehau European High Yield I Acc EUR en EUR</b>					
Actif net	123 425 121,68	122 309 482,58	61 756 957,86	47 260 279,51	54 760 982,07
Nombre de titres	945 861,757	906 406,671	509 063,276	345 069,545	363 870,060
Valeur liquidative unitaire	130,48	134,93	121,31	136,95	150,49
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-5,68	0,31	-7,35	-6,08	0,29
Capitalisation unitaire sur revenu	4,70	4,64	4,95	6,64	7,54

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
<b>Part Tikehau European High Yield K Acc EUR en EUR</b>					
Actif net	610 250,90	206 524,42			
Nombre de titres	4 469,950	1 469,950			
Valeur liquidative unitaire	136,52	140,49			
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-5,96	0,33			
Capitalisation unitaire sur revenu	4,53	4,17			
<b>Part Tikehau European High Yield R Acc CHF H en CHF</b>					
Actif net en CHF	5 464 203,83	4 528 677,49	1 815 706,62	2 749 403,54	3 717 455,86
Nombre de titres	50 670,680	40 877,000	18 372,838	25 255,255	32 099,916
Valeur liquidative unitaire en CHF	107,83	110,78	98,82	108,86	115,80
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	-2,77	3,72	-3,49	-2,92	-0,80
Capitalisation unitaire sur revenu en EUR	3,31	3,01	3,64	5,08	5,47
<b>Part Tikehau European High Yield R Acc EUR en EUR</b>					
Actif net	103 569 899,38	133 066 491,65	94 470 177,99	111 421 299,77	155 270 877,71
Nombre de titres	740 064,556	923 932,971	732 433,864	768 243,457	980 179,375
Valeur liquidative unitaire	139,94	144,02	128,98	145,03	158,41
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-6,12	0,34	-7,83	-6,46	0,30
Capitalisation unitaire sur revenu	4,30	4,28	4,76	6,50	7,04
<b>Part Tikehau European High Yield R Acc USD H en USD</b>					
Actif net en USD	1 541 569,10	962 895,60	763 389,86	626 160,28	559 947,53
Nombre de titres	12 778,000	7 714,000	6 684,000	4 784,000	3 860,000
Valeur liquidative unitaire en USD	120,64	124,82	114,21	130,88	145,06
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	-10,82	8,98	3,02	-5,02	6,70
Capitalisation unitaire sur revenu en EUR	3,18	3,04	3,97	5,37	5,93

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
<b>Part Tikehau European High Yield R-Dis-EUR en EUR</b>					
Actif net		9 526 142,83	7 664 084,03	1 911 520,07	2 340 600,90
Nombre de titres		95 050,177	85 459,819	19 674,245	23 080,834
Valeur liquidative unitaire		100,22	89,68	97,15	101,40
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes					0,18
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		-0,27	-5,45	-4,43	
Distribution unitaire sur revenu		0,10	3,34	4,41	4,58
Crédit d'impôt unitaire					
<b>Part Tikehau European High Yield S-Acc-EUR en EUR</b>					
Actif net	136 654 404,23	126 816 043,54	70 658 837,70	72 411 175,36	103 146 787,80
Nombre de titres	1 108 514,605	993 137,605	615 495,103	558 712,236	724 274,244
Valeur liquidative unitaire	123,27	127,69	114,79	129,60	142,41
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-5,37	0,30	-6,96	-5,75	0,27
Capitalisation unitaire sur revenu	4,55	4,60	4,68	6,28	7,13

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

## 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.  
La durée de l'exercice est de 12 mois.

## Règles d'évaluation des actifs

La société de gestion Tikehau Investment Management est responsable de la valorisation des différents instruments qui composent le FCP. Elle délègue le calcul de la valeur liquidative (VL) du FCP au valorisateur :

### CACEIS FUND ADMINISTRATION

Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri — 92120 Montrouge

Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probables de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Le principe retenu est de s'assurer que les VL sont calculées de façon identique d'une VL à l'autre.

Les actions et titres assimilés sont valorisés au dernier cours de clôture connus à l'heure de valorisation du Fonds.

Les obligations convertibles sont valorisées sur la base des cotations des contributeurs.

Les titres de créances négociables sont valorisés à leur valeur actuelle, en l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée. Dans le cas de TCN de durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois, la méthode linéaire peut être retenue.

Les parts d'OPC sont valorisées à la dernière VL publiée.

Les futures sur marchés organisés sont valorisés au cours de compensation.

Les options sur marchés organisés sont valorisées au cours de compensation.

Les dérivés de crédit sont valorisés à leur valeur actuelle, sur la base des cotations des contributeurs.

Les swaps sont valorisés à leur valeur actuelle sur la base des cotations des contributeurs.

Les produits OTC sont valorisés à leur valeur actuelle sur la base des cotations des contributeurs.

Les devises au comptant sont valorisées au cours de change du jour de la VL.

Les contrats de change à terme sont valorisés au cours du terme du jour de la VL.

Les dépôts sont valorisés à leur valeur actuelle le jour de la VL.

### ***Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :***

*Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.*

*Pour chaque élément, les notations de l'émission sont récupérées.*

*Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.*

*La meilleure note est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.*

*Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».*

*Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisée en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investment Grade » et « Non Investment Grade ».*

## Frais de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	Part R-Acc-EUR, R-Acc-USD-H, R-Acc-CHF-H, R-Dis-EUR : 1,20% TTC K-Acc-EUR : 1% TTC Part E-Acc-EUR : 0,15% TTC Part I-Acc-EUR, I-Acc-USD-H ou S-Acc-EUR: 0,60% TTC Part F-Acc-EUR: 0,70% TTC
2	Frais de fonctionnement et autres services (*)	Actif net	0,10% TTC(**)
3	Frais indirects maximum	Actif net	Néant
4	Commissions de mouvement Prestataire percevant des commissions le cas échéant : Société de gestion : 100%	Prélèvement sur chaque transaction	70€ TTC maximum sur chaque transaction
5	Frais de performance	Actif net	Part R-Acc-EUR, R-Acc-USD-H, R-Acc-CHF-H, R-Dis-EUR et K-Acc-EUR: 15 % TTC de la performance au-delà de l'indice ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (HECO), après déduction des frais de gestion fixes.  Part I-Acc-EUR et I-Acc-USD-H : 10% TTC de la performance au-delà de l'indice ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (HECO), après déduction des frais de gestion fixes.  Part F-Acc-EUR : 15 % TTC de la performance au-delà de l'indice ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (HECO), après déduction des frais de gestion fixes.  Part S-Acc-EUR : Néant Part E-Acc-EUR : Néant

(\*) Ces frais incluent : frais d'enregistrement et de référencement des fonds, frais d'information clients et distributeurs, frais des données, frais de dépositaire, juridiques, audit et fiscalité, frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs, frais opérationnels et frais liés à la connaissance client.

(\*\*) Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs. Tout dépassement de ce taux sera pris en charge par la Société de Gestion.

### a) Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP (voir (b) ci-dessous).
- les commissions de mouvement facturées au FCP.

- b) Frais de surperformance applicables aux parts R-Acc-EUR, R-Acc-USD-H, R-Acc-CHF-H, R-Dis-EUR, K-Acc-EUR, F-Acc-EUR, I-Acc-EUR et I-Acc-USD-H :

S'agissant des catégories de parts assorties d'une commission de performance, comme indiqué dans le tableau ci-dessus, la Société de Gestion pourra percevoir une commission de surperformance incitative, liée à la performance et prélevée sur l'actif net de la catégorie de parts correspondante. La commission de surperformance est calculée, et le cas échéant due, séparément par catégorie de parts chaque jour de calcul de la Valeur Liquidative (chacun de ces jours, une « Date de Valorisation »), à l'aide de la méthode décrite ci-dessous.

### Définitions

Pour les besoins du présent paragraphe (b) :

- La période de référence (la « Période de référence ») est la période au cours de laquelle (i) la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence, et (ii) toute sous-performance ou la performance négative passée d'une catégorie de parts par rapport à l'indice de référence doit être récupérée avant qu'une commission de performance ne soit due.

La Période de Référence aura une durée maximale de cinq (5) Périodes de Cristallisation (comme définie ci-dessous) glissantes, avec une résiliation anticipée à chaque date de paiement d'une commission de surperformance en faveur de la Société de Gestion (hors cas de paiements anticipés mentionnés ci-après). A l'issue de chaque Période de Référence, le mécanisme de compensation pour la sous-performance ou la performance négative passée peut être réinitialisé ;

- une période de cristallisation commence à la première Date de Valorisation de chaque exercice financier suivant la période de cristallisation précédente et se termine à la dernière Date de Valorisation du mois de décembre de la même année, sous réserve de ce qui suit (la « Période de cristallisation »). La première Période de cristallisation d'une catégorie de parts donnée s'entend comme étant la période commençant à la date de lancement de la catégorie de parts et se terminant le 31 décembre suivant.
- la Valeur Liquidative de Référence utilisée pour une Période de cristallisation donnée est définie comme la Valeur Liquidative la plus élevée au titre de laquelle une commission de performance a été calculée et payée au cours de la Période de référence, étant entendu que la Valeur Liquidative initiale d'une catégorie de parts donnée sera considérée comme sa première Valeur Liquidative de référence (la « Valeur Liquidative de Référence »). Si aucune commission de performance de ce type n'a été versée au cours de la Période de Référence, la Valeur Liquidative de Référence sera fixée à la Valeur Liquidative calculée à la première Date de Valorisation de la Période de référence.

La Valeur Liquidative de Référence est ajustée en cas de distributions.

### Modalités de calcul de la commission de performance

Le mécanisme applicable à la commission de surperformance repose sur la comparaison de la performance du Fonds avec celle d'un indice de référence pour la commission de performance. L'indice de référence auquel sera comparée la performance de chaque catégorie de parts ainsi que le seuil de performance à partir duquel la commission de surperformance pourra être prélevée sont indiqués dans le tableau ci-dessus. Ce mécanisme vise à garantir que la Société de Gestion ne puisse pas (i) percevoir une commission de performance en raison d'une sous-performance antérieure par rapport à l'indice de référence au cours de la Période de référence, ni (ii) réclamer des commissions de performance à moins que la Valeur Liquidative à la fin d'une Période de cristallisation soit supérieure à la Valeur Liquidative de Référence applicable.

Pour chaque catégorie de part, une commission de performance est calculée au cours de chaque Période de cristallisation en tenant compte de l'écart entre (i) la performance positive de la Valeur Liquidative d'une catégorie de parts au cours d'une Période de Cristallisation au-delà de la Valeur Liquidative de Référence (la « Performance ») et (ii) la performance de l'indice de référence par rapport à la Valeur Liquidative de Référence (la « Performance de Référence »).

En cas d'écart positif (la « Performance Relative »), la commission de surperformance sera calculée sur la base de cette Performance Relative et sera due à chaque fin de Période de Cristallisation concernée. Dans la mesure où la Performance est calculée par rapport à la Valeur Liquidative de Référence, une Performance Relative ne peut exister et les commissions de performance ne peuvent être payées que si la Performance est supérieure à 0 pendant toute la Période de Référence.

En outre, (i) si la catégorie de parts est fermée ou fait l'objet d'une fusion au cours d'une Période de Cristallisation et (ii) lorsque des catégories de parts sont rachetées à une date autre que celle à laquelle une commission de surperformance est payée alors que des provisions ont été constituées pour la commission de surperformance, la commission de surperformance sera en principe cristallisée à la date de l'événement déclenchant la fin de la Période de Cristallisation pour ces parts et la commission de surperformance sera payée, même si une commission de surperformance n'est plus payable à la fin de la Période de Référence en cours.

La commission de surperformance est calculée sur la base de la Valeur Liquidative par part après déduction de tous frais et commissions (mais sans tenir compte des commissions de surperformance dues et non encore payées, à l'exception de la commission de surperformance non payée au titre des parts rachetées durant la Période de Référence, tel qu'expliqué ci-après) et ajustement pour les ordres de souscription, rachat et distribution exécutés à partir de la date de la précédente Valeur Liquidative de Référence, de façon à ce que la commission de surperformance due n'en soit pas affectée.

L'indice de référence et la Performance de Référence seront réinitialisés périodiquement pour tenir compte de la durée de la Période de Référence représentant une durée maximale de cinq (5) Périodes de Cristallisation glissantes, étant précisé que cette réinitialisation porte uniquement sur la fraction de la sous-performance provenant de l'exercice fiscal écoulé (N-5) qui n'aurait pas encore été compensée au cours de la Période de référence en cours.

#### Mécanisme de constitution d'une provision pour la commission de performance

Une provision au titre de la commission de surperformance sera constituée à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative si une commission de performance est due conformément aux paragraphes précédents. À cette fin, ces conditions seront évaluées pour chaque catégorie de parts par référence à la Performance et à la Performance de Référence au cours de la période allant du premier jour de la Période de Référence jusqu'à cette Date de Valorisation. Si aucune commission de surperformance n'est due, aucune comptabilisation ne sera effectuée au titre de la Date de Valorisation en question.

La provision pour commission de surperformance à une Date de Valorisation spécifique est calculée, le cas échéant, en multipliant la Performance Relative positive par le taux de commission de performance indiqué dans le tableau ci-dessus et le nombre de parts en circulation à ladite Date de Valorisation, et est ajustée pour tenir compte des souscriptions, rachats et distributions.

À chaque Date de Valorisation, la provision comptable constituée pour la commission de surperformance à la Date de Valorisation précédente est ajustée afin de refléter l'évolution de la Performance Relative, positive ou négative, des parts. En conséquence, à l'exception de toute commission de surperformance comptabilisée au moment où les produits des distributions ou rachats sont payés et qui est considérée comme due, les commissions de surperformance précédemment comptabilisées seront annulées par toute sous-performance ultérieure par rapport à la Performance de Référence. La provision comptable constituée pour la commission de surperformance ne peut toutefois jamais être négative et la Société de Gestion ne versera en aucun cas de l'argent au Fonds ou à tout porteur de parts de celui-ci en raison d'une telle sous-performance.

Sous réserve des dispositions ci-dessus, dès lors qu'une provision pour commissions de surperformance est comptabilisée dans l'état des opérations d'une catégorie de parts à la fin d'une Période de Cristallisation, ces commissions deviendront exigibles pour la Société de Gestion.

#### Cristallisation anticipée des commissions de performance accumulées

Dans l'hypothèse où un porteur de parts demande le rachat de ses parts avant la fin de la Période de Cristallisation, toute commission de surperformance due mais non encore payée en relation avec les parts rachetées sera immédiatement cristallisée et sera versée à la Société de Gestion à la fin de la Période de Cristallisation considérée selon la formule suivante :

*Commission de performance cristallisée à une Date de Valorisation = (nombre de parts rachetées à la Date de Valorisation / nombre total de parts à la Date de Valorisation précédente) \* commission de performance due à la Date de Valorisation précédente*

Si une catégorie de parts est clôturée ou (sous réserve du meilleur intérêt des investisseurs du Fonds ou de la catégorie de parts absorbée et absorbante fusionnée avant la fin de la Période de Cristallisation, la commission de performance accumulée à la clôture ou à la fusion de la catégorie de parts, le cas échéant, sera payée comme si la date de clôture était la fin de la Période de Cristallisation.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation des revenus nets</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part Tikehau European High Yield E Acc EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part Tikehau European High Yield F Acc EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part Tikehau European High Yield R Acc USD H	Capitalisation	Capitalisation
Part Tikehau Credit Plus I Acc USD H	Capitalisation	Capitalisation
Part Tikehau European High Yield I Acc EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part Tikehau European High Yield R Acc EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part Tikehau European High Yield S-Acc-EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part Tikehau European High Yield R-Dis-EUR	Distribution	Distribution
Part Tikehau European High Yield R Acc CHF H	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>272 896 368,56</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	116 680 275,96
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-55 285 245,72
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	15 625 050,20
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	674 277,23
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	12 444 844,29
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-92 778,66
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>362 942 791,86</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part Tikehau Credit Plus I Acc USD H</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	4 373,000	520 689,03
Parts rachetées durant l'exercice	-944,000	-117 027,09
Solde net des souscriptions/rachats	3 429,000	403 661,94
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 429,000	
<b>Part Tikehau European High Yield E Acc EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	9 707,723	1 943 919,99
Parts rachetées durant l'exercice	-705,000	-149 784,30
Solde net des souscriptions/rachats	9 002,723	1 794 135,69
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	17 928,313	
<b>Part Tikehau European High Yield F Acc EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	103 921,928	12 064 666,18
Parts rachetées durant l'exercice	-98 380,473	-11 351 418,78
Solde net des souscriptions/rachats	5 541,455	713 247,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	319 443,533	

### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part Tikehau European High Yield I Acc EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	69 950,369	10 095 528,32
Parts rachetées durant l'exercice	-51 149,854	-7 304 643,51
Solde net des souscriptions/rachats	18 800,515	2 790 884,81
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	363 870,060	
<b>Part Tikehau European High Yield R Acc CHF H</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	13 968,219	1 648 238,44
Parts rachetées durant l'exercice	-7 123,558	-839 451,92
Solde net des souscriptions/rachats	6 844,661	808 786,52
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	32 099,916	
<b>Part Tikehau European High Yield R Acc EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	434 204,649	65 571 238,56
Parts rachetées durant l'exercice	-222 268,731	-33 526 710,84
Solde net des souscriptions/rachats	211 935,918	32 044 527,72
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	980 179,375	
<b>Part Tikehau European High Yield R Acc USD H</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	865,000	110 588,85
Parts rachetées durant l'exercice	-1 789,000	-233 947,64
Solde net des souscriptions/rachats	-924,000	-123 358,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 860,000	
<b>Part Tikehau European High Yield R-Dis-EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	4 336,444	432 102,75
Parts rachetées durant l'exercice	-929,855	-92 708,96
Solde net des souscriptions/rachats	3 406,589	339 393,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	23 080,834	
<b>Part Tikehau European High Yield S-Acc-EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	177 863,155	24 293 303,84
Parts rachetées durant l'exercice	-12 301,147	-1 669 552,68
Solde net des souscriptions/rachats	165 562,008	22 623 751,16
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	724 274,244	

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Part Tikehau Credit Plus I Acc USD H</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part Tikehau European High Yield E Acc EUR</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part Tikehau European High Yield F Acc EUR</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part Tikehau European High Yield I Acc EUR</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part Tikehau European High Yield R Acc CHF H</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part Tikehau European High Yield R Acc EUR</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part Tikehau European High Yield R Acc USD H</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part Tikehau European High Yield R-Dis-EUR</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part Tikehau European High Yield S-Acc-EUR</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Tikehau Credit Plus I Acc USD H FR0013066412	Capitalisation	Capitalisation	USD	479 816,26	3 429,000	139,92
Tikehau European High Yield E Acc EUR FR0010471144	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 815 167,60	17 928,313	212,80
Tikehau European High Yield F Acc EUR FR0013292331	Capitalisation	Capitalisation	EUR	38 642 008,65	319 443,533	120,96
Tikehau European High Yield I Acc EUR FR0011408426	Capitalisation	Capitalisation	EUR	54 760 982,07	363 870,060	150,49
Tikehau European High Yield R Acc CHF H FR0012646123	Capitalisation	Capitalisation	CHF	3 717 455,86	32 099,916	115,80
Tikehau European High Yield R Acc EUR FR0010460493	Capitalisation	Capitalisation	EUR	155 270 877,71	980 179,375	158,41
Tikehau European High Yield R Acc USD H FR0012646115	Capitalisation	Capitalisation	USD	559 947,53	3 860,000	145,06
Tikehau European High Yield R-Dis-EUR FR0014005A88	Distribution	Distribution	EUR	2 340 600,90	23 080,834	101,40
Tikehau European High Yield S-Acc-EUR FR0011408442	Capitalisation	Capitalisation	EUR	103 146 787,80	724 274,244	142,41

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
<b>Hors-bilan</b>						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>						

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
BELGIQUE	1 198,26			1 198,26	1 198,26	
LUXEMBOURG	1 114,08			1 114,08	1 114,08	
<b>Total</b>	<b>2 312,34</b>			<b>2 312,34</b>	<b>2 312,34</b>	

**C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Obligations	349 675,21	290 829,47	58 845,74		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	6 970,54				6 970,54
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
<b>Total</b>		<b>290 829,47</b>	<b>58 845,74</b>		<b>6 970,54</b>

**C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts							
Obligations			3 941,97	34 369,07	117 255,22	110 870,80	83 238,15
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	6 970,54						
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
<b>Hors-bilan</b>							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
<b>Total</b>	<b>6 970,54</b>		<b>3 941,97</b>	<b>34 369,07</b>	<b>117 255,22</b>	<b>110 870,80</b>	<b>83 238,15</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	GBP	USD	CHF		
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées	25 268,99	8 991,39			
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances		17,28			
Comptes financiers	93,14	559,24	44,36		
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes		-1,75	-7,52		
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir					
Devises à livrer	-25 159,97	-9 078,18			
Futures options swaps					
Autres opérations					
<b>Total</b>	<b>202,16</b>	<b>487,98</b>	<b>36,84</b>		

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(\*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	39 402,63	308 822,48	3 762,44
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits			
<b>Solde net</b>	<b>39 402,63</b>	<b>308 822,48</b>	<b>3 762,44</b>

(\*) Source SDG

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
CREDIT AGRICOLE SA	30,00	
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
J.P.MORGAN AG FRANCFORT		133,38
GOLDMAN SACHS INTL LTD		43,25
Dettes		
Collatéral espèces		

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
<b>Créances</b>		
	Souscriptions à recevoir	1 409 067,48
	Rétrocession de frais de gestion	1 018,33
	Coupons et dividendes en espèces	399 368,27
	Collatéraux	30 000,00
<b>Total des créances</b>		<b>1 839 454,08</b>
<b>Dettes</b>		
	Rachats à payer	99 002,95
	Frais de gestion fixe	573 798,03
	Frais de gestion variable	61 039,91
<b>Total des dettes</b>		<b>733 840,89</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>1 105 613,19</b>

## D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
<b>Part Tikehau Credit Plus I Acc USD H</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 174,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	224,18
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,06
Frais de gestion variables acquis	33,99
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	6,27
<b>Part Tikehau European High Yield E Acc EUR</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	7 455,95
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	68,81
<b>Part Tikehau European High Yield F Acc EUR</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	288 558,83
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	50 276,62
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,14
Frais de gestion variables acquis	10 508,59
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	916,82
<b>Part Tikehau European High Yield I Acc EUR</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	350 513,43
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	1 271,04

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	31/12/2024
<b>Part Tikehau European High Yield R Acc CHF H</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	43 731,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	83,57
<b>Part Tikehau European High Yield R Acc EUR</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 742 748,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	3 340,34
<b>Part Tikehau European High Yield R Acc USD H</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	7 938,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	15,61
<b>Part Tikehau European High Yield R-Dis-EUR</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	27 016,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	52,45

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	31/12/2024
<b>Part Tikehau European High Yield S-Acc-EUR</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	601 995,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	2 120,21

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
<b>Total</b>	

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			3 080 444,66
	LU1585264689	TIKEHAU SUBFIN FUND E-Acc-EUR	3 080 444,66
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>3 080 444,66</b>

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>17 193 297,87</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>17 193 297,87</b>
Report à nouveau	47,28
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>17 193 345,15</b>

### Part TIKEHAU CREDIT PLUS I Acc USD H

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>18 099,92</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>18 099,92</b>
Report à nouveau	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>18 099,92</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	18 099,92
<b>Total</b>	<b>18 099,92</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

### Part Tikehau European High Yield E Acc EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>207 199,11</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>207 199,11</b>
Report à nouveau	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>207 199,11</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	207 199,11
<b>Total</b>	<b>207 199,11</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

### Part Tikehau European High Yield F Acc EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>1 841 912,98</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>1 841 912,98</b>
Report à nouveau	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 841 912,98</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	1 841 912,98
<b>Total</b>	<b>1 841 912,98</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

### Part Tikehau European High Yield I Acc EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>2 744 298,14</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>2 744 298,14</b>
Report à nouveau	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>2 744 298,14</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	2 744 298,14
<b>Total</b>	<b>2 744 298,14</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

### Part Tikehau European High Yield R Acc CHF H

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>175 894,56</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>175 894,56</b>
Report à nouveau	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>175 894,56</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	175 894,56
<b>Total</b>	<b>175 894,56</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

### Part Tikehau European High Yield R Acc EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>6 908 145,98</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>6 908 145,98</b>
Report à nouveau	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>6 908 145,98</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	6 908 145,98
<b>Total</b>	<b>6 908 145,98</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

### Part Tikehau European High Yield R Acc USD H

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>22 899,91</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>22 899,91</b>
Report à nouveau	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>22 899,91</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	22 899,91
<b>Total</b>	<b>22 899,91</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

### Part Tikehau European High Yield R-Dis-EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>105 737,16</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>105 737,16</b>
Report à nouveau	47,28
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>105 784,44</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	105 710,22
Report à nouveau du revenu de l'exercice	74,22
Capitalisation	
<b>Total</b>	<b>105 784,44</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	23 080,834
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	4,58
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

### Part Tikehau European High Yield S-Acc-EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>5 169 110,11</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>5 169 110,11</b>
Report à nouveau	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>5 169 110,11</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	5 169 110,11
<b>Total</b>	<b>5 169 110,11</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>724 766,76</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>724 766,76</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>724 766,76</b>

### Part Tikehau Credit Plus I Acc USD H

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>29 330,66</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>29 330,66</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>29 330,66</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	29 330,66
<b>Total</b>	<b>29 330,66</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

### Part Tikehau European High Yield E Acc EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>7 382,47</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>7 382,47</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>7 382,47</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	7 382,47
<b>Total</b>	<b>7 382,47</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

### Part Tikehau European High Yield F Acc EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>75 142,22</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>75 142,22</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>75 142,22</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	75 142,22
<b>Total</b>	<b>75 142,22</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

### Part Tikehau European High Yield I Acc EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>106 231,05</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>106 231,05</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>106 231,05</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	106 231,05
<b>Total</b>	<b>106 231,05</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

### Part Tikehau European High Yield R Acc CHF H

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-25 856,37</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>-25 856,37</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-25 856,37</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-25 856,37
<b>Total</b>	<b>-25 856,37</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

### Part Tikehau European High Yield R Acc EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>302 222,07</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>302 222,07</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>302 222,07</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	302 222,07
<b>Total</b>	<b>302 222,07</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

### Part Tikehau European High Yield R Acc USD H

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>25 864,92</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>25 864,92</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>25 864,92</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	25 864,92
<b>Total</b>	<b>25 864,92</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

### Part Tikehau European High Yield R-Dis-EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>4 355,00</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>4 355,00</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>4 355,00</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	4 154,55
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	200,45
Capitalisation	
<b>Total</b>	<b>4 355,00</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	23 080,834
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,18

## Part Tikehau European High Yield S-Acc-EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>200 094,74</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>200 094,74</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>200 094,74</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	200 094,74
<b>Total</b>	<b>200 094,74</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS</b>			<b>2 312 341,99</b>	<b>0,64</b>
<b>Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>2 312 341,99</b>	<b>0,64</b>
<b>Banques commerciales</b>			<b>1 114 076,81</b>	<b>0,31</b>
THE BANK OF NEW YORK MELLON LUXEMB SA E3R+4.5% 15-12-50 CV	EUR	2 000 000	1 114 076,81	0,31
<b>Marchés de capitaux</b>			<b>1 198 265,18</b>	<b>0,33</b>
BNP PAR FORTIS E3R+2.0% PERP	EUR	1 250 000	1 198 265,18	0,33
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>349 675 205,78</b>	<b>96,34</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>349 675 205,78</b>	<b>96,34</b>
<b>Assurance</b>			<b>12 592 564,62</b>	<b>3,47</b>
AEGON NV AUTRE R+0.1% PERP	EUR	1 999 500	1 629 771,96	0,45
ATHORA NETHERLANDS NV 6.75% PERP	EUR	4 000 000	4 115 695,27	1,14
FIDELIDADE COMPANHIADE SEGUROS 4.25% 04-09-31	EUR	2 000 000	2 042 526,62	0,56
FIDELIDADE COMPANHIADE SEGUROS 7.75% PERP	EUR	2 200 000	2 363 970,14	0,65
PERMANENT TSB GROUP 13.25% PERP	EUR	2 010 000	2 440 600,63	0,67
<b>Automobiles</b>			<b>5 217 778,63</b>	<b>1,44</b>
MOTION FINCO SARL 7.375% 15-06-30	EUR	3 500 000	3 584 878,00	0,99
PIAGGIO 6.5% 05-10-30	EUR	1 500 000	1 632 900,63	0,45
<b>Banques commerciales</b>			<b>94 258 716,18</b>	<b>25,95</b>
BANCO BPM 7.0% PERP	EUR	1 200 000	1 273 042,16	0,35
BANCO BPM 9.5% PERP	EUR	1 650 000	1 903 017,45	0,52
BANCO DE BADELL 5.75% PERP	EUR	2 000 000	2 018 259,66	0,56
BANCO DE BADELL 9.375% PERP	EUR	1 400 000	1 590 659,95	0,44
BANK MILLENNIUM 9.875% 18-09-27	EUR	3 000 000	3 372 957,54	0,93
BANK OF CYPRUS 7.375% 25-07-28	EUR	2 000 000	2 263 330,91	0,62
BARCLAYS 8.5% PERP	GBP	1 500 000	1 885 555,72	0,52
BARCLAYS 9.25% PERP	GBP	2 000 000	2 579 499,45	0,71
BARCLAYS BK E3R+0.71% PERP	EUR	3 010 000	2 949 068,99	0,81
BARCL LOND TF/TV PERP PF *USD	USD	570 000	578 870,30	0,16
BBVA 6.0% PERP	EUR	2 000 000	2 058 773,22	0,57
BCP 3.871% 27-03-30 EMTN	EUR	2 500 000	2 577 064,81	0,71
BCP 8.125% PERP	EUR	1 600 000	1 761 596,37	0,49
BFF BANK SPA E 4.75% 20-03-29	EUR	2 700 000	2 800 733,40	0,77
BK IRELAND GROUP 6.0% PERP	EUR	1 000 000	1 031 851,92	0,28
BPER BANCA 6.5% PERP	EUR	3 300 000	3 407 631,06	0,94
BPER BANCA 8.375% PERP	EUR	850 000	962 989,50	0,27
CAIXABANK 5.25% PERP	EUR	2 000 000	2 013 250,35	0,55
CAIXABANK 7.5% PERP	EUR	1 400 000	1 560 505,48	0,43
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 5.625% 29-05-28	EUR	1 200 000	1 286 062,82	0,35
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 8.5% 12-06-34	EUR	3 200 000	3 720 529,62	1,01
CMZB FRANCFORT 6.125% PERP	EUR	1 200 000	1 267 742,94	0,35
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 7.875% PERP	EUR	1 800 000	2 050 400,38	0,56
DEUTSCHE BK 7.375% PERP	EUR	1 800 000	1 853 734,62	0,51

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DEUTSCHE BK PARIS BRANCH 10.0% PERP	EUR	2 000 000	2 339 325,79	0,64
DEUTSCHE BK PARIS BRANCH 6.75% PERP	EUR	1 200 000	1 266 181,01	0,35
DE VOLKSBANK NV 7.0% PERP	EUR	2 000 000	2 097 307,73	0,58
ERSTE GR BK 4.25% PERP	EUR	2 000 000	1 954 295,38	0,54
IBERCAJA 9.125% PERP	EUR	2 400 000	2 652 508,12	0,73
INTE 9.125% PERP	EUR	1 500 000	1 777 789,15	0,49
JYSKE BANK DNK 7.0% PERP	EUR	1 850 000	2 000 068,92	0,55
KBC GROUPE 6.25% PERP	EUR	1 400 000	1 471 127,79	0,41
MBANK 0.966% 21-09-27 EMTN	EUR	2 000 000	1 911 787,56	0,53
MBANK 8.375% 11-09-27	EUR	2 000 000	2 200 270,93	0,61
MONTE PASCHI EUAR05+5.005% 18-01-28	EUR	2 000 000	2 358 552,55	0,65
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 7.5% PERP	GBP	3 000 000	3 659 379,27	1,01
NATL BANK OF GREECE 8.0% 03-01-34	EUR	2 500 000	2 878 246,23	0,79
NCG BAN 10.625% PERP	EUR	1 400 000	1 645 519,41	0,45
NCG BAN 8.375% 23-09-33 EMTN	EUR	1 500 000	1 750 903,30	0,48
NOVO BAN 9.875% 01-12-33	EUR	2 000 000	2 410 841,56	0,66
PIRAEUS BANK 6.75% 05-12-29	EUR	2 000 000	2 244 761,99	0,62
STANDARD CHARTERED SOFR3R+1.77161% PERP	USD	2 000 000	1 818 325,74	0,50
UNICAJA BANCO SA E 4.875% PERP	EUR	3 000 000	2 927 644,11	0,81
UNICREDIT 4.45% PERP EMTN	EUR	1 000 000	982 980,03	0,27
UNICREDIT 6.5% PERP EMTN	EUR	3 000 000	3 143 770,99	0,87
<b>Biens de consommation durables</b>			<b>3 517 523,07</b>	<b>0,97</b>
INTL DESIGN GROUP 10.0% 15-11-28	EUR	1 831 500	2 008 067,58	0,55
INTL DESIGN GROUP E3R+3.875% 15-12-29	EUR	1 500 000	1 509 455,49	0,42
<b>Biotechnologie</b>			<b>2 165 030,65</b>	<b>0,60</b>
LABORATOIRE EIMER SELARL 5.0% 01-02-29	EUR	2 404 000	2 165 030,65	0,60
<b>Construction et ingénierie</b>			<b>6 710 313,28</b>	<b>1,85</b>
ASSEMBLIN GROUP AB 6.25% 01-07-30	EUR	2 600 000	2 762 734,96	0,76
KIER GROUP 9.0% 15-02-29	GBP	3 000 000	3 947 578,32	1,09
<b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>			<b>19 143 919,45</b>	<b>5,27</b>
DELLA TOFFOLA FRANCE E3R+4.25% 05-11-31	EUR	2 500 000	2 448 950,31	0,67
FRESSNAPF HOLDING SE 5.25% 31-10-31	EUR	2 900 000	3 017 778,32	0,83
LA DORIA E3R+4.5% 12-11-29	EUR	4 000 000	4 126 101,07	1,13
NW GLOBAL VENDING E3R+5.25% 09-04-29	EUR	3 000 000	3 078 469,13	0,85
PEU FIN 7.25% 01-07-28	EUR	3 000 000	3 142 595,51	0,87
SAMMONTANA ITALIA E3R+3.75% 15-10-31	EUR	950 000	971 715,12	0,27
WORLDLINE 5.25% 27-11-29	EUR	2 300 000	2 358 309,99	0,65
<b>Distribution spécialisée</b>			<b>1 746 096,35</b>	<b>0,48</b>
PICARD BOND 5.5% 01-07-27	EUR	1 750 000	1 746 096,35	0,48
<b>Eau</b>			<b>3 117 693,17</b>	<b>0,86</b>
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 4.875% 24-10-29	EUR	3 000 000	3 117 693,17	0,86
<b>Electricité</b>			<b>2 259 666,53</b>	<b>0,62</b>
ENERGIA GROUP ROI HOLDINGS DAC 6.875% 31-07-28	EUR	2 112 000	2 259 666,53	0,62

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Equipement et services pour l'énergie</b>			<b>2 777 763,39</b>	<b>0,77</b>
OEG FINANCE 7.25% 27-09-29	EUR	2 600 000	2 777 763,39	0,77
<b>Equipements et instruments électroniques</b>			<b>3 555 641,46</b>	<b>0,98</b>
CASTELLO BC BID E3R+4.5% 14-11-31	EUR	3 500 000	3 555 641,46	0,98
<b>Hôtels, restaurants et loisirs</b>			<b>16 248 333,12</b>	<b>4,48</b>
ALLWYN ENTERTAINMENT FINANCING UK 7.25% 30-04-30	EUR	2 500 000	2 763 512,78	0,76
BERTRAND FRANCHISE FINANCE SAS E3R+3.75% 18-07-30	EUR	1 300 000	1 329 490,90	0,37
CIRSA FINANCE INTL SARL 10.375% 30-11-27	EUR	1 000 000	979 303,89	0,27
CIRSA FINANCE INTL SARL 6.5% 15-03-29	EUR	2 700 000	2 890 301,98	0,80
FOOD SERVICE PROJECT SL 5.5% 21-01-27	EUR	3 000 000	3 118 347,54	0,86
LHMC FINCO 2 SARL 7.25% 02-10-25	EUR	2 500 000	1 566 630,95	0,43
ONE HOTELS 7.75% 02-04-31	EUR	3 300 000	3 600 745,08	0,99
<b>Immobilier</b>			<b>2 195 827,73</b>	<b>0,61</b>
COVENTRY BLDG 8.75% PERP	GBP	1 750 000	2 195 827,73	0,61
<b>Logiciels</b>			<b>13 010 113,31</b>	<b>3,58</b>
HELIOS SOFTWARE HOLDINGSION CORPORATE S 7.875% 01-05-29	EUR	4 150 000	4 309 385,61	1,19
LIBRA GROUP 5.0% 15-05-27	EUR	3 000 000	3 022 087,52	0,83
MGM CHINA 7.125% 26-06-31	USD	1 000 000	978 975,62	0,27
TEAMSYSTEM E3R+3.5% 31-07-31	EUR	2 000 000	2 043 349,30	0,56
TELE COLUMBUS AG 0.0% 01-01-29	EUR	3 193 815	2 656 315,26	0,73
<b>Machines</b>			<b>2 238 821,67</b>	<b>0,62</b>
CEME E3R+4.5% 30-09-31	EUR	2 250 000	2 238 821,67	0,62
<b>Marchés de capitaux</b>			<b>22 370 990,96</b>	<b>6,16</b>
AIB GROUP 6.25% PERP	EUR	2 000 000	2 026 329,47	0,56
AIB GROUP 7.125% PERP	EUR	1 000 000	1 074 458,21	0,30
BIOCON BIOLOGICS GLOBAL 6.67% 09-10-29	USD	1 000 000	943 508,19	0,26
GARFUNKELUX HOLDCO 3 6.75% 01-11-25	EUR	3 500 000	2 375 341,36	0,65
GOLDSTORY SAS 6.75% 01-02-30	EUR	3 500 000	3 763 484,01	1,04
GTCR W DUTW2 MERGER SU 8.5% 15-01-31	GBP	1 500 000	2 016 484,60	0,56
LOUVRE BIDCO SAS E3R+6.5% 15-02-27	EUR	3 000 000	1 802 843,10	0,50
NOVA ALEXANDRE III SAS E3R+5.25% 15-07-29	EUR	2 020 000	1 997 312,41	0,55
SIGMA HOLDCO BV 5.75% 15-05-26	EUR	4 000 000	2 278 215,77	0,63
VERISURE MIDHOLDING AB 5.25% 15-02-29	EUR	4 000 000	4 093 013,84	1,11
<b>Médias</b>			<b>7 278 592,27</b>	<b>2,01</b>
IPD 3 BV E3R+3.375% 15-06-31	EUR	4 000 000	4 030 267,43	1,12
ZIGGO BOND COMPANY BV 3.375% 28-02-30	EUR	3 500 000	3 248 324,84	0,89
<b>Ordinateurs et périphériques</b>			<b>4 545 562,41</b>	<b>1,25</b>
ASMODEE GROUP AB 5.75% 15-12-29	EUR	3 000 000	3 116 581,49	0,86
CA MAGNUM 5.375% 31-10-26	USD	1 500 000	1 428 980,92	0,39
<b>Pétrole et gaz</b>			<b>4 447 939,51</b>	<b>1,23</b>
CDR FIREFLY BID 8.625% 30-04-29	GBP	3 500 000	4 447 939,51	1,23
<b>Producteur et commerce d'énergie indépendants</b>			<b>923 307,43</b>	<b>0,25</b>
INDIA CLEAN ENERGY 4.5% 18-04-27	USD	1 000 000	923 307,43	0,25

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Produits alimentaires</b>			<b>2 346 878,65</b>	<b>0,65</b>
PICARD GROUPE 6.375% 01-07-29	EUR	2 250 000	2 346 878,65	0,65
<b>Produits chimiques</b>			<b>6 803 098,31</b>	<b>1,87</b>
FABBRICA ITA SINTETICI 5.625% 01-08-27	EUR	3 000 000	3 090 771,21	0,85
OLYMPUS WATER US HOLDING CORPORATION 5.375% 01-10-29	EUR	2 500 000	2 431 919,30	0,67
OLYMPUS WATER US HOLDING CORPORATION 9.625% 15-11-28	EUR	1 175 000	1 280 407,80	0,35
<b>Produits pharmaceutiques</b>			<b>7 605 619,61</b>	<b>2,10</b>
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 7.5% 15-05-30	EUR	2 000 000	1 994 727,21	0,55
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL E3R+4.75% 15-05-30	EUR	1 500 000	1 469 767,81	0,40
ROSSINI SARL 6.75% 31-12-29	EUR	1 800 000	1 907 056,73	0,53
ROSSINI SARL E3R+3.875% 31-12-29	EUR	2 200 000	2 234 067,86	0,62
<b>Produits pour l'industrie du bâtiment</b>			<b>2 975 173,10</b>	<b>0,82</b>
EMERALD DEBT MERGER SUB LLC 6.375% 15-12-30	EUR	2 800 000	2 975 173,10	0,82
<b>Semi-conducteurs et équipements pour fabrication</b>			<b>4 065 056,72</b>	<b>1,12</b>
AMSOSRAM AG 10.5% 30-03-29	EUR	4 000 000	4 065 056,72	1,12
<b>Services aux collectivités</b>			<b>3 688 498,75</b>	<b>1,02</b>
NEINOR HOMES 5.875% 15-02-30	EUR	3 500 000	3 688 498,75	1,02
<b>Services aux entreprises</b>			<b>11 135 255,29</b>	<b>3,07</b>
BANIJAY ENTERTAINMENT SASU 7.0% 01-05-29	EUR	1 500 000	1 604 217,49	0,44
BANIJAY GROUP SAS 6.5% 01-03-26	EUR	1 500 000	879 450,38	0,24
ITELYUM REGENERATION 4.625% 01-10-26	EUR	2 500 000	2 529 189,71	0,70
RAY FINANCING LLC 6.5% 15-07-31	EUR	3 350 000	3 613 854,02	1,00
VIRGIN MONEY UK 8.25% PERP	GBP	2 000 000	2 508 543,69	0,69
<b>Services aux professionnels</b>			<b>3 173 681,38</b>	<b>0,87</b>
GAMENET GROUP 7.125% 01-06-28	EUR	3 000 000	3 173 681,38	0,87
<b>Services clientèle divers</b>			<b>11 105 398,12</b>	<b>3,06</b>
BOELS TOPHOLDING BV 5.75% 15-05-30	EUR	2 550 000	2 685 139,90	0,74
BOELS TOPHOLDING BV 6.25% 15-02-29	EUR	1 000 000	1 073 286,38	0,30
KAPLA E3R+3.5% 31-07-30	EUR	4 000 000	4 033 284,04	1,11
PAGANINI BID E3R+4.25% 30-10-28	EUR	3 250 000	3 313 687,80	0,91
<b>Services de télécommunication diversifiés</b>			<b>4 565 191,63</b>	<b>1,26</b>
ILIAD HOLDING SAS 5.375% 15-04-30	EUR	2 200 000	2 275 036,54	0,63
ILIAD HOLDING SAS 6.875% 15-04-31	EUR	2 100 000	2 290 155,09	0,63
<b>Services de télécommunication mobile</b>			<b>3 198 035,44</b>	<b>0,88</b>
TUI CRUISES 6.25% 15-04-29	EUR	3 000 000	3 198 035,44	0,88
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>49 794 094,24</b>	<b>13,72</b>
AMBER FIN 6.625% 15-07-29	EUR	2 100 000	2 290 480,64	0,63
ANACAP FIN EU E3R+7.5% 15-07-30	EUR	4 000 000	2 166 915,04	0,60
BANCO DE CREDITO SOCIAL 5.25% 27-11-31	EUR	2 500 000	2 555 882,04	0,70
BANK OF CYPRUS 11.875% PERP	EUR	2 000 000	2 400 283,76	0,66
CENTURION BID 11.125% 15-05-28	EUR	4 000 000	4 335 910,63	1,19
DUOMO BID E3R+4.125% 15-07-31	EUR	1 250 000	1 281 638,41	0,35

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK AG EUAR05+3.617% 31-01-28	EUR	2 500 000	2 648 362,33	0,73
MOBILUX FINANCE SAS 7.0% 15-05-30	EUR	3 000 000	3 157 302,76	0,87
OSB GROUP 9.5% 07-09-28 EMTN	GBP	1 500 000	2 028 180,49	0,56
PEOPLECERT WISDOM ISSUER 5.75% 15-09-26	EUR	3 000 000	3 078 847,65	0,85
Piraeus Financial Holdings Societe Anony 7.25% 17-04-34	EUR	1 900 000	2 208 250,10	0,61
PRESTIGEBID E3R+3.75% 01-07-29	EUR	2 000 000	2 063 783,76	0,57
STUDIO CITY FINANCE 5.0% 15-01-29	USD	1 500 000	1 351 746,25	0,37
STUDIO CITY FINANCE 6.5% 15-01-28	USD	1 000 000	967 668,46	0,27
SUMMER BIDCO BV 10.0% 15-02-29	EUR	4 290 519	4 388 975,26	1,21
VERTICAL HOLD 6.625% 15-07-28	EUR	5 000 000	4 653 269,04	1,28
VMED O2 UK FINANCING I 5.625% 15-04-32	EUR	4 000 000	4 127 523,87	1,14
WPAP TELECOM HOLDINGS III BV 5.5% 15-01-30	EUR	4 000 000	4 089 073,75	1,13
<b>Services liés aux technologies de l'information</b>			<b>3 083 912,16</b>	<b>0,85</b>
ALMAVIVA THE ITALIAN INNOVATION 5.0% 30-10-30	EUR	3 000 000	3 083 912,16	0,85
<b>Sociétés commerciales et de distribution</b>			<b>2 006 616,44</b>	<b>0,55</b>
LOXAM SAS 5.75% 15-07-27	EUR	2 000 000	2 006 616,44	0,55
<b>Soins et autres services médicaux</b>			<b>3 806 500,75</b>	<b>1,05</b>
NIDDA HEALTHCARE HOLDING AG 7.0% 21-02-30	EUR	3 500 000	3 806 500,75	1,05
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>3 080 444,66</b>	<b>0,85</b>
<b>OPCVM</b>			<b>3 080 444,66</b>	<b>0,85</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>3 080 444,66</b>	<b>0,85</b>
TIKEHAU SUBFIN FUND E-Acc-EUR	EUR	13 334,681	3 080 444,66	0,85
<b>Total</b>			<b>355 067 992,43</b>	<b>97,83</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
A/EUR/GBP/20250319		-43 252,26	EUR	25 116 719,19	GBP	-25 159 971,45
A/EUR/USD/20250319		-133 378,08	EUR	8 944 800,49	USD	-9 078 178,57
<b>Total</b>		<b>-176 630,34</b>		<b>34 061 519,68</b>		<b>-34 238 150,02</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
G2/A/USD/EUR/250115	6 031,96		USD	494 500,89	EUR	-488 468,93	FR0012646115 FR0013066412
G2/A/USD/EUR/250115	68,72		USD	5 048,48	EUR	-4 979,76	FR0012646115 FR0013066412
G2/A/USD/EUR/250115	282,49		USD	19 571,10	EUR	-19 288,61	FR0012646115 FR0013066412
G2/A/USD/EUR/250115	238,46		USD	19 549,47	EUR	-19 311,01	FR0012646115 FR0013066412
G5/A/CHF/EUR/250115		-36 500,51	CHF	3 834 674,47	EUR	-3 871 174,98	FR0012646123
G5/A/CHF/EUR/250115		-630,12	CHF	140 220,22	EUR	-140 850,34	FR0012646123
G5/A/EUR/CHF/250115	42,52		EUR	5 597,55	CHF	-5 555,03	FR0012646123
G5/A/EUR/CHF/250115	78,25		EUR	5 998,50	CHF	-5 920,25	FR0012646123
G5/A/EUR/CHF/250115	40,69		EUR	11 262,57	CHF	-11 221,88	FR0012646123
G7/A/EUR/USD/250115		-273,41	EUR	22 657,59	USD	-22 931,00	FR0013066412
G7/A/USD/EUR/250115	5 896,59		USD	483 403,00	EUR	-477 506,41	FR0013066412
<b>Total</b>	<b>12 679,68</b>	<b>-37 404,04</b>		<b>5 042 483,84</b>		<b>-5 067 208,20</b>	

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

## E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	355 067 992,43
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-176 630,34
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-24 724,36
Autres actifs (+)	8 809 995,02
Autres passifs (-)	-733 840,89
Passifs de financement (-)	
<b>Total = actif net</b>	<b>362 942 791,86</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part Tikehau Credit Plus I Acc USD H	USD	3 429,000	139,92
Part Tikehau European High Yield E Acc EUR	EUR	17 928,313	212,80
Part Tikehau European High Yield F Acc EUR	EUR	319 443,533	120,96
Part Tikehau European High Yield I Acc EUR	EUR	363 870,060	150,49
Part Tikehau European High Yield R Acc CHF H	CHF	32 099,916	115,80
Part Tikehau European High Yield R Acc EUR	EUR	980 179,375	158,41
Part Tikehau European High Yield R Acc USD H	USD	3 860,000	145,06
Part Tikehau European High Yield R-Dis-EUR	EUR	23 080,834	101,40
Part Tikehau European High Yield S-Acc-EUR	EUR	724 274,244	142,41

# TIKEHAU EUROPEAN HIGH YIELD

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>266 312 599,98</b>	<b>241 844 890,31</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>240 582 312,76</b>	<b>218 054 758,71</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	240 582 312,76	218 054 758,71
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>25 730 287,22</b>	<b>23 357 231,60</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	25 730 287,22	23 357 231,60
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>432 900,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	432 900,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>28 397 289,09</b>	<b>22 083 694,25</b>
Opérations de change à terme de devises	25 210 646,63	21 475 886,06
Autres	3 186 642,46	607 808,19
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>6 167 575,73</b>	<b>19 389 035,90</b>
Liquidités	6 167 575,73	19 389 035,90
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>300 877 464,80</b>	<b>283 317 620,46</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	272 227 224,88	266 485 862,20
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	55,23	702,98
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-12 084 980,01	-15 733 948,25
Résultat de l'exercice (a,b)	12 754 068,46	10 240 177,01
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>272 896 368,56</b>	<b>260 992 793,94</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>1 216 952,83</b>	<b>225 600,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	1 216 952,83	225 600,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	225 600,00
Autres opérations	1 216 952,83	0,00
<b>DETTES</b>	<b>26 764 143,41</b>	<b>22 019 602,50</b>
Opérations de change à terme de devises	25 040 338,71	21 369 532,33
Autres	1 723 804,70	650 070,17
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>79 624,02</b>
Concours bancaires courants	0,00	79 624,02
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>300 877 464,80</b>	<b>283 317 620,46</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
DJ EURO STOXX 50 03/2023 PUT 3600	0,00	10 800 000,00
DJ EURO STOXX 50 03/2023 PUT 3800	0,00	11 400 000,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUR XOVER S40	15 000 000,00	0,00
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	308 686,27	44 255,60
Produits sur actions et valeurs assimilées	305 599,35	141 219,16
Produits sur obligations et valeurs assimilées	13 848 953,24	14 465 204,12
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>14 463 238,86</b>	<b>14 650 678,88</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	12,63	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2 562,30	18 781,38
Autres charges financières	0,00	2 142,41
<b>TOTAL (2)</b>	<b>2 574,93</b>	<b>20 923,79</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>14 460 663,93</b>	<b>14 629 755,09</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 925 904,04	2 311 219,84
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>12 534 759,89</b>	<b>12 318 535,25</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	219 308,57	-2 078 358,24
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>12 754 068,46</b>	<b>10 240 177,01</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les actions et titres assimilés sont valorisés au dernier cours de clôture connus à l'heure de valorisation du Fonds.

Les obligations convertibles sont valorisées sur la base des cotations des contributeurs.

Les titres de créances négociables sont valorisés à leur valeur actuelle, en l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée. Dans le cas de TCN de durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois, la méthode linéaire peut être retenue.

Les parts d'OPC sont valorisées à la dernière VL publiée.

Les futures sur marchés organisés sont valorisés au cours de compensation.

Les options sur marchés organisés sont valorisées au cours de compensation.

Les dérivés de crédit sont valorisés à leur valeur actuelle, sur la base des cotations des contributeurs.

Les swaps sont valorisés à leur valeur actuelle sur la base des cotations des contributeurs.

Les produits OTC sont valorisés à leur valeur actuelle sur la base des cotations des contributeurs.

Les devises au comptant sont valorisées au cours de change du jour de la VL.

Les contrats de change à terme sont valorisés au cours du terme du jour de la VL.

Les dépôts sont valorisés à leur valeur actuelle le jour de la VL.

## Frais de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	Part R-Acc-EUR, R-Acc-USD-H, R-Acc-CHF-H, R-Dis-EUR : 1,20% TTC K-Acc-EUR : 1% TTC Part E-Acc-EUR : 0,15% TTC Part I-Acc-EUR, I-Acc-USD-H ou S-Acc-EUR: 0,60% TTC Part F-Acc-EUR: 0,70% TTC
2	Frais de fonctionnement et autres services (*)	Actif net	0,10% TTC(**)
3	Frais indirects maximum	Actif net	Néant
4	Commissions de mouvement Prestataire percevant des commissions le cas échéant : Société de gestion : 100%	Prélèvement sur chaque transaction	70€ TTC maximum sur chaque transaction
5	Frais de performance	Actif net	Part R-Acc-EUR, R-Acc-USD-H, R-Acc-CHF-H, R-Dis-EUR et K-Acc-EUR: 15 % TTC de la performance au-delà de l'indice ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (HEC0), après déduction des frais de gestion fixes.  Part I-Acc-EUR et I-Acc-USD-H : 10% TTC de la performance au-delà de l'indice ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (HEC0), après déduction des frais de gestion fixes.  Part F-Acc-EUR : 15 % TTC de la performance au-delà de l'indice ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (HEC0), après déduction des frais de gestion fixes.  Part S-Acc-EUR : Néant Part E-Acc-EUR : Néant

(\*) Ces frais incluent : frais d'enregistrement et de référencement des fonds, frais d'information clients et distributeurs, frais des données, frais de dépositaire, juridiques, audit et fiscalité, frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs, frais opérationnels et frais liés à la connaissance client.

(\*\*) Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs. Tout dépassement de ce taux sera pris en charge par la Société de Gestion.

### a) Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP (voir (b) ci-dessous).
- les commissions de mouvement facturées au FCP.

- b) Frais de surperformance applicables aux parts R-Acc-EUR, R-Acc-USD-H, R-Acc-CHF-H, R-Dis-EUR, K-Acc-EUR, F-Acc-EUR, I-Acc-EUR et I-Acc-USD-H :

S'agissant des catégories de parts assorties d'une commission de performance, comme indiqué dans le tableau ci-dessus, la Société de Gestion pourra percevoir une commission de surperformance incitative, liée à la performance et prélevée sur l'actif net de la catégorie de parts correspondante. La commission de surperformance est calculée, et le cas échéant due, séparément par catégorie de parts chaque jour de calcul de la Valeur Liquidative (chacun de ces jours, une « Date de Valorisation »), à l'aide de la méthode décrite ci-dessous.

#### Définitions

Pour les besoins du présent paragraphe (b) :

- La période de référence (la « Période de référence ») est la période au cours de laquelle (i) la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence, et (ii) toute sous-performance ou la performance négative passée d'une catégorie de parts par rapport à l'indice de référence doit être récupérée avant qu'une commission de performance ne soit due.

La Période de Référence aura une durée maximale de cinq (5) Périodes de Cristallisation (comme définie ci-dessous) glissantes, avec une résiliation anticipée à chaque date de paiement d'une commission de surperformance en faveur de la Société de Gestion (hors cas de paiements anticipés mentionnés ci-après). A l'issue de chaque Période de Référence, le mécanisme de compensation pour la sous-performance ou la performance négative passée peut être réinitialisé ;

- une période de cristallisation commence à la première Date de Valorisation de chaque exercice financier suivant la période de cristallisation précédente et se termine à la dernière Date de Valorisation du mois de décembre de la même année, sous réserve de ce qui suit (la « Période de cristallisation »). La première Période de cristallisation d'une catégorie de parts donnée s'entend comme étant la période commençant à la date de lancement de la catégorie de parts et se terminant le 31 décembre suivant.
- la Valeur Liquidative de Référence utilisée pour une Période de cristallisation donnée est définie comme la Valeur Liquidative la plus élevée au titre de laquelle une commission de performance a été calculée et payée au cours de la Période de référence, étant entendu que la Valeur Liquidative initiale d'une catégorie de parts donnée sera considérée comme sa première Valeur Liquidative de référence (la « Valeur Liquidative de Référence »). Si aucune commission de performance de ce type n'a été versée au cours de la Période de Référence, la Valeur Liquidative de Référence sera fixée à la Valeur Liquidative calculée à la première Date de Valorisation de la Période de référence. La Valeur Liquidative de Référence est ajustée en cas de distributions.

#### Modalités de calcul de la commission de performance

Le mécanisme applicable à la commission de surperformance repose sur la comparaison de la performance du Fonds avec celle d'un indice de référence pour la commission de performance. L'indice de référence auquel sera comparée la performance de chaque catégorie de parts ainsi que le seuil de performance à partir duquel la commission de surperformance pourra être prélevée sont indiqués dans le tableau ci-dessus. Ce mécanisme vise à garantir que la Société de Gestion ne puisse pas (i) percevoir une commission de performance en raison d'une sous-performance antérieure par rapport à l'indice de référence au cours de la Période de référence, ni (ii) réclamer des commissions de performance à moins que la Valeur Liquidative à la fin d'une Période de cristallisation soit supérieure à la Valeur Liquidative de Référence applicable.

Pour chaque catégorie de part, une commission de performance est calculée au cours de chaque Période de cristallisation en tenant compte de l'écart entre (i) la performance positive de la Valeur Liquidative d'une catégorie de parts au cours d'une Période de Cristallisation au-delà de la Valeur Liquidative de Référence (la « Performance ») et (ii) la performance de l'indice de référence par rapport à la Valeur Liquidative de Référence (la « Performance de Référence »).

En cas d'écart positif (la « Performance Relative »), la commission de surperformance sera calculée sur la base de cette Performance Relative et sera due à chaque fin de Période de Cristallisation concernée. Dans la mesure où la Performance est calculée par rapport à la Valeur Liquidative de Référence, une Performance Relative ne peut exister et les commissions de performance ne peuvent être payées que si la Performance est supérieure à 0 pendant toute la Période de Référence.

En outre, (i) si la catégorie de parts est fermée ou fait l'objet d'une fusion au cours d'une Période de Cristallisation et (ii) lorsque des catégories de parts sont rachetées à une date autre que celle à laquelle une commission de surperformance est payée alors que des provisions ont été constituées pour la commission de surperformance, la commission de surperformance sera en principe cristallisée à la date de l'événement déclenchant la fin de la Période de Cristallisation pour ces parts et la commission de surperformance sera payée, même si une commission de surperformance n'est plus payable à la fin de la Période de Référence en cours.

La commission de surperformance est calculée sur la base de la Valeur Liquidative par part après déduction de tous frais et commissions (mais sans tenir compte des commissions de surperformance dues et non encore payées, à l'exception de la commission de surperformance non payée au titre des parts rachetées durant la Période de Référence, tel qu'expliqué ci-après) et ajustement pour les ordres de souscription, rachat et distribution exécutés à partir de la date de la précédente Valeur Liquidative de Référence, de façon à ce que la commission de surperformance due n'en soit pas affectée.

L'indice de référence et la Performance de Référence seront réinitialisés périodiquement pour tenir compte de la durée de la Période de Référence représentant une durée maximale de cinq (5) Périodes de Cristallisation glissantes, étant précisé que cette réinitialisation porte uniquement sur la fraction de la sous-performance provenant de l'exercice fiscal écoulé (N-5) qui n'aurait pas encore été compensée au cours de la Période de référence en cours.

#### Mécanisme de constitution d'une provision pour la commission de performance

Une provision au titre de la commission de surperformance sera constituée à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative si une commission de performance est due conformément aux paragraphes précédents. À cette fin, ces conditions seront évaluées pour chaque catégorie de parts par référence à la Performance et à la Performance de Référence au cours de la période allant du premier jour de la Période de Référence jusqu'à cette Date de Valorisation. Si aucune commission de surperformance n'est due, aucune comptabilisation ne sera effectuée au titre de la Date de Valorisation en question.

La provision pour commission de surperformance à une Date de Valorisation spécifique est calculée, le cas échéant, en multipliant la Performance Relative positive par le taux de commission de performance indiqué dans le tableau ci-dessus et le nombre de parts en circulation à ladite Date de Valorisation, et est ajustée pour tenir compte des souscriptions, rachats et distributions.

À chaque Date de Valorisation, la provision comptable constituée pour la commission de surperformance à la Date de Valorisation précédente est ajustée afin de refléter l'évolution de la Performance Relative, positive ou négative, des parts. En conséquence, à l'exception de toute commission de surperformance comptabilisée au moment où les produits des distributions ou rachats sont payés et qui est considérée comme due, les commissions de surperformance précédemment comptabilisées seront annulées par toute sous-performance ultérieure par rapport à la Performance de Référence. La provision comptable constituée pour la commission de surperformance ne peut toutefois jamais être négative et la Société de Gestion ne versera en aucun cas de l'argent au Fonds ou à tout porteur de parts de celui-ci en raison d'une telle sous-performance.

Sous réserve des dispositions ci-dessus, dès lors qu'une provision pour commissions de surperformance est comptabilisée dans l'état des opérations d'une catégorie de parts à la fin d'une Période de Cristallisation, ces commissions deviendront exigibles pour la Société de Gestion.

#### Cristallisation anticipée des commissions de performance accumulées

Dans l'hypothèse où un porteur de parts demande le rachat de ses parts avant la fin de la Période de Cristallisation, toute commission de surperformance due mais non encore payée en relation avec les parts

rachetées sera immédiatement cristallisée et sera versée à la Société de Gestion à la fin de la Période de Cristallisation considérée selon la formule suivante :

*Commission de performance cristallisée à une Date de Valorisation = (nombre de parts rachetées à la Date de Valorisation / nombre total de parts à la Date de Valorisation précédente) \* commission de performance due à la Date de Valorisation précédente*

Si une catégorie de parts est clôturée ou (sous réserve du meilleur intérêt des investisseurs du Fonds ou de la catégorie de parts absorbée et absorbante fusionnée avant la fin de la Période de Cristallisation, la commission de performance accumulée à la clôture ou à la fusion de la catégorie de parts, le cas échéant, sera payée comme si la date de clôture était la fin de la Période de Cristallisation.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts TIKEHAU CREDIT PLUS E Acc EUR	Capitalisation	Capitalisation
Parts TIKEHAU CREDIT PLUS F Acc EUR	Capitalisation	Capitalisation
Parts TIKEHAU CREDIT PLUS I Acc EUR	Capitalisation	Capitalisation
Parts TIKEHAU CREDIT PLUS R Acc CHF H	Capitalisation	Capitalisation
Parts TIKEHAU CREDIT PLUS R Acc EUR	Capitalisation	Capitalisation
Parts TIKEHAU CREDIT PLUS R Acc USD H	Capitalisation	Capitalisation
Parts TIKEHAU CREDIT PLUS R- Dis-EUR	Distribution	Distribution
Parts TIKEHAU CREDIT PLUS S- Acc-EUR	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>260 992 793,94</b>	<b>427 568 425,69</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	86 606 952,97	62 327 688,66
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-104 399 766,60	-186 133 253,96
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 382 445,05	3 507 373,92
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-17 793 848,25	-24 369 716,76
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 515 271,66	7 958 976,54
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 649 369,96	-8 525 970,01
Frais de transactions	-10 986,61	-99 167,39
Différences de change	-572 170,69	2 345 482,40
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	30 874 275,78	-35 977 676,34
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	4 110 864,98	-26 763 410,80
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	26 763 410,80	-9 214 265,54
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-1 298 552,83	81 600,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 216 952,83	81 600,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-81 600,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-285 435,79	-9 504,06
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	12 534 759,89	12 318 535,25
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>272 896 368,56</b>	<b>260 992 793,94</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 082 566,27	0,76
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	40 120 940,02	14,71
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	198 378 806,47	72,69
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>240 582 312,76</b>	<b>88,16</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Crédit	15 000 000,00	5,50
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>15 000 000,00</b>	<b>5,50</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	196 396 897,65	71,97	0,00	0,00	42 203 506,29	15,47	1 981 908,82	0,73
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 167 575,73	2,26
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	2 685 057,88	0,98	49 127 883,23	18,00	69 393 612,01	25,43	119 375 759,64	43,74
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 167 575,73	2,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 USD		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	7 675 991,13	2,81	13 572 074,42	4,97	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	2 986 415,88	1,09	563 714,02	0,21	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	44 617,42	0,02	571 273,95	0,21	276 227,10	0,10	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	45 497,05	0,02	7 722 874,25	2,83	13 761 030,69	5,04	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Achat à terme de devise	3 550 129,90
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	21 660 516,73
	Souscriptions à recevoir	1 865 338,88
	Rétrocession de frais de gestion	1 724,29
	Coupons et dividendes en espèces	299 579,29
	Collatéraux	1 020 000,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>28 397 289,09</b>
<b>DETTES</b>		
	Vente à terme de devise	21 523 965,47
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	3 516 373,24
	Rachats à payer	1 375 001,53
	Frais de gestion fixe	321 272,08
	Frais de gestion variable	27 531,09
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>26 764 143,41</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>1 633 145,68</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part TIKEHAU CREDIT PLUS E Acc EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-8 554,807	-1 531 089,28
Solde net des souscriptions/rachats	-8 554,807	-1 531 089,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 925,590	
<b>Part TIKEHAU CREDIT PLUS F Acc EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	215 867,321	22 033 683,93
Parts rachetées durant l'exercice	-115 519,271	-11 990 114,82
Solde net des souscriptions/rachats	100 348,050	10 043 569,11
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	313 902,078	
<b>Part TIKEHAU CREDIT PLUS I Acc EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	46 613,717	5 901 490,41
Parts rachetées durant l'exercice	-210 607,448	-26 354 339,48
Solde net des souscriptions/rachats	-163 993,731	-20 452 849,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	345 069,545	
<b>Part TIKEHAU CREDIT PLUS R Acc CHF H</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	13 781,417	1 474 301,79
Parts rachetées durant l'exercice	-6 899,000	-716 457,66
Solde net des souscriptions/rachats	6 882,417	757 844,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	25 255,255	
<b>Part TIKEHAU CREDIT PLUS R Acc EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	336 257,528	46 442 807,36
Parts rachetées durant l'exercice	-300 447,935	-40 452 991,59
Solde net des souscriptions/rachats	35 809,593	5 989 815,77
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	768 243,457	
<b>Part TIKEHAU CREDIT PLUS R Acc USD H</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-1 900,000	-207 777,35
Solde net des souscriptions/rachats	-1 900,000	-207 777,35
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 784,000	
<b>Part TIKEHAU CREDIT PLUS R-Dis-EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 327,641	311 185,94
Parts rachetées durant l'exercice	-69 113,215	-6 190 849,28
Solde net des souscriptions/rachats	-65 785,574	-5 879 663,34
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 674,245	
<b>Part TIKEHAU CREDIT PLUS S-Acc-EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	85 657,339	10 443 483,54
Parts rachetées durant l'exercice	-142 440,206	-16 956 147,14
Solde net des souscriptions/rachats	-56 782,867	-6 512 663,60
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	558 712,236	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part TIKEHAU CREDIT PLUS E Acc EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part TIKEHAU CREDIT PLUS F Acc EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part TIKEHAU CREDIT PLUS I Acc EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part TIKEHAU CREDIT PLUS R Acc CHF H</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part TIKEHAU CREDIT PLUS R Acc EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part TIKEHAU CREDIT PLUS R Acc USD H</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part TIKEHAU CREDIT PLUS R-Dis-EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part TIKEHAU CREDIT PLUS S-Acc-EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS E Acc EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 586,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	121,39
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS F Acc EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	217 035,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	26 637,29
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,09
Frais de gestion variables acquis	893,80
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	1 508,20
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS I Acc EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	299 501,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	2 493,91
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS R Acc CHF H</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	20 995,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	100,96

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS R Acc EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	912 426,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	4 488,44
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS R Acc USD H</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 241,69
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	31,01
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS R-Dis-EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	45 658,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	245,08
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS S-Acc-EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	405 246,63
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	3 331,29

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

### **3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS**

#### **3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant

#### **3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			5 520 967,27
Instruments financiers à terme	LU1585264689	TIKEHAU SUBFIN FUND E	5 520 967,27
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>5 520 967,27</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	55,23	702,98
Résultat	12 754 068,46	10 240 177,01
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>12 754 123,69</b>	<b>10 240 879,99</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS E Acc EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	90 433,99	134 248,52
<b>Total</b>	<b>90 433,99</b>	<b>134 248,52</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS F Acc EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 622 829,81	833 481,43
<b>Total</b>	<b>1 622 829,81</b>	<b>833 481,43</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS I Acc EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 291 447,44	2 520 898,93
<b>Total</b>	<b>2 291 447,44</b>	<b>2 520 898,93</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS R Acc CHF H</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	128 485,91	66 886,20
<b>Total</b>	<b>128 485,91</b>	<b>66 886,20</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS R Acc EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 997 516,36	3 488 842,10
<b>Total</b>	<b>4 997 516,36</b>	<b>3 488 842,10</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS R Acc USD H</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	25 701,38	26 559,16
<b>Total</b>	<b>25 701,38</b>	<b>26 559,16</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS R-Dis-EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	86 763,42	285 435,80
Report à nouveau de l'exercice	40,31	239,94
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>86 803,73</b>	<b>285 675,74</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	19 674,245	85 459,819
Distribution unitaire	4,41	3,34
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS S-Acc-EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 510 905,07	2 884 287,91
<b>Total</b>	<b>3 510 905,07</b>	<b>2 884 287,91</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-12 084 980,01	-15 733 948,25
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-12 084 980,01</b>	<b>-15 733 948,25</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS E Acc EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-76 219,54	-179 936,33
<b>Total</b>	<b>-76 219,54</b>	<b>-179 936,33</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS F Acc EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 541 735,33	-1 269 490,00
<b>Total</b>	<b>-1 541 735,33</b>	<b>-1 269 490,00</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS I Acc EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 099 900,88	-3 746 691,11
<b>Total</b>	<b>-2 099 900,88</b>	<b>-3 746 691,11</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS R Acc CHF H</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-73 987,91	-64 210,68
<b>Total</b>	<b>-73 987,91</b>	<b>-64 210,68</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS R Acc EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 964 418,52	-5 741 255,40
<b>Total</b>	<b>-4 964 418,52</b>	<b>-5 741 255,40</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS R Acc USD H</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-24 043,77	20 213,19
<b>Total</b>	<b>-24 043,77</b>	<b>20 213,19</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS R-Dis-EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-87 252,22	-465 828,92
<b>Total</b>	<b>-87 252,22</b>	<b>-465 828,92</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS S-Acc-EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 217 421,84	-4 286 749,00
<b>Total</b>	<b>-3 217 421,84</b>	<b>-4 286 749,00</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>536 821 056,62</b>	<b>407 521 474,89</b>	<b>427 568 425,69</b>	<b>260 992 793,94</b>	<b>272 896 368,56</b>
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS E Acc EUR en EUR</b>					
Actif net	11 413 851,79	9 637 449,66	6 162 835,88	2 971 670,22	1 720 722,43
Nombre de titres	64 606,668	53 261,766	32 733,852	17 480,397	8 925,590
Valeur liquidative unitaire	176,66	180,94	188,27	170,00	192,78
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,06	-7,86	0,43	-10,29	-8,53
Capitalisation unitaire sur résultat	9,12	7,43	7,61	7,67	10,13
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS F Acc EUR en EUR</b>					
Actif net	49 250 200,76	27 279 603,67	24 263 539,58	20 916 053,43	34 647 363,55
Nombre de titres	474 132,223	258 220,445	222 504,881	213 554,028	313 902,078
Valeur liquidative unitaire	103,87	105,64	109,04	97,94	110,37
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,99	-4,61	0,25	-5,94	-4,91
Capitalisation unitaire sur résultat	4,82	3,64	3,56	3,90	5,16
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS I Acc EUR en EUR</b>					
Actif net	161 193 689,29	123 425 121,68	122 309 482,58	61 756 957,86	47 260 279,51
Nombre de titres	1 258 465,058	945 861,757	906 406,671	509 063,276	345 069,545
Valeur liquidative unitaire	128,08	130,48	134,93	121,31	136,95
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,68	-5,68	0,31	-7,35	-6,08
Capitalisation unitaire sur résultat	6,07	4,70	4,64	4,95	6,64
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS I Acc USD H en USD</b>					
Actif net en USD	60 255,80	37 619,18	0,00	0,00	0,00
Nombre de titres	497,000	300,000	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire en USD	121,23	125,39	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	3,36	-11,69	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	5,06	3,78	0,00	0,00	0,00

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS K Acc EUR en EUR</b>					
Actif net	600 907,14	610 250,90	206 524,42	0,00	0,00
Nombre de titres	4 469,950	4 469,950	1 469,950	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	134,43	136,52	140,49	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,88	-5,96	0,33	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	5,18	4,53	4,17	0,00	0,00
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS R Acc CHF H en CHF</b>					
Actif net en CHF	8 899 079,85	5 464 203,83	4 528 677,49	1 815 706,62	2 749 403,54
Nombre de titres	83 581,634	50 670,680	40 877,000	18 372,838	25 255,255
Valeur liquidative unitaire en CHF	106,47	107,83	110,78	98,82	108,86
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	0,47	-2,77	3,72	-3,49	-2,92
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	3,88	3,31	3,01	3,64	5,08
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS R Acc EUR en EUR</b>					
Actif net	140 864 150,45	103 569 899,38	133 066 491,65	94 470 177,99	111 421 299,77
Nombre de titres	1 019 656,513	740 064,556	923 932,971	732 433,864	768 243,457
Valeur liquidative unitaire	138,14	139,94	144,02	128,98	145,03
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,99	-6,12	0,34	-7,83	-6,46
Capitalisation unitaire sur résultat	5,32	4,30	4,28	4,76	6,50
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS R Acc USD H en USD</b>					
Actif net en USD	5 038 927,43	1 541 569,10	962 895,60	763 389,86	626 160,28
Nombre de titres	42 963,000	12 778,000	7 714,000	6 684,000	4 784,000
Valeur liquidative unitaire en USD	117,28	120,64	124,82	114,21	130,88
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	1,92	-10,82	8,98	3,02	-5,02
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	3,55	3,18	3,04	3,97	5,37

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS R-Dis-EUR en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	9 526 142,83	7 664 084,03	1 911 520,07
Nombre de titres	0,00	0,00	95 050,177	85 459,819	19 674,245
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	100,22	89,68	97,15
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	-0,27	-5,45	-4,43
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,10	3,34	4,41
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Parts TIKEHAU CREDIT PLUS S-Acc-EUR en EUR</b>					
Actif net	160 770 536,17	136 654 404,23	126 816 043,54	70 658 837,70	72 411 175,36
Nombre de titres	1 329 724,138	1 108 514,605	993 137,605	615 495,103	558 712,236
Valeur liquidative unitaire	120,90	123,27	127,69	114,79	129,60
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,47	-5,37	0,30	-6,96	-5,75
Capitalisation unitaire sur résultat	5,73	4,55	4,60	4,68	6,28

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
BLITZ F18 674 GMBH 6.0% 30-07-26	EUR	2 496 000	2 251 088,60	0,83
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 7.5% 15-05-30	EUR	2 000 000	2 153 723,77	0,79
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL E3R+4.75% 15-05-30	EUR	1 500 000	1 558 516,19	0,57
CMZB FRANCFORT 6.125% PERP	EUR	2 000 000	2 025 898,57	0,74
DEUTSCHE BK 10.0% PERP	EUR	2 000 000	2 320 442,05	0,85
IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK AG EUSA5+3.617% 31-01-28	EUR	2 500 000	2 176 701,17	0,80
TELE COLUMBUS AG 3.875% 02-05-25	EUR	3 000 000	1 963 513,12	0,72
VERTICAL MID 4.375% 15-07-27	EUR	2 500 000	2 475 377,59	0,90
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>16 925 261,06</b>	<b>6,20</b>
<b>AUTRICHE</b>				
AMSOSRAM AG 10.5% 30-03-29	EUR	2 000 000	2 194 566,48	0,80
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>2 194 566,48</b>	<b>0,80</b>
<b>BELGIQUE</b>				
BNP PAR FORTIS E3R+2.0% PERP	EUR	1 250 000	1 078 389,63	0,40
KBC GROUPE 8.0% PERP	EUR	2 000 000	2 181 288,65	0,80
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>3 259 678,28</b>	<b>1,20</b>
<b>ESPAGNE</b>				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 8.375% 23-09-33	EUR	1 500 000	1 653 956,48	0,60
BANCO DE BADELL 6.0% 16-08-33	EUR	1 600 000	1 662 347,39	0,61
BANCO DE BADELL 9.375% PERP	EUR	1 400 000	1 527 593,09	0,56
BANCO DE CREDITO SOCIAL 5.25% 27-11-31	EUR	2 500 000	2 338 053,12	0,86
BANCO SANTANDER SA 1.0% PERP	EUR	1 500 000	1 432 768,69	0,53
CAIXABANK 5.25% PERP	EUR	3 000 000	2 800 880,49	1,03
FOOD SERVICE PROJECT SL 5.5% 21-01-27	EUR	3 000 000	3 080 720,94	1,13
IBERCAJA 9.125% PERP	EUR	2 400 000	2 542 755,21	0,93
NCG BAN 10.625% PERP	EUR	1 400 000	1 573 642,56	0,57
UNICAJA BAN 4.875% PERP	EUR	2 000 000	1 625 034,72	0,59
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>20 237 752,69</b>	<b>7,41</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
COTY 5.75% 15-09-28	EUR	1 500 000	1 606 938,40	0,59
EMERALD DEBT MERGER SUB LLC 6.375% 15-12-30	EUR	2 500 000	2 686 677,50	0,99
ENCORE CAPITAL GROUP 4.875% 15-10-25	EUR	1 700 000	1 718 241,34	0,63
ENCORE CAPITAL GROUP E3R+4.25% 15-01-28	EUR	1 400 000	1 436 171,15	0,52
GTCR W DUTW2 MERGER SU 8.5% 15-01-31	GBP	1 500 000	1 914 152,84	0,70
LIBERTY MUTUAL GROUP 3.625% 23-05-59	EUR	2 000 000	2 004 125,99	0,73
OLYMPUS WATER US HOLDING CORPORATION 5.375% 01-10-29	EUR	2 000 000	1 743 730,18	0,64
OLYMPUS WATER US HOLDING CORPORATION 9.625% 15-11-28	EUR	1 175 000	1 293 277,17	0,48
SUPERIOR INDUSTRIES INTL 6.0% 15-06-25	EUR	2 000 000	1 863 538,26	0,68
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>16 266 852,83</b>	<b>5,96</b>
<b>FRANCE</b>				
ALAIN AFFLELOU 4.25% 19-05-26	EUR	2 000 000	2 009 043,39	0,74
BANIJAY ENTERTAINMENT SASU 7.0% 01-05-29	EUR	1 500 000	1 616 418,26	0,59
BANIJAY GROUP SAS 6.5% 01-03-26	EUR	1 000 000	1 023 045,35	0,37
BNP PARI SOFRIND+0.075% PERP	USD	2 000 000	1 831 326,91	0,67

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BURGER KING FRANCE SAS E3R+4.75% 01-11-26	EUR	2 000 000	2 044 357,04	0,74
EDF 7.5% PERP EMTN	EUR	2 000 000	2 199 184,29	0,80
ILIAD HOLDING HOLD 5.125% 15-10-26	EUR	2 000 000	2 021 329,65	0,74
KAPLA E3R+5.5% 15-07-27	EUR	3 000 000	3 125 605,20	1,15
LOUVRE BIDCO SAS E3R+6.5% 15-02-27	EUR	3 000 000	2 671 609,77	0,98
LOXAM SAS 4.5% 15-02-27	EUR	2 000 000	2 029 397,04	0,74
LOXAM SAS 5.75% 15-07-27	EUR	2 000 000	1 982 901,02	0,73
MIDCO GB SASU 7.75% 01-11-27	EUR	1 100 000	1 106 668,93	0,41
MOBILUX FINANCE SAS 4.25% 15-07-28	EUR	2 000 000	1 863 476,95	0,69
NOVAFIVES 5.0% 15-06-25	EUR	3 500 000	3 461 875,03	1,27
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>28 986 238,83</b>	<b>10,62</b>
<b>GRECE</b>				
ALPHA BANK AE 6.875% 27-06-29	EUR	1 500 000	1 652 107,94	0,60
NATL BANK OF GREECE 8.0% 03-01-34	EUR	2 500 000	2 662 902,60	0,98
NATL BANK OF GREECE 8.25% 18-07-29	EUR	2 000 000	2 110 501,68	0,78
PIRAEUS BANK 6.75% 05-12-29	EUR	2 000 000	2 111 453,26	0,77
PIRAEUS FINANCIAL 9.75% 26-06-29	EUR	1 000 000	1 065 912,61	0,39
<b>TOTAL GRECE</b>			<b>9 602 878,09</b>	<b>3,52</b>
<b>IRLANDE</b>				
AIB GROUP 6.25% PERP	EUR	2 000 000	1 991 270,71	0,73
BANK OF CYPRUS 11.875% PERP	EUR	2 000 000	2 154 825,53	0,79
BK IRELAND GROUP 6.0% PERP	EUR	1 000 000	1 008 802,62	0,37
ENERGIA GROUP ROI HOLDINGS DAC 6.875% 31-07-28	EUR	2 112 000	2 235 482,62	0,82
PERMANENT TSB GROUP 13.25% PERP	EUR	2 010 000	2 371 078,04	0,87
PERMANENT TSB GROUP 6.625% 25-04-28	EUR	1 400 000	1 543 530,18	0,56
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>11 304 989,70</b>	<b>4,14</b>
<b>ITALIE</b>				
BANCO BPM 7.0% PERP	EUR	1 200 000	1 213 093,33	0,44
BANCO BPM 9.5% PERP	EUR	1 650 000	1 808 569,06	0,66
CENTURION BID 11.125% 15-05-28	EUR	1 500 000	1 650 085,07	0,61
ENGINEERING INGEGNERIA INFORMATICA 5.875% 30-09-26	EUR	1 000 000	997 722,50	0,36
FABBRICA ITA SINTETICI 5.625% 01-08-27	EUR	3 000 000	2 878 961,52	1,05
GAMENET GROUP 7.125% 01-06-28	EUR	3 500 000	3 723 966,79	1,37
ICCREA BANCA 4.125% 28-11-29	EUR	296 000	292 534,27	0,11
ICCREA BANCA 4.75% 18-01-32	EUR	1 900 000	1 921 452,91	0,70
INTE 6.375% PERP	EUR	1 200 000	1 171 092,79	0,43
INTE 9.125% PERP	EUR	1 500 000	1 696 989,74	0,62
ITELYUM REGENERATION 4.625% 01-10-26	EUR	2 500 000	2 407 720,84	0,88
LIBRA GROUP 5.0% 15-05-27	EUR	1 600 000	1 553 771,71	0,57
NW GLOBAL VENDING E3R+4.25% 01-11-26	EUR	2 000 000	2 007 215,91	0,73
PAGANINI BID E3RJ+4.25% 30-10-28	EUR	3 250 000	3 319 057,26	1,22
PIAGGIO 6.5% 05-10-30	EUR	2 300 000	2 467 511,80	0,91
SHIBA BID 4.5% 31-10-28	EUR	2 000 000	1 901 744,48	0,70
SISAL PAY SPA E3R+3.875% 17-12-26	EUR	2 000 000	1 975 559,38	0,72
SOFIMA HOLDING S.P.A	EUR	2 000 000	1 905 178,48	0,70
UNICREDIT 4.45% PERP EMTN	EUR	1 000 000	895 568,10	0,33
UNICREDIT SPA 7.5% PERP	EUR	1 200 000	1 245 872,97	0,46
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>37 033 668,91</b>	<b>13,57</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>LUXEMBOURG</b>				
ARD FINANCE SA 5.0% 30-06-27	EUR	2 500 000	1 269 133,67	0,46
CIRSA FINANCE INTL SARL 10.375% 30-11-27	EUR	1 000 000	1 123 848,29	0,41
GARFUNKELUX HOLDCO 3 6.75% 01-11-25	EUR	3 000 000	2 428 682,28	0,89
LHMC FINCO 2 SARL 7.25% 02-10-25	EUR	2 500 000	2 494 769,98	0,92
MOTION FINCO SARL 7.375% 15-06-30	EUR	2 000 000	2 056 120,06	0,76
PICARD BOND 5.375% 01-07-27	EUR	2 500 000	2 360 404,45	0,86
ROSSINI SARL E3R+3.875% 30-10-25	EUR	3 000 000	3 055 050,04	1,12
THE BANK OF NEW YORK MELLON LUXEMB SA E3R+4.5% 15-12-50 CV	EUR	2 000 000	1 004 176,64	0,37
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>15 792 185,41</b>	<b>5,79</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
AEGON NV AUTRE R+0.1% PERP	EUR	1 999 500	1 572 625,07	0,58
BOELS TOPHOLDING BV 6.25% 15-02-29	EUR	1 000 000	1 064 446,05	0,39
DE VOLKSBANK NV 7.0% PERP	EUR	2 000 000	1 906 689,50	0,70
IPD 3 BV 8.0% 15-06-28	EUR	2 650 000	2 846 709,89	1,04
LEASEPLAN CORPORATION NV 7.375% PERP	EUR	2 000 000	2 026 060,43	0,74
SIGMA HOLDCO BV 5.75% 15-05-26	EUR	2 000 000	1 807 978,47	0,66
SUMMER BIDCO BV 9.0% 15-11-25	EUR	1 600 000	1 981 908,82	0,73
VIVAT NV 7.0% PERP	EUR	1 000 000	983 111,81	0,36
ZIGGO BOND COMPANY BV 3.375% 28-02-30	EUR	2 500 000	2 157 904,40	0,79
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>16 347 434,44</b>	<b>5,99</b>
<b>POLOGNE</b>				
BANK MILLENNIUM 9.875% 18-09-27	EUR	3 000 000	3 254 371,67	1,19
MBANK 0.966% 21-09-27 EMTN	EUR	2 000 000	1 745 891,84	0,64
MBANK 8.375% 11-09-27	EUR	2 000 000	2 164 385,87	0,80
<b>TOTAL POLOGNE</b>			<b>7 164 649,38</b>	<b>2,63</b>
<b>PORTUGAL</b>				
BCP 3.871% 27-03-30 EMTN	EUR	2 500 000	2 503 173,77	0,92
BCP 6.888% 07-12-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 022 853,18	0,37
BCP 9.25% PERP	EUR	2 000 000	2 040 010,13	0,75
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 10.0% 30-10-26	EUR	2 700 000	2 884 560,53	1,05
FIDELIDADE COMPANHIADE SEGUROS 4.25% 04-09-31	EUR	2 500 000	2 272 908,74	0,84
NOVO BAN 9.875% 01-12-33	EUR	2 000 000	2 236 073,10	0,82
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>12 959 579,45</b>	<b>4,75</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
ALLWYN ENTERTAINMENT FINANCING UK 7.25% 30-04-30	EUR	2 000 000	2 178 293,35	0,80
ANACAP FIN EU SA E3R+5.0% 01-08-24	EUR	4 000 000	2 685 057,88	0,98
BARCLAYS 9.25% PERP	GBP	2 000 000	2 315 231,97	0,85
BARCLAYS BK E3R+0.71% PERP	EUR	3 010 000	2 803 028,97	1,03
BARCL LOND TF/TV PERP PF *USD	USD	2 000 000	1 826 206,98	0,67
BM EUROPEAN VALUE RETAIL 8.125% 15-11-30	GBP	1 000 000	1 239 616,44	0,45
CO-OPERATIVE BNK FINANCE	GBP	2 000 000	2 345 924,61	0,86
OSB GROUP 9.5% 07-09-28 EMTN	GBP	1 500 000	1 834 915,97	0,67
PEOPLECERT WISDOM ISSUER 5.75% 15-09-26	EUR	3 000 000	3 032 236,08	1,11
PEU FIN 7.25% 01-07-28	EUR	2 000 000	2 065 446,38	0,76
SHERWOOD FINANCING 4.5% 15-11-26	EUR	1 700 000	1 580 647,34	0,58
SHERWOOD FINANCING 6.0% 15-11-26	GBP	1 700 000	1 771 874,67	0,65

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
STANDARD CHARTERED PLC L3RUSD+1.51% PERP	USD	2 500 000	2 208 115,17	0,81
VIRGIN MONEY UK 8.25% PERP	GBP	2 000 000	2 150 357,92	0,79
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>30 036 953,73</b>	<b>11,01</b>
<b>SUEDE</b>				
APOLLO SWEDISH BIDCO AB E3R+5.0% 05-07-29	EUR	2 500 000	2 604 041,45	0,95
REN10 HOLDING AB E3R+4.375% 01-02-27	EUR	3 000 000	3 046 901,46	1,12
SWEDBANK AB 7.625% PERP	USD	2 000 000	1 810 342,07	0,66
VERISURE HOLDING AB 9.25% 15-10-27	EUR	1 000 000	1 098 125,90	0,41
VERISURE MIDHOLDING AB 5.25% 15-02-29	EUR	4 000 000	3 910 212,60	1,43
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>12 469 623,48</b>	<b>4,57</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>240 582 312,76</b>	<b>88,16</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>240 582 312,76</b>	<b>88,16</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
ECOFI TRESORERIE PART C	EUR	274,1115	3 041 171,15	1,12
UNION + SI.3 DEC	EUR	88	17 168 148,80	6,29
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>20 209 319,95</b>	<b>7,41</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
TIKEHAU SUBFIN FUND E	EUR	26 834,681	5 520 967,27	2,02
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>5 520 967,27</b>	<b>2,02</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>25 730 287,22</b>	<b>9,43</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>25 730 287,22</b>	<b>9,43</b>
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Autres instruments financiers à terme</b>				
<b>Credit Default Swap</b>				
ITRAXX EUR XOVER S40	EUR	-15 000 000	-1 216 952,83	-0,45
<b>TOTAL Credit Default Swap</b>			<b>-1 216 952,83</b>	<b>-0,45</b>
<b>TOTAL Autres instruments financiers à terme</b>			<b>-1 216 952,83</b>	<b>-0,45</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>-1 216 952,83</b>	<b>-0,45</b>
<b>Créances</b>			<b>28 397 289,09</b>	<b>10,41</b>
<b>Dettes</b>			<b>-26 764 143,41</b>	<b>-9,81</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>6 167 575,73</b>	<b>2,26</b>
<b>Actif net</b>			<b>272 896 368,56</b>	<b>100,00</b>

Parts TIKEHAU CREDIT PLUS R-Dis-EUR	EUR	19 674,245	97,15
Parts TIKEHAU CREDIT PLUS F Acc EUR	EUR	313 902,078	110,37
Parts TIKEHAU CREDIT PLUS R Acc EUR	EUR	768 243,457	145,03
Parts TIKEHAU CREDIT PLUS E Acc EUR	EUR	8 925,590	192,78
Parts TIKEHAU CREDIT PLUS S-Acc-EUR	EUR	558 712,236	129,60
Parts TIKEHAU CREDIT PLUS R Acc CHF H	CHF	25 255,255	108,86
Parts TIKEHAU CREDIT PLUS I Acc EUR	EUR	345 069,545	136,95
Parts TIKEHAU CREDIT PLUS R Acc USD H	USD	4 784,000	130,88

## Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part TIKEHAU CREDIT PLUS R-Dis-EUR

	NET GLOBAL	DEUISE	NET UNITAIRE	DEUISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	84 599,25	EUR	4,30	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2 164,17	EUR	0,11	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	86 763,42	EUR	4,41	EUR

## 7. ANNEXE(S)

<sup>2</sup> **Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : Tikehau European High Yield (le « Fonds »)

Identifiant d'entité juridique : 9695001U46CK4HVX1Z10

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

**Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?**

**Oui**

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_ %

**Non**

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Veuillez consulter les calculs pour les publications SFDR périodiques de Tikehau pour de plus amples informations sur les sources de données, les méthodologies et les limites.

**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**



Le Fonds promeut les caractéristiques environnementales/sociales suivantes :

1. Le Fonds promeut les entreprises faisant des efforts d'efficacité carbone en cherchant à surperformer l'intensité carbone moyenne pondérée de l'Indice.
2. Le Fonds promeut des garanties environnementales et sociales minimales en appliquant des critères d'exclusion relatifs aux produits et pratiques commerciales ayant démontré un impact négatif sur l'environnement ou la société.
3. Le Fonds promeut les pratiques commerciales qui respectent le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE, en écartant les entreprises qui violent ces principes.
4. Le Fonds s'abstient d'investir dans les sociétés présentant un risque ESG important et limite ses investissements dans les sociétés présentant un risque ESG moyen. Les investissements dans des sociétés classées comme présentant un risque ESG moyen font l'objet d'un examen par le groupe de travail Conformité-Risques-ESG, lequel s'appuie sur les domaines d'expertise respectifs. Ce groupe de travail émet un avis favorable ou défavorable, qui sera pris en compte dans la décision d'investissement.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du SFDR, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable et ne s'engage actuellement pas à réaliser des investissements durables au sens du SFDR ou du règlement taxinomie.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Pendant la période de référence (2024), nous avons collecté les informations suivantes sur les indicateurs de durabilité du Fonds :

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2024 (moyenne annuelle)	Commentaire
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son Indice de référence <sup>1</sup>	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Fonds : 57 - Indice de référence : 159 - Résultat : 64 % de moins pour le Fonds par rapport à son Indice de référence	Le Fonds a atteint l'objectif principal de l'approche extra-financière, qui est de s'assurer que la WACI du Fonds est inférieure d'au moins 20 % à celle de son Indice de référence.
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	Le Fonds n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas la Politique d'exclusion.
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0	Le Fonds n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE.
Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne <sup>2</sup>	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	- Risque ESG acceptable : 85,97 % - Risque ESG moyen : 4,15 % - Risque ESG élevé : 0,44 % - Non évalués : 9,44 %	Au moins 90 % des entreprises étaient notées. Une entreprise est classée dans la catégorie de risque ESG élevé en raison de la modification de notre méthode d'évaluation ESG. Cette entreprise faisait déjà partie du portefeuille avant la transition et les positions n'ont pas été renforcées par la suite.

<sup>1</sup> La WACI du Fonds et de l'indice de référence est désormais calculée sur la base des émissions de scopes 1 et 2, alors qu'elle l'était sur la base des émissions de scopes 1, 2 et 3 lors des périodes précédentes.

<sup>2</sup> La méthodologie de notation ESG a changé en 2024 et les entreprises sont désormais réparties dans des catégories différentes par rapport aux périodes précédentes.

				Le Fonds n'a pas investi dans des entreprises présentant un risque ESG important.
--	--	--	--	---

Les objectifs extra-financiers du Fonds ont été largement atteints en 2024. La WACI du Fonds est restée largement inférieure à l'objectif de 20 % par rapport à l'Indice de référence.

Aucune entreprise n'a enfreint la Politique d'exclusion ni le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE en 2024.

Depuis janvier 2024, les scores ESG se fondent sur la méthodologie d'un tiers, qui prévoit des catégories de notation différentes par rapport aux périodes de reporting précédentes. Au cours de la période sous revue, le Fonds était principalement investi dans des entreprises présentant un « Risque ESG acceptable », et plus de 90 % des entreprises étaient notées.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2022	Valeur en 2022
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son univers d'investissement	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Fonds : 584 - Univers d'investissement : 1.095 - Résultat : 47 % de moins pour le Fonds par rapport à son univers d'investissement	- Fonds : 454 - Univers d'investissement : 1.109 - Résultat : 59 % de moins pour le Fonds par rapport à son univers d'investissement
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	0
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0	0
Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	- Opportunité ESG : 11 % - Risque ESG modéré : 75 % - Risque ESG moyen : 8 % - Risque ESG matériel : 0 % - Risque ESG important : 0 % - Non évalués : 5%	- Opportunité ESG : 8 % - Risque ESG modéré : 75 % - Risque ESG moyen : 9 % - Risque ESG matériel : 0 % - Risque ESG important : 0 % - Non évalués : 9 %

Les objectifs extra-financiers du Fonds ont été atteints en 2022 et 2023. Aucune comparaison en termes de WACI ne peut être établie entre les périodes précédentes et 2024. En effet, depuis mai 2024, la WACI du Fonds est calculée sur la base des émissions de scopes 1 et 2 en raison des défis pratiques liés au reporting, à l'estimation et au calcul des émissions de scope 3. Les comparaisons portant sur cet indicateur reprendront à partir de la prochaine période.

Aucune entreprise n'a enfreint la Politique d'exclusion, le Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE en 2022, 2023 et 2024.

La répartition par score ESG est restée stable entre 2022 et 2023. En raison du changement de méthodologie de notation du profil ESG entre les périodes précédentes et 2024, aucune comparaison directe ne peut être établie. Cela dit, en 2024, la majorité des entreprises en portefeuille présentaient un « Risque ESG acceptable », ce qui correspond à la catégorie de risque la plus faible.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sans objet car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais n'effectue pas d'investissements durables.

**Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Sans objet, car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables.

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Sans objet, car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

*Description détaillée :*

Sans objet, car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2024	Couverture en 2024	Valeur en 2023	Couverture en 2023	Valeur en 2022	Couverture en 2022
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	1.372	45,44 %	3 210	47,16 %	4 764	47,10 %
	Émissions de GES de niveau 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	707	45,44 %	688	47,16 %	1 475	47,10 %
	Émissions de GES de niveau 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	82.524	45,44 %	29 093	47,16 %	31.279	47,10 %
	Émissions totales de GES, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	2.080	45,44 %	3 898	47,16 %	6 239	47,10 %

	Émissions totales de GES, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	84.524	45,44 %	32 991	47,16 %	37 518	47,10 %
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	7	45,44 %	16	47,16 %	21	47,10 %
	Empreinte carbone, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	262	45,44 %	131	47,16 %	124	47,10 %
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	57	98,28 %	58	91,51 %	90	87,02 %
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	1.164	98,28 %	649	91,51 %	483	88,28 %
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Pourcentage	0,96 %	67,22 %	2,10 %	68,38 %	1,01 %	68,02 %
Facultatif 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Pourcentage	39,01 %	53,72 %	37,24 %	55,97 %	33,47 %	38,56 %
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Pourcentage	0,00 %	68,16 %	0,00 %	68,93 %	0,00 %	68,82 %
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Pourcentage	0,00 %	68,16 %	0,00 %	68,93 %	0,00 %	68,82 %

14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Pourcentage	0,00 %	68,75 %	0,00 %	69,65 %	0,00 %	68,82 %
--	--	-------------	--------	---------	--------	---------	--------	---------

En ce qui concerne les thèmes environnementaux, une détérioration a été constatée au niveau des PIN entre les périodes précédentes et 2024 :

- Globalement, les PIN liées aux émissions de GES, à l'empreinte carbone et à l'intensité des GES ont augmenté entre 2023 et 2024, sous l'effet de la forte hausse des émissions de scope 3 imputable à la surpondération des banques au sein du Fonds, celles-ci faisant état d'émissions de scope 3 exceptionnellement élevées dans le cadre du reporting de leurs émissions financées de catégorie 15. La part des entreprises qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone est en légère hausse.
- La PIN liée à l'implication dans les combustibles fossiles a très légèrement augmenté en 2024. Le Fonds est exposé aux sociétés des secteurs du raffinage et du marketing, des produits chimiques et de la production d'électricité. Ces expositions sont conformes à la Politique d'exclusion de Tikehau, qui s'appuie sur la Liste d'exclusion mondiale du charbon et la Liste d'exclusion du pétrole et du gaz d'Urgewald. La définition des PIN appliquée par notre prestataire externe est plus large que celle de notre politique d'exclusion<sup>3</sup>. Par conséquent, l'exposition déclarée à l'implication dans les combustibles fossiles persiste en 2024, malgré l'absence de toute violation de notre politique d'exclusion.

En ce qui concerne les thèmes sociaux, les PIN sont stables et nous ne sommes pas exposés à des entreprises qui enfreignent le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ni à des armes controversées.

Dans l'ensemble, les niveaux de couverture des PIN ont augmenté pour tous les indicateurs sociaux.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
THYSSEN ELEVATOR 6.625 07/28	Équipements électriques	1,28 %	Allemagne
MOTOR FUEL GROUP 8.625 04/29	Raffinage et marketing	1,22 %	Royaume-Uni
UNITED GROUP 10 02/29	Câble et satellite	1,21 %	Slovénie
ENGINEERING 11.125 05/28	Logiciels et services tech.	1,19 %	Italie
ION 7.875 05/29	Logiciels et services	1,19 %	États-Unis
VIRGIN MEDIA 5.625 04/32	Services de télécommunications sans fil	1,14 %	Royaume-Uni
LA DORIA FRN E+450 11/29	Alimentation et boissons	1,14 %	Italie
ATHORA 6.75 C05/31 Perp	Assurance-vie	1,13 %	Pays-Bas
VERISURE 5.25 02/29	Services aux consommateurs	1,13 %	Suède
T-MOBILE 5.5 01/30	Services de télécommunications sans fil	1,13 %	Pays-Bas
AMS-OSRAM 10.5 03/29	Semiconducteurs	1,12 %	Autriche
KILOUTOU FRN E+350 07/30	Industrie (autre)	1,11 %	France

- <sup>3</sup> « Entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'exploitation, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite ;
- entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'extraction, de la distribution (y compris le transport, le stockage et le négoce) ou du raffinage de combustibles fossiles liquides ; et
- entreprises qui tirent des revenus de l'exploration et de l'extraction de combustibles fossiles gazeux ou de leur distribution (y compris le transport, le stockage et le négoce) »

INFOPRO FRN E+337.5 06/31	Logiciels et services	1,11 %	France
KIER 9 02/29	Industrie (autre)	1,09 %	Royaume-Uni
STADA 7 02/30	Produits pharmaceutiques	1,05 %	Allemagne

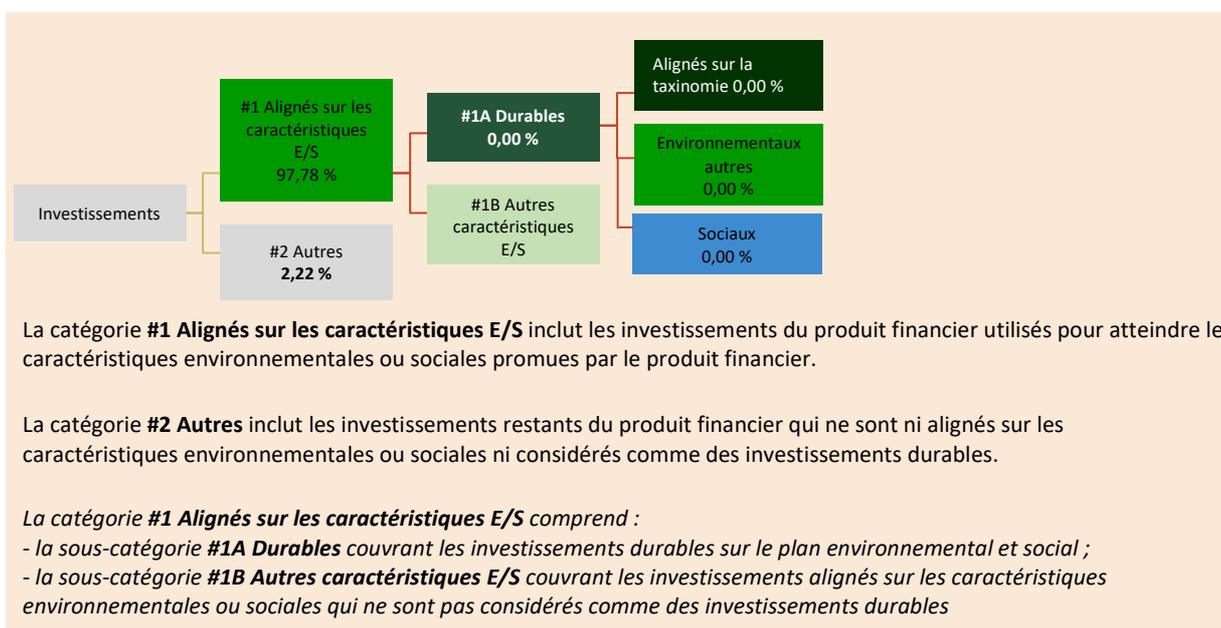


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Sans objet.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



L'alignement sur la taxinomie est pris en compte en tant que critère pour déterminer notre contribution à l'investissement durable. Toutefois, étant donné que la méthodologie de calcul des investissements durables (test réussite/échec) est différente de celle prescrite pour le calcul de l'alignement sur la taxinomie, et afin d'éviter un double comptage, cette contribution n'est pas prise en compte dans la catégorie des investissements alignés sur la taxinomie dans le graphique ci-dessus. Veuillez consulter les questions dédiées pour de plus amples informations concernant l'alignement sur la taxinomie.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Industrie BICS	Secteur BICS	% d'actifs
Services financiers	Banques	27,81 %
Technologie	Logiciels et services	4,94 %
Industrie	Industrie (autre)	4,55 %
Biens de consommation discrétionnaire	Casinos et jeux	4,04 %
Services financiers	Services financiers	3,73 %
Services financiers	Services bancaires diversifiés	3,23 %
Santé	Produits pharmaceutiques	3,14 %
Télécommunications	Câble et satellite	2,83 %
Biens de consommation discrétionnaire	Vente de détail - consommation discrétionnaire	2,74 %
Industrie	Fabrication de machines	2,69 %
Matériaux	Produits chimiques	2,57 %
Télécommunications	Services de télécommunications sans fil	2,26 %
Industrie	Équipements électriques	2,10 %
Technologie	Logiciels et services tech.	2,04 %

Biens de consommation de base	Alimentation et boissons	2,03 %
Biens de consommation discrétionnaire	Voyages et hébergement	1,87 %
Biens de consommation discrétionnaire	Services d'enseignement	1,76 %
Biens de consommation discrétionnaire	Services aux consommateurs	1,76 %
Services financiers	Assurance-vie	1,58 %
Services aux collectivités (Utilities)	Services aux collectivités	1,48 %
Télécommunications	Services de télécommunications filaires	1,26 %
Énergie	Raffinage et marketing	1,22 %
Biens de consommation discrétionnaire	Restaurants	1,22 %
Services financiers	Assurance IARD	1,21 %
Services financiers	Crédit à la consommation	1,21 %
Biens de consommation de base	Supermarchés et pharmacies	1,13 %
Technologie	Semiconducteurs	1,12 %
Immobilier	Immobilier	1,02 %
Biens de consommation de base	Biens de consommation	1,00 %
Télécommunications	Ressources de divertissement	0,99 %
Technologie	Matériel informatique	0,98 %
Biens de consommation discrétionnaire	Mobilier d'intérieur et de bureau	0,97 %
Biens de consommation de base	Grande distribution	0,87 %
Énergie	Services et équipements pétrole et gaz	0,76 %
Télécommunications	Contenus de divertissement	0,68 %
Santé	Établissements et services de soins	0,60 %
Biens de consommation discrétionnaire	Vêtements et produits textiles	0,57 %
Biens de consommation discrétionnaire	Construction automobile	0,45 %
Santé	Biotechnologies	0,26 %
Services aux collectivités (Utilities)	Production d'électricité	0,25 %

La ventilation a été effectuée selon la classification BICS de niveau 2, car il s'agit des données les plus granulaires disponibles pour tous les investissements.

## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le Fonds ne s'engage pas actuellement à réaliser des investissements durables au sens de la taxinomie de l'UE.

## ● **Ce produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire respectant la taxinomie de l'UE ?**

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires sont des activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Oui :

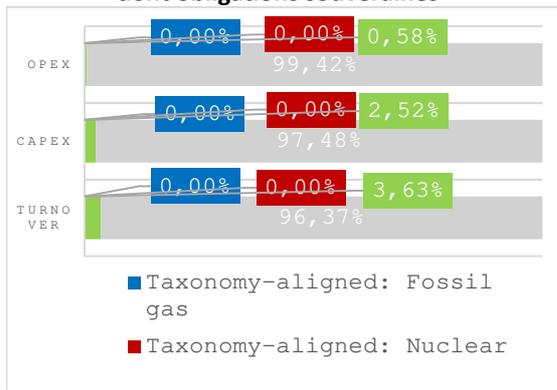
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

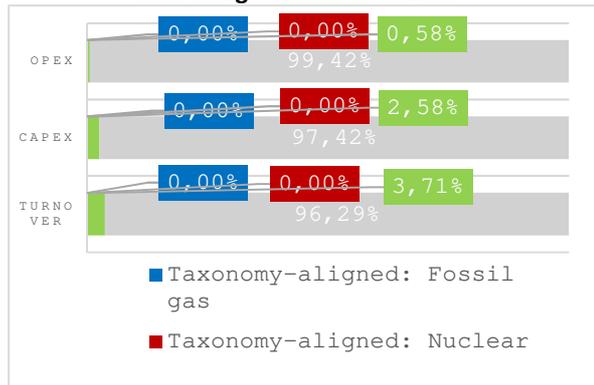
x Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines\*



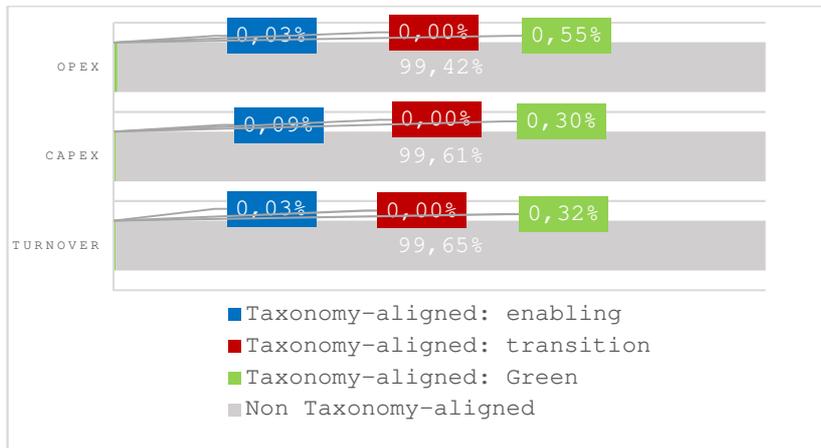
2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines\*



Ce graphique représente 100 % du total des investissements.

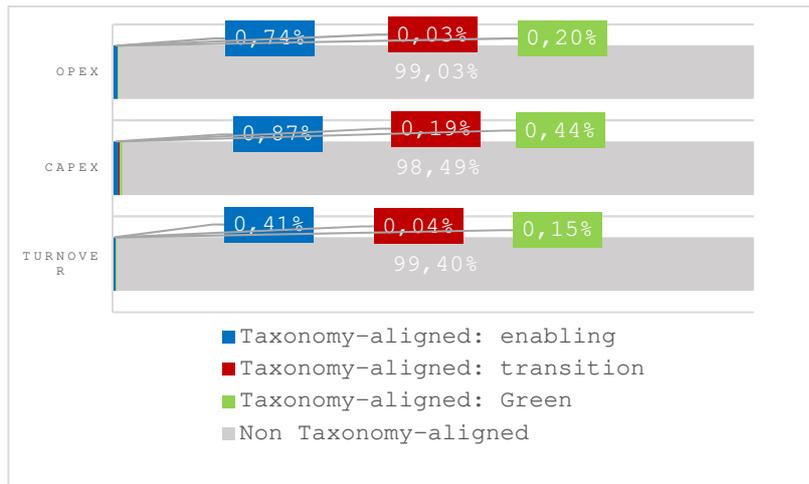
\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?



Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Dans l'ensemble, la proportion d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est restée relativement faible. Il ne serait dès lors guère pertinent de s'étendre sur les progrès réalisés dans ce domaine.



Proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitantes, transitoires et vertes en 2023

### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Sans objet, car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables.

### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Sans objet, car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables sur le plan social.

### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les autres investissements comprennent des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des dépôts détenus à titre accessoire, des instruments dérivés détenus à des fins de couverture et des titres dont les performances sont échangées via des TRS sur une période supérieure à un mois. À ce titre, ils ne sont soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.

### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions suivantes ont été menées par Tikehau Capital en 2024 afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales au cours des phases de pré-investissement et d'investissement pendant la période sous revue :

#### 1. Neutralité carbone

- Dans le cadre de l'engagement de Tikehau en faveur de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM), des objectifs intermédiaires ont été déterminés pour chaque ligne de métier à l'aide de méthodologies dérivées du cadre Net Zero Investment (NZIF). S'agissant de la ligne Stratégies sur les marchés de capitaux, l'approche de couverture du portefeuille du NZIF a été utilisée pour fixer des objectifs en vertu desquels 50 % des actifs sous gestion concernés devront avoir atteint la neutralité carbone ou être alignés sur cette trajectoire d'ici 2030. Les actifs sous gestion concernés englobent tous les fonds relevant des articles 8 et 9 SFDR entrant dans le champ d'application de l'objectif.
- L'approche du NZIF définit cinq catégories, représentant les différentes étapes de l'alignement sur la trajectoire vers la neutralité carbone : « Non aligné », « Engagement en faveur de l'alignement », « En cours d'alignement », « Aligné » et

« Neutralité carbone ». L'objectif de couverture du portefeuille consiste à faire évoluer les portefeuilles vers des émetteurs ayant atteint la neutralité carbone ou alignés sur cette trajectoire, sur la base d'une série d'indicateurs rétrospectifs et prospectifs. Les émetteurs en cours d'alignement ou qui s'engagent à s'aligner sur la trajectoire vers la neutralité carbone sont des émetteurs qui en sont aux premières étapes de leur parcours vers la neutralité carbone.

## 2. Intégration ESG

- Suite à la décision de Tikehau Capital de renforcer son outil de notation ESG, les scores ESG se fondent sur les méthodologies de S&P Global depuis janvier 2024 :
  - i. L'évaluation CSA (Corporate Sustainability Assessment) de S&P Global mesure la performance d'une entreprise en matière de risques, opportunités et impacts ESG importants, ainsi que sa gestion de tels risques, sur la base d'une combinaison d'informations communiquées par l'entreprise, d'analyses émanant des médias et de parties prenantes, d'approches de modélisation et de données récoltées dans le cadre d'une démarche d'engagement approfondie auprès de l'entreprise.
  - ii. Le score provisoire « Provisional CSA Fundamental Score » est adapté aux entreprises non couvertes par S&P et mesure la performance d'une entreprise et sa gestion des risques, opportunités et impacts ESG importants, sur la base d'une combinaison d'informations communiquées par l'entreprise et, le cas échéant, recueillies au terme d'un travail de due diligence effectué par les équipes de recherche et/ou d'investissement de Tikehau Capital ou par des consultants externes.
- Ces scores ESG quantitatifs sont ensuite classés en 3 catégories :
  - Risque ESG acceptable,
  - Risque ESG moyen, et
  - Risque ESG élevé.
- Seuls les investissements dans des émetteurs qui présentent un risque ESG acceptable sont autorisés sans approbation préalable en interne. Les émetteurs présentant un risque ESG moyen font l'objet d'un examen par le groupe de travail Conformité-Risques-ESG, qui formule des recommandations sur l'investissement en fonction du domaine d'expertise concerné. Les investissements présentant un risque ESG élevé sont exclus. Cette approche est conforme au processus qui était d'application avant janvier 2024.

## 3. Suivi des contraintes ESG

- Depuis le mois de mai 2024, le calcul de l'intensité carbone moyenne pondérée du Fonds tient compte des scopes 1 et 2 uniquement. Le calcul, l'estimation et la publication des données de scope 3 posent en effet des problèmes pratiques, avec une cartographie des données fragmentée dont la couverture et la qualité sont insuffisantes à travers l'ensemble de l'univers d'investissement. Bien que les données s'améliorent, notamment grâce aux efforts remarquables de certains acteurs du secteur, nous avons constaté qu'elles étaient souvent incohérentes et très volatiles d'une année à l'autre. Les émissions de scope 3 des banques sont par exemple extrêmement volatiles, ce qui peut fausser les résultats de manière disproportionnée au sein d'un portefeuille. Aussi avons-nous décidé de ne travailler qu'avec des données agrégées de scope 1 et 2.
- Deux outils de suivi interne ont été développés et déployés pour automatiser le suivi des principales caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds, y compris les indicateurs de carbone.

## 4. Exclusions

- La politique d'exclusion du Groupe a été mise à jour pour inclure la chaîne de valeur de l'huile de palme (upstream et midstream).
- En outre, une liste de secteurs sensibles a été ajoutée dans le cadre du suivi des investissements et une liste de suivi de la durabilité a été créée aux fins d'un filtrage automatisé fondé sur la Politique de surveillance des risques de durabilité.
- De nouveaux fournisseurs de données tiers ont été ajoutés afin de surveiller nos exclusions et des contrôles supplémentaires visant à identifier les entreprises susceptibles de faire l'objet d'exclusions sectorielles ou liées à des controverses ont été mis en œuvre.

## 5. Controverses

- Tikehau Capital s'attache particulièrement à surveiller et à anticiper les controverses. En avril 2024, Tikehau Investment Management a mis sur pied un Comité de gestion des controverses en vue de renforcer le processus existant. Ce comité supervise le contrôle et l'analyse des controverses liées aux investissements existants et formule des recommandations à l'attention de l'équipe d'investissement. Il est composé de membres des équipes chargées de la conformité, des risques, de l'ESG, de la recherche et des investissements.

## 6. Vote et engagement

- Le processus de vote et d'engagement a été revu et renforcé :
  - I. La Politique de vote et d'engagement a été révisée et inclut de nouvelles lignes directrices concernant nos instructions de vote sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

- II. Le processus interne CMS d'évaluation et de validation des votes qui ne sont pas exprimés conformément aux recommandations de vote par procuration a été renforcé au cours de la période.

Au niveau du Fonds, les actions suivantes ont été menées afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales : Dans le cadre du processus de pré-investissement, la sélection des émetteurs a joué un rôle essentiel pour garantir le respect des indicateurs de durabilité définis par le Fonds. Tous les émetteurs potentiels ont été soumis au même processus d'analyse afin de vérifier qu'ils respectent les critères d'exclusion sectoriels et fondés sur des normes, qu'ils présentent le niveau de risque ESG approprié et que l'intensité de leurs émissions est conforme à la WACI de l'univers d'investissement.

Durant la période sous revue, le Fonds a détenu une entreprise à laquelle notre fournisseur de données tiers a attribué un score de controverse élevé. Le cas a été examiné par le Comité de gestion des controverses. Il a été décidé de maintenir les investissements dans l'entreprise concernée, mais celle-ci reste sous surveillance renforcée.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Sans objet.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Sans objet.